

LE FILM

ORGANE DE L'INDUSTRIE CINÉMATOGRAPHIQUE FRANÇAISE

TOBIS

1941-42
1942-43

rayonnera sur

LE MARCHÉ

CINÉMATOGRAPHIQUE

Et vous assure l'annonce prochaine d'une sélection " SENSATIONNELLE "

BERQUET

AU NORMANDIE
en grande exclusivité à partir du
1^{er} AVRIL 1942

l'événement
cinématographique
de l'année

Un film qui DOMINE la
production passée et présente...



LA SYMPHONIE FANTASTIQUE

La vie passionnée et glorieuse d'un génie

Musique : HECTOR BERLIOZ

Scénario et Dialogues : JEAN-PIERRE FEYDEAU et ANDRÉ LEGRAND

Directeur de la Musique : MAURICE PAUL GUILLOT

Prises de vues : ARMAND THIRARD

Mise en scène : CHRISTIAN JAQUE

avec

RENÉE SAINT-CYR - LISE DELAMARE
JEAN-LOUIS BARRAULT - JULES BERRY
BERNARD BLIER - GILBERT GIL

UNE PRODUCTION
CONTINENTAL FILMS



LE FILM

ORGANE DE L'INDUSTRIE CINÉMATOGRAPHIQUE FRANÇAISE

BI-MENSUEL

LE NUMÉRO :
12 Fr.



N° 37

28 MARS 1942

AU CINÉMA DES
CHAMPS-ÉLYSÉES

8^{me} Semaine

de

Triomphe

de

L'Enfer

de la

Forêt Vierge

Le plus étonnant film
d'exploration

Un film UFA



RÉDACTION ET ADMINISTRATION :

29, Rue Marsoulan, PARIS (12^e)

Tél. : DIDerot 85-35 (3 lignes groupées)

Adresse Télégraphique : LACIFRAL Paris

Compte chèques postaux n° 702-66, Paris.

Registre du Commerce, Seine n° 291-139.

ABONNEMENTS

France et Colonies : Un an 180 fr. — Union Postale : 300 fr. — Autres Pays : 375 fr. — Pour tous changements d'adresse, nous envoyer l'ancienne bande et QUATRE francs en timbres-poste.

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE

Décret du 28 février 1942 relatif à la codification du régime fiscal des spectacles	11
Arrêté relatif au contrôle cinématographique	13
Décision d'ordre intérieur du Directeur responsable du C.O.I.C.	13
Jours et heures de réception du C.O.I.C.	13
Organisation intérieure du C.O.I.C. : Section des Etudes techniques et artistiques. — Section du film documentaire et culturel	14
Résultats du concours de documentaires en faveur de la famille	14
Groupeement des distributeurs	14
Groupeement des exploitants de salles	14

PARTIE NON OFFICIELLE

Pierre Autré : Le Cinéma français a une mission nationale et sociale à remplir	19
Concentration de l'Industrie cinématographique allemande	19
Six documentaires des « Films de France »	20
G. Turquan : Un an d'activité de la Production française	23
Pierre Michaut : Problème du film documentaire	31
La grande élégance d'Arletty dans Bolero	65
Les nouveaux films	24
Exploitation : Bordeaux, Marseille, Alger, Moulins, Nevers	26
Programmes des salles d'exclusivité des grands centres régionaux	25
Petites Annonces. — Cessions de Salles	66

TECHNIQUE ET MATÉRIEL

Lucien Aguettand : Comment former les futurs techniciens du cinéma français	I
Etude comparative des émulsions	III
L'Art et la Couleur : Elément de base des sensations colorées	XIII

LE FORMAT RÉDUIT

Formalités à remplir pour obtenir l'autorisation de donner des séances cinématographiques publiques en format réduit	XXV
Le nouveau projecteur « Hortson 16-42 »	XXVI
Revue rapide des films édités en 16 m/m	XXVII
Adresses utiles	XXVIII

CE N'EST PAS NOUS QUI LE DISONS, MAIS

LES NOUVEAUX TEMPS.

Devant la salle où l'on projette "LA PISTE DU NORD" on voit à TOUTE HEURE des centaines de personnes qui font la queue dans l'attente d'une place.

NINO FRANK

AUSSI, LE RECORD DES RECETTES
DU MADELINE A-T-IL ÉTÉ BATTU PAR
CELUI DE "LA PISTE DU NORD"

LE RECORD DES RECORDS



LE RECORD DES RECORDS

SOCIÉTÉS EN ACTIVITÉ

ALLIANCE CINÉMATOGRAPHIQUE EUROPÉENNE
34-36, Av. Friedland
WAG 85-55 - 89-50

Radio-Cinéma
79, Boul. Haussmann
Anjou 84-60

GRAY-FILM
27, rue Dumont-d'Urville
PARIS (16^e)
KLÉBER 93-86

U.F.P.C.
UNION FRANÇAISE DE PRODUCTION CINÉMATOGRAPHIQUE
76, rue de Prony Tél.: WAG. 68-50

TOBIS
12, rue de Lubeck
PARIS (16^e)
KLÉBER 92-01

VEDIS FILMS
37, Avenue George V - Paris
Élysées 94-03

Compagnie Commerciale Française Cinématographique
95, CHAMPS-ÉLYSÉES
PARIS (8^e) BALZAC 09-70

FRANCINEX
44, Champs-Élysées
PARIS-8^e
BALzac 18-74 - 18-75 - 18-76

Films Georges MULLER
17, Faubourg Saint-Martin
PARIS (X^e)
BOTzaris 33-28

DIS. PA.
3, Rue de Troyon
PARIS (17^e)
ÉTOILE 06-47

LES FILMS MINERVA
SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE PRODUCTION, DISTRIBUTION, EXPLOITATION CINÉMATOGRAPHIQUE
SOCIÉTÉ ANONYME CAPITAL 1.000.000 F.
119, Bd. HAUSSMANN, PARIS 8^e
TÉLÉPHONE BALZAC 29 00

CONSORTIUM DU FILM
3, rue Clément-Marot, Paris (8^e)
BALzac 07-80 (lignes groupées)

ÉCLAIR
12 Rue Gaillon
PARIS

LES FILMS DE KOSTER
20, Bd. Poissonnière
PARIS
PROVENCE 27-47
Les meilleurs programmes COMPLETS

C.F.D.F.
178, faubourg St-Honoré
PARIS (8^e)
ÉLYSÉES 27-03

SOCIÉTÉ SIRIUS
40, rue François-1^{er}
ÉLYSÉES : 66-44, 45, 46, 47
Adi. télégr.: CINERIUS

C.P.L.F.
49, avenue de Villiers
PARIS
WAGRAM 13-76

ALBERT Laurin FILMS
61, rue de Cnadrol, PARIS
PROvence 07-05

CINEMA de FRANCE
120, Champs-Élysées
PARIS (8^e)
BALZAC 34-03

DISTRIBUTION PARISIENNE DE FILMS
65, rue Gallée - PARIS (8^e)
Élysées 60-82

CINÉ SÉLECTION
92, avenue des Ternes
PARIS (17^e)
Tél. GALvani 55-10 - 55-11

LES FILMS V.G.
14 bis, avenue Rachel - PARIS (18^e)
MARcadet 70-96 - 97

COMPTOIR FRANÇAIS DE DISTRIBUTION DE FILMS
Frankfilm

CRÉATIONS D'ART CINÉMATOGRAPHIQUE
R.A.C.
DISTRIBUTION
49, Rue Gallée - PARIS
KLEber 98-90

LES FILMS Marcel Pagnol
13, rue Fortuny, 13
PARIS
Téléph. : Carnot 01-07
» 05-20

S.P.C.
Société de Production et d'Éditions Cinématographiques
55, Champs-Élysées
PARIS 8^e BALZac 07-50

M. ROCHER
Constructeur
CENON 1/2 VIENNE - Tél: 6
PARIS 36^e Av. OPERA - Téléph. 05.40

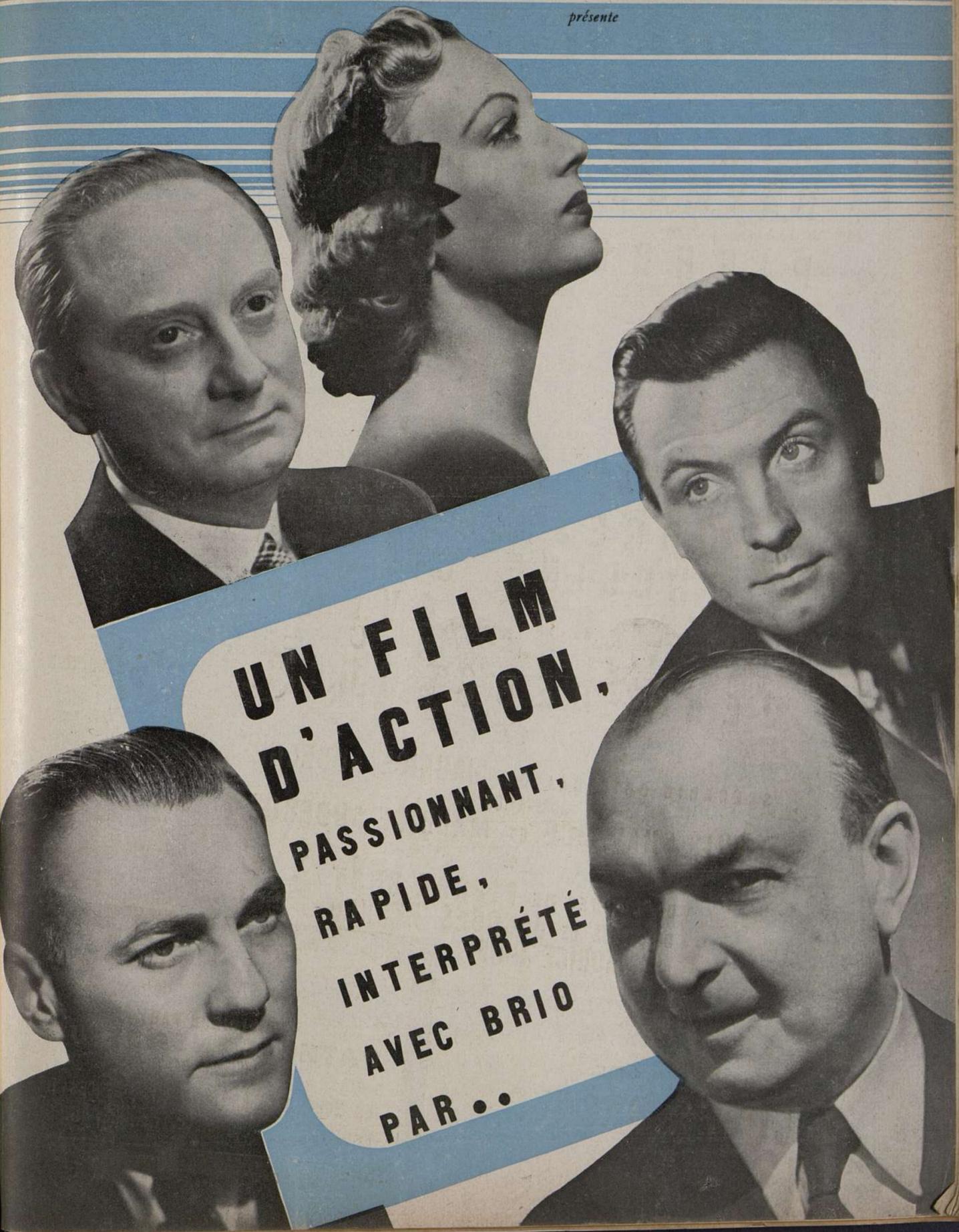
KLANGFILM
Système KLANGFILM.TOBIS
SIEMENS-FRANCE SA.
17, rue de Surène
PARIS (8^e) - ANJou 18-40

SOCIÉTÉ UNIVERSELLE DE FILM
73, Champs-Élysées
PARIS (8^e)
TÉL. : ÉLYSÉES 71-54

ATLANTIC FILMS
36, avenue Hoche
PARIS (8^e)
CARnot 74-64, 30-30

L'Essor CINÉMATOGRAPHIQUE FRANÇAIS

présente



UN FILM D'ACTION.
PASSIONNANT,
RAPIDE,
INTERPRÉTÉ
AVEC BRIO
PAR...

MIREILLE BALIN
RAYMOND ROULEAU
et
PIERRE RENOIR
dans

LE DERNIER ATOUT

avec
GEORGES ROLLIN
CATHERINE CAYRET
NOEL ROQUEVERT
et
JEAN DEBUCOURT

*
SCÉNARIO ORIGINAL DE MAURICE AUBERGÉ
ADAPTATION DE
LOUIS CHAVANCE ET MAURICE AUBERGÉ

*
DIALOGUES DE PIERRE BOST
DÉCOUPAGE DE JACQUES BECKER
ET MAURICE GRIFF

RÉALISATION DE
JACQUES BECKER
*

DISTRIBUÉ PAR
PATHÉ CONSORTIUM
CINÉMA

EN ZONE OCCUPÉE DANS SES AGENCES DE
PARIS, BORDEAUX, LILIE, RENNES, NANCY

PRODUCTION



Jean Fumière
PRÉSENTE LA



QUI SYNTHÉTISE A ELLE SEULE TOUTE LA VIE CINÉMATOGRAPHIQUE

SON DÉPARTEMENT MATÉRIEL, OU VOUS TROUVEREZ
TOUS ÉQUIPEMENTS 16 mm, 35 mm
ET ACCESSOIRES DISPONIBLES

SON SERVICE TECHNIQUE EST A VOTRE DISPOSITION
POUR TOUS RENSEIGNEMENTS

COMPAGNIE CINÉMATOGRAPHIQUE FUMIÈRE

28, Boulevard Poissonnière
PARIS (9^e)

Tél. : PRO 72-93 et la suite

TOBIS
présente

un film
**TRÈS
DRÔLE!**



ANTOINE LE MAGNIFIQUE

En Exclusivité au
BIARRITZ
à partir du
18 MARS 1942



avec
HANS MOSER - ELFRIEDE DATZIG
CHARLOTTE ANDER
OTTO WILH. FISCHER, HEINZ SALFNER
GERTRUD WOLLE, H.A.v.SCHLETTOW

Réalisation : E. W. EMO



UNION FRANÇAISE DE
PRODUCTION CINÉMATOGRAPHIQUE
76, Rue de Prony - PARIS

Patrouille Blanche

AU

Paramount

P L U S D E

1.000.000 fr.

DE RECETTES EN

15 jours

... le succès continue (4^e semaine)

PRENEZ
NOTE
QUE....

TOBIS

reste au cœur
de Paris!

TOBIS TRAVAILLE TOUJOURS

TOBIS TRAVAILLE TOUJOURS POUR VOUS AU CŒUR DE PARIS



TOBIS

S. A. R. L.
EST MAINTENANT

**34, 36 AVENUE
FRIEDLAND**

WAGRAM : 88-55



reste 12, RUE DE LUBECK — KLÉBER 92-01

LE FILM

ORGANE DE L'INDUSTRIE CINÉMATOGRAPHIQUE FRANÇAISE

29, RUE MARSOULAN, PARIS (12^e) — DID. 85-35

N° 37 28 MARS 1942 12 Fr.

PARTIE OFFICIELLE

LOIS - DÉCRETS - ORDONNANCES - COMMUNIQUÉS DU
COMITÉ D'ORGANISATION DE L'INDUSTRIE CINÉMA-
TOGRAPHIQUE ET DES GROUPEMENTS D'EXÉCUTION

LOIS, DÉCRETS ET ARRÊTÉS PARUS A L'OFFICIEL

**RÉGIME FISCAL
DES SPECTACLES**

**DÉCRET N° 611 DU 26 FÉVRIER 1942
RELATIF A LA CODIFICATION
DU RÉGIME FISCAL DES SPECTACLES**
(J. O. du 8 mars 1942)

Nous, Maréchal de France, chef de l'Etat français,

Vu l'article 14 de la loi du 31 décembre 1941 modifiant le régime fiscal des spectacles, ainsi rédigé :

« Dans les trois mois qui suivront la publication de la présente loi, un décret, rendu sur la proposition du ministre secrétaire d'Etat à l'économie nationale et aux finances, codifiera la législation de l'impôt sur les spectacles »;

Sur le rapport du ministre secrétaire d'Etat à l'économie nationale et aux finances,

Décrétons :

Art. 1^{er}. — Le titre 1^{er} du livre IV du code des contributions indirectes (Impôt sur les spectacles, art. 472 à 477) est rédigé comme suit :

**LIVRE IV
TITRE 1^{er}**

Impôts sur les spectacles.

« Art. 472. — Sont soumis à un impôt, dans les formes et selon les modalités déterminées par les articles suivants, la généralité des spectacles, ainsi que les jeux, exhibitions, attractions et, d'une manière générale, tous les divertissements énumérés à des décrets rendus sur la proposition du secrétaire d'Etat à l'économie nationale et aux finances, organisés et exploités, soit habituellement, soit occasionnellement, dans un but commercial ou financier. Sont de même imposables les réunions où le public est admis moyennement paiement, qui sont organisées d'une façon permanente ou périodique, même si le but commercial ou financier n'est pas poursuivi.

« Art. 473. — Sont exemptés de l'impôt prévu à l'article précédent :

« 1^o Les manifestations agricoles, commerciales ou industrielles dites « foires », lorsqu'elles sont subventionnées par une collectivité publique et qu'il n'y est donné aucune attraction payante;

« 2^o Les réunions sportives ne comportant pas la présence de joueurs professionnels, ayant exclusivement pour objet de développement du sport ou de l'éducation physique ou de la préparation au service militaire organisées directement par des sociétés agréées par le Gouvernement;

« 3^o Les places offertes gratuitement aux blessés de guerre hospitalisés, aux mutilés et réformés de guerre, aux anciens militaires et marins titulaires de pensions concédées pour blessures reçues, infirmités ou maladies contractées en service avant le 3 septembre 1939;

« 4^o Dans les conditions déterminées par l'administration, les places occupées par les personnes tenues d'assister au specta-

cle en raison de l'exercice de leur fonction ou profession, ainsi que celles offertes gratuitement aux élèves des facultés, écoles, pensionnats, etc., assistant en groupe aux représentations;

« 5^o Les spectacles, jeux, exhibitions, attractions et divertissements où il n'est pas

exigé de paiement supérieur à 2 fr. au titre d'entrée, redevance ou mise.

« Art. 474. — Sauf les exceptions prévues à l'article précédent, il est perçu sur les spectacles, jeux, exhibitions, attractions ou divertissements un impôt, dont le tarif est fixé comme suit :

NATURE DES SPECTACLES, JEUX OU DIVERTISSEMENTS	TARIFS APPLICABLES		
	Tarif n° 1	Tarif n° 2	Tarif n° 3
	p. 100	p. 100	p. 100
1 ^{re} Catégorie. — Théâtres, concerts symphoniques, cabarets d'auteurs, cirques, ménageries, meetings aéronautiques, musées de cire, salons et expositions divers, matches de football	2	6	10
2 ^e Catégorie. — Pares d'attractions comportant à la fois un prix d'entrée général et des attractions payantes, attractions, manèges et tirs forains, music-halls, cafés-concerts	5	10	14
3 ^e Catégorie. — Courses d'animaux (chevaux, chiens, taureaux, etc., etc.), courses vélocipédiques, pédestres ou nautiques, courses d'automobiles, de motocyclettes ou de machines similaires, matches d'escrime ou de billard, bals, dioramas, panoramas, phonographes, orchestres mécaniques, séances de prestidigitation, d'hypnotisme, combats de coqs, matches de boxe ou de lutte, tirs aux pigeons, thés-concerts, soupers-concerts, séance de patinage, billards russes, japonais et appareils assimilés, hockeys, tirs et jeux d'adresse divers, tournois et matches de hockey, de tennis, de golf, de polo, de pelote basque et de tous jeux sportifs autres que le football et, d'une manière générale, les spectacles, jeux, exhibitions, attractions et divertissements non spécialement énumérés à l'une quelconque des autres catégories	8	13	18
4 ^e Catégorie. — Cinématographes. Par paliers de recettes hebdomadaires (semaines de programme) :			
Jusqu'à 2.000 fr.	2	6	10
Au-dessus de 2.000 fr. et jusqu'à 7.000 fr.	4	9	14
Au-dessus de 7.000 fr. et jusqu'à 12.000 fr.	6	12	18
Au-dessus de 12.000 fr. et jusqu'à 24.000 fr.	9	15	22
Au-dessus de 24.000 fr.	11	18	25

Art. 474 bis. — Par dérogation aux dispositions de l'article 474 sont réduits de moitié les tarifs applicables :

« 1^o Aux représentations organisées par les théâtres nationaux, y compris le théâtre national populaire;

« 2^o Aux représentations organisées exceptionnellement au profit exclusif d'établissements publics ou d'associations légalement constituées et ne poursuivant la réalisation d'aucun bénéfice commercial ou financier. Les organisateurs et les bénéficiaires de ces représentations doivent justifier auprès de l'administration des contributions indirectes que la totalité des recettes a bien été affectée, sous la seule déduction des frais, à l'œuvre au profit de laquelle la séance est donnée. Faute de produire ces justifications, l'impôt est exigible en totalité. Toutefois, le tarif réduit ne peut, en aucun cas, profiter aux spectacles suivants : tirs aux pigeons, combats de coqs, courses de taureaux;

« 3^o Aux représentations données par des théâtres subventionnés par une collectivité publique;

« 4^o Aux concerts symphoniques non quotidiens donnés par des artistes, des associations d'artistes ou des sociétés de concerts classiques, subventionnés par une collectivité publique.

« Dans les cas prévus aux 3^o et 4^o, la réduction d'impôt s'applique à la période ou aux représentations pour lesquelles les sub-

ventions ont été accordées. Celles-ci doivent résulter de contrats ou de cahiers des charges contenant des obligations réciproques. La réduction d'impôt ne peut jamais dépasser le montant des subventions.

« Art. 475. — Lorsqu'il n'est pas exigé de prix d'entrée dans les cafés-concerts, les thés-concerts, les soupers-concerts, les bals et, en général, dans tous les établissements où il est d'usage de consommer pendant les séances, ou quand le prix d'entrée est inférieur au montant de la première consommation, l'impôt porte sur le montant de cette consommation elle-même.

« Quels que soient le régime et le taux d'imposition, l'impôt prévu à l'article 474 est calculé sur les recettes brutes, impôt compris, arrondies, éventuellement, au franc supérieur.

« Si, à la perception de la place est jointe ou substituée obligatoirement celle d'un droit de location, de vestiaire ou celle du prix d'un objet ou d'une fourniture quelconque, l'impôt s'applique également au prix perçu à ces divers titres.

« Si les attractions offertes au public par un établissement appartiennent, par leur genre, à plusieurs catégories de spectacles différemment imposées, l'impôt est calculé d'après le tarif le plus faible, lorsque le spectacle passible de ce tarif, considéré isolément, a une durée au moins égale aux trois quarts de la durée totale des représentations.

« Les entrées à titre gratuit sont imposées d'après le prix des mêmes places payantes; les entrées à prix réduit sont imposées d'après le prix des places effectivement payées; les entrées avec des cartes d'abonnement sont taxées d'après le tarif normal des places prises en location auxquelles elles donnent droit; les cartes d'abonnement permanentes permettant un nombre indéterminé d'entrées sont imposées, soit comme des billets ordinaires, pour chaque entrée à laquelle elles donnent effectivement lieu, soit, sur la demande des établissements, d'après un nombre d'entrées égal au nombre de jours pour lesquels ces cartes sont valables; dans ce cas, l'impôt doit être acquitté au moment de la délivrance des cartes. Toutefois, dans les établissements visés aux 3^e et 4^e de l'article 474 bis, les cartes d'abonnement sont imposées, au moment du paiement de leur valeur, d'après leur prix effectif.

« Les entrepreneurs ou organisateurs de tous spectacles ou représentations doivent, vingt-quatre heures avant l'ouverture des établissements, faire la déclaration sur timbre à la recette buraliste la plus proche du lieu de la réunion.

« Des arrêtés pris par le secrétaire d'Etat à l'économie nationale et aux finances fixent les conditions dans lesquelles l'impôt prévu pour la troisième catégorie de spectacles est acquitté par les sociétés autorisées à organiser des courses de chevaux ou de chiens.

« Art. 476. — Les conditions d'application des articles 472, 473, 474, 474 bis et 475, notamment le classement des établissements de spectacles soumis à la taxe dans l'une ou l'autre des catégories prévues à l'article 474, le mode de perception, par voie d'exercice ou par abonnement, la communication de la comptabilité des établissements assujettis à l'impôt sont déterminés par voie de décrets.

« En cas de contestation pour la fixation du montant des abonnements prévus au paragraphe précédent, le conseil de préfecture est appelé à statuer, sauf recours au conseil d'Etat.

« La constatation et la perception de l'impôt institué par les articles 472 et 474 sont assurées obligatoirement par l'administration des contributions indirectes, suivant les règles propres à cette administration et sous le bénéfice des sûretés prévues pour les impôts perçus par cette dernière.

« Toutefois, des arrêtés du secrétaire d'Etat à l'économie nationale et aux finances peuvent maintenir, à titre provisoire, les traités en vigueur par lesquels l'Etat avait confié à des bureaux de bienfaisance le soin de percevoir les taxes sur les spectacles.

« Art. 476 bis. — Les fabricants, importateurs ou marchands de tous carnets ou rouleaux de billets d'entrée dans les salles de spectacle sont tenus de souscrire une déclaration de profession à la recette buraliste des contributions indirectes.

« Les fabricants, importateurs ou marchands doivent, en outre, déclarer leurs livraisons de billets aux exploitants de spectacles en précisant :

« 1^o Les noms et adresses des établissements destinataires;

« 2^o Le nombre de billets livrés par catégories de places, ainsi que les numéros et la couleur des billets et le prix des places.

« Ces déclarations doivent être adressées dans les huit jours qui suivent les livraisons au directeur des contributions indirectes du département où sont exploitées les salles de spectacles, et, pour Paris, au directeur général de l'assistance publique, à la préfecture de la Seine. Les livraisons

faites à des exploitants de spectacles forains doivent être signalées dans les départements où se trouve situé le domicile de ces derniers, ainsi que dans ceux où s'exerce leur activité.

« Les exploitants de spectacles qui achètent leurs billets directement à l'étranger, sont considérés comme importateurs et assujettis aux déclarations prévues au présent article.

« Les billets doivent porter l'indication lisible, soit du nom du fabricant, s'ils sont fabriqués en France, soit du nom de l'importateur, s'ils proviennent de l'étranger.

« Indépendamment des pénalités prévues à l'article 477, tout défaut de déclaration ou toute fausse déclaration rend le vendeur ou l'importateur passible des droits afférents aux recettes représentées par les billets non déclarés. En outre, interdiction peut être faite aux intéressés, par simple décision administrative, de fournir ou d'importer des billets.

« Les exploitants de spectacles sont comptables des recettes représentées par les billets reçus.

« Art. 476 ter. — Les billets d'entrée dans les salles de spectacles cinématographiques doivent porter la marque du comité d'organisation de l'industrie cinématographique. Le comité fixe les conditions dans lesquelles les billets sont délivrés aux exploitants de salles de spectacles cinématographiques, soit qu'il procède lui-même à leur délivrance, soit qu'il autorise leur livraison directe aux exploitants par les fabricants, importateurs ou marchands agréés par lui.

« Des arrêtés ministériels fixent les obligations des exploitants de salles de spectacles cinématographiques au regard du comité d'organisation de l'industrie cinématographique.

« Les infractions aux dispositions du présent article et à celles des arrêtés ministériels pris pour son application sont punies, indépendamment des pénalités fiscales encourues, de peines d'emprisonnement de six jours à trois mois ou d'une amende de 1.000 francs à 10.000 francs. En outre, le comité d'organisation de l'industrie cinématographique peut intervenir dans les poursuites comme partie civile.

« Art. 476 quater. — Les agents chargés de percevoir dans les salles de spectacles l'impôt institué par les articles 472 et 474 sont autorisés à fournir aux sociétés d'auteurs, d'éditeurs, de compositeurs ou de distributeurs et au comité d'organisation de l'industrie cinématographique, tous renseignements relatifs aux recettes réalisées par les entreprises soumises à leur contrôle. Les mêmes sociétés et le comité doivent, de leur côté, communiquer aux agents visés ci-dessus tous documents relatifs aux déclarations souscrites par les exploitants de spectacles, y compris les déclarations de recettes souscrites en vue du paiement des droits d'auteur et toutes indications recueillies à l'occasion de vérifications opérées dans les salles.

« Art. 476 quinquies. — Le produit de l'impôt visé aux articles 472 et 474 est attribué aux communes sur le territoire desquelles les spectacles sont donnés. Il est versé mensuellement, sous déduction d'une retenue de 5 p. 100 pour frais d'assiette et de perception. Si la retenue de 5 p. 100 s'avérait insuffisante, elle pourrait être augmentée par des arrêtés du secrétaire d'Etat à l'économie nationale et aux finances.

« La perception de l'impôt est obligatoire dans toutes les communes.

« Le tarif n° 3 est obligatoire à Paris et dans les communes qui ont perçu, durant l'année précédant celle de l'imposition, un

nombre de centimes additionnels supérieur à 1.200. Le tarif n° 1 ne peut être appliqué que dans les communes où, pendant le même temps, le nombre des centimes additionnels n'a pas dépassé 800. Le tarif n° 2 s'applique aux autres communes. Toutefois, sur délibérations des conseils municipaux, approuvées par les préfets, les communes peuvent appliquer un tarif supérieur à celui de leur catégorie.

« Pour tenir compte du droit des pauvres supprimé, les municipalités sont tenues de verser aux bureaux de bienfaisance une fraction du produit de l'impôt au moins égale à la moitié des sommes perçues, étant entendu que le pourcentage adopté assurera aux organismes charitables une recette qui ne pourra, en aucun cas, être inférieure à celle qui aurait résulté de l'application des tarifs en vigueur pour le droit des pauvres pendant la plus favorable des cinq années antérieures à 1941.

« Si les sommes perçues sur le territoire d'une commune sont insuffisantes au cours d'une année pour assurer au bureau de bienfaisance l'attribution minima prévue au paragraphe précédent, l'impôt sera obligatoirement appliqué, dans cette commune, au tarif supérieur, à partir du 1^{er} janvier de l'année suivante.

« Lorsqu'un établissement de spectacle est installé sur le territoire de plusieurs communes, l'impôt est perçu d'après le tarif applicable dans la commune la plus imposée et son produit réparti entre les communes intéressées, au prorata de leurs populations respectives d'après le dernier recensement.

« Art. 477. — Indépendamment des pénalités prévues par les articles 476 bis et 476 ter, toute infraction aux dispositions des articles précédents ou à celles des décrets ou des arrêtés rendus pour leur exécution, de même que toute manœuvre ayant pour but ou ayant eu pour résultat de frauder ou de compromettre l'impôt édicté par les articles précités sont punies, en outre, du quintuple des droits fraudés ou compromis, d'une amende de 500 fr. au moins et de 2.000 fr. au plus. La fermeture provisoire des établissements peut être ordonnée par l'administration en cas d'empêchement ou de résistance à l'action des agents chargés de la constatation ou en cas de retard dans le paiement des droits.

« Art. 477 bis. — Les recettes réalisées par les exploitants de maisons de tolérance sont soumises à un impôt spécial égal à celui qui frappe les spectacles énumérés à la 3^e catégorie prévue à l'article 474. Cet impôt est assis et recouvré comme celui qui atteint les spectacles proprement dits. Il est assorti des mêmes sûretés. Son produit est attribué aux communes, dans les conditions fixées à l'article 476 quinquies. Les pénalités édictées par l'article 477 s'appliquent à l'impôt établi par le présent article ».

TITRE II

« Art. 2. — Les dispositions de l'article 1^{er} prennent effet du 1^{er} janvier 1942, conformément à l'article 11 de la loi du 31 décembre 1941.

« Art. 3. — Le ministre secrétaire d'Etat à l'économie nationale et aux finances est chargé de l'application du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel*.

Fait à Vichy, le 26 février 1942.

PH. PETAIN.

Par le Maréchal de France, chef de l'Etat français :

Le ministre secrétaire d'Etat à l'économie nationale et aux finances,

YVES BOUTHILLIER.

CONTROLE CINÉMATOGRAPHIQUE

ARRÊTÉ RELATIF AU CONTROLE CINÉMATOGRAPHIQUE

L'Amiral de la Flotte, ministre, vice-président du conseil.

Vu le décret-loi du 24 août 1939 concernant le contrôle de la Presse et des Publications,

Vu les décrets du 27 août 1939 et du 12 septembre 1939 portant application du décret précité,

Vu la décision ministérielle du 27 mars 1941, relative au contrôle cinématographique,

Arrête :

Art. 1^{er}. — Le contrôle préventif auquel sont soumis, en vertu du décret du 24 août 1939, les films cinématographiques destinés à la représentation en public, est exercé par le secrétaire général de l'Information et de la Propagande, avec l'assistance d'une commission consultative composée ainsi qu'il suit :

— Trois membres nommés par le vice-président du conseil, qui désigne parmi eux le président et le vice-président de la commission,

— Un représentant du secrétaire d'Etat aux affaires étrangères;

— Un représentant du secrétaire d'Etat à l'intérieur;

— Un représentant du ministre de la défense nationale et à la jeunesse;

— Le commissaire général de la famille ou son représentant;

— Un représentant de la légion française des combattants;

COMMUNIQUES DU COMITÉ D'ORGANISATION DE L'INDUSTRIE CINÉMATOGRAPHIQUE

DECISIONS DU DIRECTEUR RESPONSABLE

DÉCISION D'ORDRE INTÉRIEUR DU DIRECTEUR RESPONSABLE relative à l'Organisation des Services du C.O.I.C. en Zone non occupée.

Le Directeur Responsable du Comité d'Organisation de l'Industrie Cinématographique,

Vu ses décisions antérieures relatives à l'organisation des services du C.O.I.C. en zone non occupée,

Vu la nécessité de remédier à certains défauts de l'organisation actuelle,

Décide :

1^o A dater du 1^{er} janvier 1942, les postes de Représentant du Secrétaire Général en zone non occupée, de Délégué Général à l'Exploitation et à la Distribution, de Délégué Général à la Production et aux Industries techniques sont supprimés.

2^o A partir de la même date, tous les pouvoirs de décisions, dans toutes les branches de l'Industrie Cinématographique, sont délégués à un unique Représentant Général du C.O.I.C. en zone non occupée.

3^o Le Représentant Général du C.O.I.C. en zone non occupée est établi à Vichy; tous les services de zone non occupée sont placés sous sa dépendance.

4^o Pour les questions relatives à la distribution et à l'exploitation, il est assisté de :

a) M. Dominique, Chef de Centre du C.O.I.C. à Marseille.

— Un représentant du comité d'organisation de l'industrie cinématographique.

Les fonctions de secrétaire de la commission sont exercées par un fonctionnaire ou un employé du service du cinéma désigné par le secrétaire général de l'Information et de la Propagande.

Art. 2. — Le siège de la commission est fixé par décision du vice-président du conseil.

Pour que la commission puisse délibérer valablement six membres au moins, dont le président ou le vice-président, doivent être présents.

En cas de partage, le président ou le vice-président a voix prépondérante.

Le secrétaire général de l'Information et de la Propagande a entrée dans la commission et peut y siéger.

Art. 3. — Le contrôle prévu à l'art. 1^{er} est sanctionné par la délivrance ou le refus :

- 1^o du visa de production;
- 2^o du visa d'exploitation;
- 3^o du visa d'exportation;

Art. 4. — Le visa de production est accordé ou refusé par le secrétaire général de l'Information et de la Propagande sur avis de la commission consultative rendu après examen du sujet sur synopsis et sur découpages techniques.

La délivrance du visa peut être subordonnée à des modifications des synopsis et des découpages techniques.

Le visa peut mentionner que le film est susceptible ou non d'être soumis au visa d'exportation.

Art. 5. — Le visa d'exploitation est accordé ou refusé par le secrétaire général de l'Information et de la Propagande sur avis

de la commission consultative rendu à la suite de la représentation du film achevé.

Lorsque le visa de production prévu à l'art. 3 a été accordé, le visa d'exploitation ne peut être refusé que si le film achevé n'est pas conforme à l'esprit du synopsis et sur des points importants du découpage technique autorisé.

La délivrance du visa d'exploitation peut être subordonnée à des coupures ou à des remaniements.

Si le film ne doit pas être vu par des mineurs de dix-huit ans, mention en est faite dans le visa d'exploitation.

Art. 6. — Les films impressionnés peuvent faire l'objet d'une demande de visa d'exportation.

Ce visa est accordé ou refusé par le secrétaire général de l'Information et de la Propagande après avis de la commission consultative instituée par l'art. 1^{er}.

Art. 7. — Pour formuler les avis qu'elle est appelée à rendre par application des dispositions qui précèdent, la commission consultative doit prendre en considération, notamment, la défense des bonnes mœurs et le respect des traditions nationales.

Les consignes d'orientation pour les producteurs seront établies par le vice-président du conseil, sur proposition du secrétaire général de l'Information et de la Propagande, après consultation des départements ministériels intéressés.

Art. 8. — Sont abrogées les dispositions des arrêtés ou décisions contraires au présent arrêté.

Art. 9. — Le secrétaire général de l'Information et de la Propagande est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Vichy, le 20 décembre 1941.

Signé : F. DARLAN.

de simples renseignements que pour y discuter des affaires les concernant.

Cette pratique, qui avait été admise dans le but d'éviter au C.O.I.C. le reproche de formalisme excessif, s'est malheureusement révélée, à l'usage, comme présentant plus d'inconvénients que d'avantages. A tout moment, les Chefs de service, constamment dérangés par des visiteurs, se trouvent ainsi absorbés par l'examen de cas particuliers, si bien qu'ils peuvent difficilement se consacrer à l'examen des nombreuses questions d'ordre général qui leur sont posées et dont la solution intéresse toute la profession. Leurs subordonnés, eux-mêmes, en raison du défilé continu des visiteurs, ne peuvent exécuter que dans de très mauvaises conditions les travaux multiples dont ils ont la charge.

Dans leur intérêt même, le C.O.I.C. demande donc à ses ressortissants de se plier à une certaine discipline et de ne pas se présenter à ses bureaux en dehors des jours et heures indiqués ci-dessous :

JOURS ET HEURES DE RÉCEPTION DES SERVICES PARISIENS DU C.O.I.C.

Les bureaux des services parisiens du C.O.I.C. sont accessibles au public tous les jours ouvrables de 15 h. à 18 h., à l'exception du samedi où ils sont ouverts de 10 h. à midi seulement.

Le Directeur Responsable, les Secrétaires généraux, ainsi que les Chefs de Service ou de Groupement ne reçoivent que sur rendez-vous.

JOURS ET HEURES DE RECEPTION DU C. O. I. C.

Les ressortissants du C.O.I.C. ont, au cours de ces derniers mois, pris l'habitude de venir à toute heure dans les différents services du Comité, tant pour y demander

ORGANISATION INTERIEURE DU C. O. I. C.

SECTION DES ÉTUDES TECHNIQUES ET ARTISTIQUES

M. Jean Vallée, qui était chargé mission par le Directeur Responsable du C.O.I.C., ayant quitté le Comité pour reprendre son activité antérieure de réalisateur de films, l'organisation de la Section des Etudes Techniques et Artistiques qu'il dirigeait a dû être modifiée.

A partir du 1^{er} mars 1942, cette Section, qui est rattachée au Groupement des Producteurs, a pour chef M. Paul Barbellion, lequel est, dorénavant, chargé d'étudier les scénarii de grands films et de documentaires, communiquer au Directeur Responsable un avis sur l'opportunité et les possibilités de réalisation des films, et de suivre, du point de vue artistique et technique, cette réalisation à ses diverses étapes.

SECTION DU FILM DOCUMENTAIRE ET CULTUREL

D'autre part, il est créé, au sein du Groupement des Producteurs, une Section dite du « Film Documentaire et Culturel ». Cette section est dirigée par M. René Vincens lequel, tout en conservant ses attributions antérieures de Chef de la Section du Film Educatif (maintenant englobée dans la nouvelle section qui vient d'être créée), s'occupe sur le plan administratif de toutes les questions concernant le film documentaire.

CONCOURS DE FILMS EN FAVEUR DE LA FAMILLE

LES RÉSULTATS DU CONCOURS DE DOCUMENTAIRES SUR LA FAMILLE

Le Film a publié, dans son numéro du 31 janvier 1942, l'annonce du concours organisé par le Secrétariat d'Etat à la Famille et à la Santé (Commissariat Général à la Famille) et le Comité d'Organisation de l'Industrie Cinématographique et qui avait pour effet de choisir les meilleurs scénarii de films documentaires sur le problème de la natalité et sur la Famille.

Ce concours portait sur deux sujets distincts :

1^o Un film de 300 mètres au maximum, de schémas et graphiques animés, destiné à faire connaître au public l'état de la famille française en 1941, ainsi que certains chiffres douloureusement impressionnants et certaines statistiques utiles.

2^o Un film de court métrage (600 à 800 mètres) ayant pour but d'exalter les vertus familiales et de démontrer que le bonheur d'avoir des enfants, les joies et satisfactions de la famille priment les soucis de tous ordres qu'éprouvent les parents. Ce dernier film devait également faire connaître les avantages matériels et moraux que l'Etat apporte aux chefs de familles.

Le jury du concours s'est réuni au Commissariat Général à la Famille le 28 février 1942, sous la présidence de M. Philippe Renaudin, Commissaire Général à la Famille. Il était composé de MM. Galey, Commissaire Général en Zone Occupée du Secrétariat Général de l'Information et de la Propagande, Commissaire du Gouvernement auprès du C.O.I.C., Hourdin, Secrétaire Génér-

ral du Centre de Coordination des Mouvements Familiaux, Robert Buron, Secrétaire Général du Comité d'Organisation de l'Industrie Cinématographique, Amaury, Conseiller Technique à la Propagande du Secrétariat d'Etat à la Famille et à la Santé, Commissaire Général à la Famille.

M. l'Amiral de Penfentenyo, Vice-Président du Conseil Consultatif de la Famille et M. Denis, Chargé de Mission au Commissariat Général à la Famille, ont pu prendre part à la délibération.

Aucun projet présenté sur le second sujet n'a été retenu. Par contre, deux prix importants, d'égale valeur, ont été accordés aux firmes de production suivantes, qui ont présenté des scénarii en schémas animés d'un réel intérêt technique et documentaire; la Société Atlantic-Film et les Films Jean Mineur, présentant un projet de M. Marc Cantagrel, avec le concours de l'Alliance Nationale contre la Dépopulation.

Les deux films primés vont être immédiatement exécutés.

Ils ne constitueront pas des films de propagande banale. Confiés à des spécialistes avertis, leur réalisation présentera un intérêt certain pour l'ensemble du public. Ils rendront intelligibles les difficiles problèmes démographiques et analyseront les causes essentielles de la crise de la Famille française.

Rarement des sujets si ardu et si graves auront été traités à l'écran d'une manière aussi approfondie en même temps qu'attrayante. Il était nécessaire de faire appel pour cela aux techniciens les plus experts. Tel était l'objet de ce concours.

Nous croyons savoir que ces deux films seront achevés au mois de mai. Ils seront alors projetés dans toutes les grandes salles de spectacle. Le Cinéma français s'associera ainsi à l'œuvre de restauration de la Famille française. Nul doute que le public n'apprécie la qualité de son effort.

GROUPEMENT DES DISTRIBUTEURS

DISPARITION DE COPIE

Le C.O.I.C. signale à ses ressortissants qu'une copie positive (N^o 20) du film *Il était Neuf Célibataires*, appartenant à la Compagnie Commerciale Française Cinématographique (C.C.F.C.) a été égarée. Toute personne qui serait sollicitée, à un titre quelconque, au sujet de ce film, est priée d'en aviser immédiatement, soit le Groupement d'Exécution des Distributeurs, 78, Champs-Élysées (BAL. 24-05), soit la C.C.F.C., 93, Champs-Élysées (BAL. 09-70).

FRAIS DE DÉBOURS ET EMBALLAGES

Le Groupement d'Exécution — Section des Distributeurs — décide qu'à partir du 1^{er} avril 1942, les frais de débours et emballage seront facturés en zone occupée de la façon suivante :

	REGIONS		
	Parisienne	Bordeaux et Nantes	Dijon et Nancy
Grand film, programme complet	18	15	12
Actualités et documentaires, ne comprenant qu'une ou deux bobines	5	5	5
Complément comprenant quatre bobines	10	8	6
Programme pris à l'agence : fourniture d'un sac en location	8	8	8

Paris, le 23 mars 1942.

GROUPEMENT DES EXPLOITANTS DE SALLES

ATTRIBUTION DES AGENTS DU CONTRÔLE DU RAVITAILLEMENT

A la demande du Secrétariat d'Etat au Ravitaillement, le C.O.I.C. rappelle aux directeurs de salles les dispositions de la loi du 25 janvier 1941 qui fixe l'attribution des agents du Contrôle du Ravitaillement.

Cette loi précise, dans son article IV, que ces fonctionnaires peuvent, sur la production de leur carte d'identité, et sans que la présence d'un officier de police judiciaire soit nécessaire, pénétrer, pour les besoins de leur service, dans les établissements vendant des produits ou denrées. L'opposition aux fonctions des agents des Services du Contrôle du Ravitaillement est punie par l'article VI de la même loi, d'une emprisonnement d'un mois au moins et de trois ans au plus, et d'une amende de 16 à 1.000 fr. L'amende ne pouvant, nonobstant les dispositions de l'art. 463 du Code pénal relatif aux circonstances atténuantes, être inférieure au minimum fixé ci-dessus à 16 fr. La loi de sursis du 26 mars 1941 n'est pas applicable à l'amende. En cas de récidive dans le délai d'un an, les peines peuvent être portées au double et l'art. 463 du Code pénal n'est pas applicable.

Il résulte de ces dispositions que les directeurs de salles ne doivent pas faire obstacle à l'activité des agents du contrôle du Ravitaillement, sur les conditions de vente des bonbons, fruits, etc... à l'intérieur de leurs établissements.

CAISSE DE SECOURS DE L'EXPLOITATION

En dépit de nos appels réitérés, nous avons le regret de constater qu'un nombre important d'exploitants n'ont encore effectué aucun versement à la Caisse de Secours de l'Exploitation. Nous voulons croire qu'il ne s'agit là que d'un oubli ou d'une négligence et sommes certains que ces retardataires tiendront à figurer sur la prochaine liste de souscription.

N'oubliez pas que nombreuses sont les misères à soulager : en versant à notre Caisse de secours, ce n'est pas la charité que vous faites, mais vous accomplissez un devoir social.

XV^e LISTE DE SOUSCRIPTION

Total des 15 listes précédentes	241.861 fr. 45
Collecte faite pendant un déjeuner d'amis	310
Salles des Fêtes à St-Martin-d'Auxigny	129 fr. 20
Modern à Dormans	50
Circuit Familial à Saint-Genis	1.000
M. Magnani à Pienney	200
Variétés à Lormont	200
Anonyme	200
Anonyme	100
Anonyme	600

TOTAL

COMITE D'ORGANISATION DE L'INDUSTRIE CINÉMATOGRAPHIQUE

INSTRUCTIONS EN CAS D'ALERTE

Dès que le signal d'alerte est donné, les spectateurs doivent évacuer la salle très rapidement et gagner les abris, sous la conduite du personnel de l'établissement.

Les billets d'entrée seront validés pour une autre séance, au choix, du même programme, sauf samedis et dimanches.

(A DÉTACHER ET A AFFICHER OBLIGATOIREMENT A LA CAISSE DE VOTRE ÉTABLISSEMENT)

Le Film, 29, rue Marsoulan, Paris (XIV)

AVIS IMPORTANT**RENOUVELLEMENT DES CARTES D'AUTORISATION D'EXPLOITATION**

EXPLOITANTS DE PARIS-BANLIEUE
A la suite de nouvelles instructions des services de la Propaganda-Abteilung à Paris, le renouvellement des cartes d'autorisation ne pourra, dorénavant, se faire que du 25 au 30 de chaque mois.

EXPLOITANTS DE PROVINCE
Les cartes d'autorisation à renouveler par l'intermédiaire du C.O.I.C. devront être envoyées au plus tard le 30 du

mois d'expiration de la validité de celles-ci. Passé cette date, elles seront timbrées un mois plus tard par les services de la Propaganda-Abteilung à Paris. Les règlements concernant les redevances perçues par les Autorités occupantes doivent être adressés : 92, av. des Champs-Élysées exclusivement par mandats - poste ou mandats - cartes majorés de 7 fr. 50 pour frais de retour de la carte.

La non-observation de ces prescriptions entraîne l'application d'une amende.

SOUSCRIPTION OUVERTE PARMIS LES SALLES DE PARIS, SEINE, SEINE-ET-OISE, SEINÉ-ET-MARNÉ POUR PORTER UN SECOURS IMMÉDIAT AUX RESSORTISSANTS DE L'INDUSTRIE CINÉMATOGRAPHIQUE SINISTRÉS A LA SUITE DU BOMBARDEMENT DU 3 MARS

Première liste :			
Circuit Pathé	10.000	Saint-Lambert	500
Circuit Gaumont	10.000	Paris-Ciné	500
Circuit Lallemand	10.000	Alcazar à Asnières	200
Scala	3.000	Balzac	500
Helder	3.000	Théâtre des Gobelins	500
Vivienne	1.500	Jeanne d'Arc	500
Ginex	1.500	La Fauvette	100
Régent de Neuilly	1.000	Escorial et Kursaal	100
M. Viguier (3 salles)	1.500	Fontainebleau	400
Circuit Cinéphone	3.000	Ermilage-Glacière	200
Circuit Cinéac	3.000	Familial	200
Circuit Nord-Est	3.000	Tolbiac	200
Le Paris à Boulogne	1.000	Cinéma des Familles	200
Casino de Pantin	500	Les Bosquets	200
Saint-Michel	500	Le Dôme	200
Royal et Palace à Villeneuve	500	Ciné-Italie	200
Palace-Italie	500	Cinéma-Opéra	500
Palais des Gobelins	200	Le Latin	500
Modèrn à Montrouge	200	Circuit Cornaglia	4.000
Tivoli à Coulommiers	500	Concordia	500
Berthier	500	Union-Ciné à Clichy	300
		TOTAL	66.300

NOUVELLES SALLES AUTORISÉES EN FORMAT STANDARD**PARIS ET BANLIEUE**

- VIII^e ARRONDISSEMENT
707 Studio Elysées 67, 67, av. Ch.-Elysées.
IX^e ARRONDISSEMENT
703 Victoria, 61, rue de Douai.
708 Caméo, 32, bd des Italiens.

SEINE

- MONTREUIL-SOUS-BOIS
709 La Boissière, 99, bd de La Boissière.

SEINE-ET-OISE

- ARNOUVILLE-LES-GONESSE
710 Eden, 40, rue du Parc.
AULNAY-SOUS-BOIS
704 Français, 9, av. Jeanne-d'Arc.
LE CHESNAY GAGNY
705 Casino, Rand-Point des Marronniers.
ISLE-ADAM
706 Sélect, 5, rue Bergeret.

PROVINCE**AISNE**

- SAINT-QUENTIN
907 Olympia, 16 et 18, rue de Cambrai.

ARDENNES

- CHARLEVILLE
903 Palace, 19, cours Briand.

GIVET

- 902 Omnia, 6, Place de la République.

SEDAN

- 908 Excelsior, 13 bis, av. Philippoteaux.

CALVADOS

- LIVAROT
888 Salle des Fêtes, Place de la Mairie.

RIVA BELLA

- 898 Rex, rue Gambetta.

CHARENTE-MARITIME

- BOURCEFRANC
896 Variétés, rue Gambetta.

DEUX-SEVRES

- CHEF-BOUTONNE
904 Ciné-Lux, place Cail.

DOUBS

- PONT-DE-ROIDE
905 Universel, rue de la Crochère.

EURE-ET-LOIR

- MAINTENON
897 Maintenon, 19, rue Saint-Pierre.

FINISTERE

- CARHAIX
893 Notre Ciné, 20, rue Renan.
ROSPORDEN
883 Rex, rue de Reims.

HAUTE-MARNE

- CHAUMONT
894 Théâtre Municipal, 4, rue Félix-Bablon.
WASSY
885 Les Jeunes, 1, rue du Collège.

INDRE-ET-LOIRE

- SAINT-SYMPHORIEN
901 Ciné Vox, 130, av. de la Tranchée.

LOIRET

- PUISEAUX
884 Alhambra, rue Rabaté.

MANCHE

- CARENTAN
890 Jeanne d'Arc, rue Projetée.
EQUEURDEVILLE
881 Palace, place de la Mairie.
SAINT-LO
882 Jeanne-d'Arc, rue de la Paille.

SEINE-INFÉRIEURE

- SAINT-AUBIN-LES-ELBEUF
906 Salle des Fêtes, place Jules Ferry.

SOMME

- ALBERT
900 Casino, 25, rue Jeanne-d'Harcourt.

AMIENS

- 895 Renaissance, 375, r. du faubourg de Hem.

FORT-MAHON

- 887 Vox, av. de la Plage.

LE CROTOY

- 886 Vox, 13, av. Jules-Verne.

VENDEE

- LA ROCHE-SUR-YON
891 Familial, 8, rue Gouvion.

VOSGES

- SAULXURES-SUR-MOSELOTTE
899 Majestic, rue de Bamont.

VITTEL

- 889 Alhambra, place de la Marne.

SECTION DU FORMAT RÉDUIT**NOUVEAUX EXPLOITANTS AUTORISÉS EN FORMAT RÉDUIT**

- 256 M. LEMOINE, par La Flèche, BOUSSE (Sarthe), extension NANTES, exploite CERANS-FOULETOURTE (Salle Tri-card), LA SUZE (Salle Municipale).
257 M. FARDEL Lucien, 33, rue des Pyrénées à PARIS (xx^e), exploite AUVERS-SUR-OISE (Café de la Paix) (S.-et-O.).
258 M. KERVAN Yves, place du Marché, SCAER (Finistère), exploite SCAER (Salle Celtie).

PREMIÈRES REPRÉSENTATIONS PUBLIQUES DES NOUVEAUX FILMS

PARIS (Pour la Grande Région Parisienne et la Région de Lyon occupée)			
Vendredi 20 mars	Collisée	La Femme que j'ai le plus aimée	Régina
Mercredi 25 mars	Balzac-Helder	Dernière Aventure	Eclair-Journal
Mercredi 25 mars	Ermitage	Bolero	Pathé
Judi 26 mars	Biarritz	La Duchesse de Langeais	Védis
Judi 26 mars	Marivaux-Marbeuf	Le Prince charmant	C.C.F.C.
Mercredi 1 ^{er} avril	Normandie	La Symphonie fantastique	Tobis
BORDEAUX (Pour la Région du Sud-Ouest)			
Mercredi 8 avril	Apollo	Romance de Paris	Pathé

COMMUNIQUÉS OFFICIELS DU COMITÉ D'ORGANISATION DE L'INDUSTRIE CINÉMATOGRAPHIQUE

- 259 ROUSSEAU Jacques, 26, rue de Viller, LU-NEVILLE (Meurthe-et-Moselle), exploite GERBEVILLER (Salle des Fêtes), EINVILLE-AU-GARD (Café du Commerce), BENAMEUIL (à la Mairie), MARAINVILLER (Café du Centre).
- 260 M. MENARD Robert, 51, rue du Marché, CHATELAILLON-PLAGE (Charente-Maritime), exploite THAIRE-D'AUNIS (Salle Municipale), LA JARRIE (Salle Municipale).
- 261 M. DORLAC Louis, rue de la République à LA FERTE-SOUS-JOUARRE (Seine-et-Marne), exploite SACCY-SUR-MARNE (Hôtel du Centre).
- 263 Mme BOURDIN Ernestine, BRISSAC (Maine-et-Loire), exploite BRISSAC (Salle Family).
- 264 M. PRIN Albert, LONGECOURT-EN-PLAINE (Côte d'Or), exploite LONGECOURT-EN-PLAINE (Café de la Terrasse), AISEREY (Café de la Place), THOREY-EN-PLAINE (Café Roche).
- 265 M. CHEVOLLEAU, « Villa Lucette », Place Saint-Barthelemy à SAINT-SYMPHORIEN (Indre-et-Loire), exploite CHOUZE (Salle Municipale), NAZELLES (Salle Municipale), SAINT-MARTIN-LE-BEAU (Salle Douzille), AZAY-SUR-CHER (Salle Druc), SAINT-BRAUCHE (Hôtel de l'Etoile), MANTHELAN (Hôtel Modern).
- 266 M. PENAUD, 7, rue Gaston-Lem, LA FLOTTE-EN-RE (Charente-Maritime), exploite LA FLOTTE-EN-RE (Salle Jeanne-d'Arc), RIVEDOUX-PLAGE (Salle Porcin).
- 267 M. KANDIN, 20, Grande-Rue, LES RICEYS Aube, exploite BAYEL (Etoile), CLAIRVAUX (Familiale).
- 268 M. HUSTET Martial, 46, bd de la Marne à NOGENT-SUR-MARNE (Seine), exploite FEURY-SUR-ANDELE (Salle des Fêtes).
- 269 Mme CAILLE Mathilde, 29, rue du Quatre-Septembre à ROCHEFORT (Charente-Maritime), exploite SOUBISE (Salle des Fêtes), PORT-DES-BARQUES (Salle Amelin), CIRE-D'AUNIS (Salle de la Musique), MURON (Salle Audouin).
- 270 M. GUERIN Georges, 67, bd Paul-Doumer, REIMS (Marne), exploite TINQUEUX (Bon Accueil), REIMS (Verreries Charbonneau).
- 271 Mme BAUDEY Germaine, Café de la Place, VERON (Yonne), exploite VERON (Café de la Place).
- 272 M. GROSMAIRE Raymond, Les Tronchet, LE VALDAHON (Doubs), exploite LE VALDAHON (Salle Printania).
- 273 M. HEULEU André, Ferme de l'Ermitage, LES MONTILS (Loire-et-Cher), exploite LES MONTILS (Café de la Croix Blanche).
- 274 M. COUTURIER Simon, rue Bettecourt, LALEU-LA-PALLICE (Charente-Maritime), exploite LALEU-LA-PALLICE (Salle Paroissiale des Fêtes).
- 275 M. AYMONIER André, 5, avenue Junot, DIJON (Côte d'Or), exploite DIJON (Etoile Cinéma).
- 276 M. RIDEAU René, 1, bd Voirin à RAMBOUILLET (Seine-et-Oise), exploite RAMBOUILLET (Salle Tivoli).
- 277 M. FILLION, 17, avenue de la Marne à COMPIEGNE (Oise), exploite BEUVRAIGNES (Cinévog).
- 278 M. THOMAS Louis, rue Gollut, PESMES (Haute-Saône), exploite PESMES (Cinéma Pathé).
- 279 M. DUISIT Richard, Place Maréchal-Pétain, EPINAC-LES-MINES (S.-et-L.), exploite EPINAC-LES-MINES (Familia).
- 280 M. THILLE Jean, Grande-Rue, ABZAC (Gironde), exploite ABZAC (Apollo).
- 281 M. DUMONT-TEILLIER, 33, rue de Maistre, PARIS (xviii^e), exploite ABLIS (Hôtel de la Croix Blanche), — DENONVILLE (Pa-
- tronage), SAINVILLE (Salle Fleurean), AUNEAU (Hôtel de France).
- 282 M. CHEVAILLIER Gilbert, avenue d'Alsace-Lorraine, JONZAC (Charente-Maritime), exploite NIEUL-LE-VIROUIL (Pavillon Vert), REAUX (Chef Jean), SAINT-CIERS - CHAMPAGNE (Municipale), OZILLAC (Ribot), SAINT-GERMAIN-DU-SEUDRE (David), SAINT-THOMAS-DE-CONAC (Bourde).
- 283 M. CHAUSSE Gaston, 20, rue Pierre-Lescot, IGNY (S.-et-O.), exploite IGNY (Familial).
- 284 M. MAISSE Roger, LA RONDE (Charente-Maritime), exploite LA RONDE (Cinéma des Familles), LA GREVE-SUR-LE-MIGNON (Café de la Carpe), COUCON-D'AUNIS (Marché couvert), SAINT-SAUVEUR-DE-NUAILLE (Salle Municipale).
- 285 M. FAUCHET Jean, 157, avenue de Neuilly, NEUILLY-SUR-SEINE (Seine), exploite COURVILLE-SUR-EURE (Salle Pannard), CHATEAU-NEUF-EN-THIMERAIS (Salle de l'Hôtel du Lion d'Or).
- 286 M. BEILLON Louis, Café-Epicerie, CHEVANNES (Café de la Place), COURSON-LES-CARRIERES (Hôtel de la Poste).
- 287 BREANT Joseph, route Nationale, NOTRE-DAME-DU-VAUDREUIL (Eure), exploite NOTRE-DAME-DU-VAUDREUIL (Salle des Fêtes).
- 288 M. MONTANARI Pierre, Place de l'Eglise, CALLAC (Côtes-du-Nord), exploite CALLAC (Rex).
- 289 Sté RODOT ET MICHAUX, 2, rue de la Pelleterie, FALAISE (Calvados), exploite TRUN (Salle des Fêtes).
- 290 M. DUFEIX Maximilien, 24, rue de Larmor, LORIENT (Morbihan), exploite BAUD (Modern Cinéma).
- 291 M. ARNAULT (Henri), 31, rue de Villersexel à NIORT (Deux-Sèvres), exploite MELLE (La Jabotière).

NOUVEAU RÉGIME DES ASSURANCES SOCIALES

(Lois du 6 janvier 1942 - J. O. des 10 et 15 janvier)

AFFILIÉS OBLIGATOIRES	Salariés français, même de plus de 60 ans	
SALAIRES MAXIMA	a) 42.000 fr. par an : pour les salariés payés	à la quinzaine, au mois; à la commission, au chiffre d'affaires.
	b) Aucun maximum pour les salariés payés	à l'heure, à la journée, à la semaine; à la pièce, à la tâche.
CALCUL DU SALAIRE DE BASE	Rémunération réelle	augmentée des avantages en nature et des pourboires diminuée des frais professionnels (calculés comme pour les impôts) des allocations familiales et à salaire unique.
	Arrondissement	au multiple de 10 fr. le plus voisin (de 5 fr. pour salaires inférieurs à 500 fr.)
PAIEMENT DES COTISATIONS	Epoque dans les dix premiers jours de chaque	trimestre, si moins de cinquante salariés, mois, dans le cas contraire.
	Pièce à fournir : relevé global (sur imprimé spécial).	
DÉCLARATIONS DES SALAIRES	Mode de paiement : par versement ou virement au compte spécial des chèques postaux.	
	Sanction : Majoration de 10 % des cotisations.	
OUVERTURE DU DROIT A PERCEPTION	Epoque : avant 1 ^{er} février de chaque année	
	Forme	Bordereau nominatif sur imprimé spécial. ou fiches spéciales fournies par l'administration.
EFFETS DES LOIS	Occupation d'un emploi salarié au cours des trois mois précédant	décès, maladie grossesse
	Prestations en argent calculées sur salaires déterminés par attestation de l'employeur.	
	1 ^{er} janvier 1942 pour les perceptions — 1 ^{er} avril 1942 pour les allocations aux salariés.	

(Texte de Jean RODRIGUEZ, Conseil juridique)



PAOLA BARBARA

DANS

LE PONT DES SOUPIRS

Dans le cadre prestigieux de l'immortelle Venise et de la munificence de ses princes. Un épisode tragique des luttes ardentes et passionnées des doges.

qui passe en exclusivité au
LORD BYRON
A PARTIR DU 1^{er} AVRIL



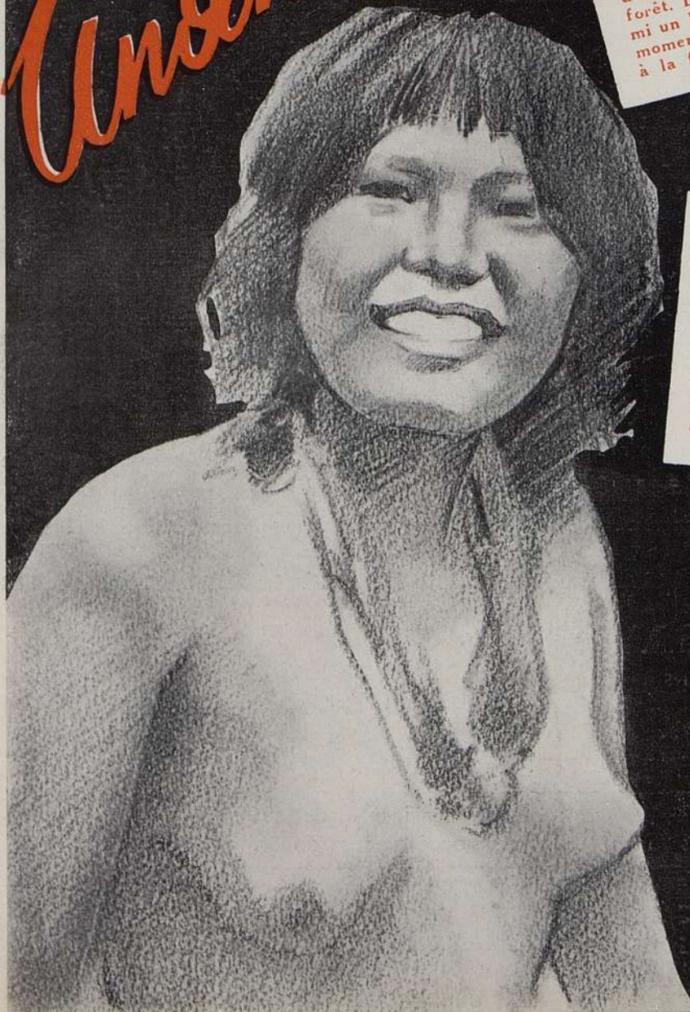
OPÉra 08-20



3, r. Godot-de-Mauroy



Unanimité



L'ŒUVRE

On a déjà vu bien des films qui nous proposerent l'attrait de l'inconnu, aucun peut-être n'a été le reflet aussi fidèle de la vérité. Ici pas de trucages; des images fixées dans la réalité, chez les hôtes de la grande forêt. Le passage d'une pirogue par un banc de crocodiles est l'un des moments les plus dramatiques de ce film à la fois intéressant et passionnant.

PARIS-SOIR

Rarement, disons-le, relation de voyage fut plus captivante, plus émouvante et nous ne saurions oublier ces descentes de rapides, ces animaux tous plus étranges les uns que les autres, ni surtout, cette vision saisissante des barques se frayant un « barrage » de plusieurs centaines de caïmans.

AUJOURD'HUI

Je ne connais rien de plus impressionnant que ce film qui livre à notre ébahissement une cascade d'images toutes plus ahurissantes les unes que les autres. Ce film, ramené au péril de leur vie par les valeureux chefs de l'expédition de l'Amazonie, est, dans son intégralité, d'une tenue vigoureuse qui force l'admiration.

LE PETIT PARISIEN

Le plus saisissant tableau, peut-être, est le passage de l'expédition au milieu d'une vraie mare de caïmans : des milliers et des milliers de monstres agitant leurs queues, ouvrant leurs mâchoires, à perte de vue, les navigateurs se frayant, mètre par mètre, un chemin à la carabine et au revolver à travers de grouillement de cauchemar.

Triomphe depuis le 11 Février
ou
Cinéma des Champs-Élysées
et
le succès se poursuit...



LE NUMÉRO :
12 Fr.

LE FILM

ORGANE DE L'INDUSTRIE CINÉMATOGRAPHIQUE FRANÇAISE

N° 37
28 MARS 1942

A PROPOS DE "HITLERJUNGE QUEx"

Le Cinéma français a une Mission nationale et sociale à remplir

Cette très belle œuvre des studios allemands, que nous venons de voir à Paris, Hitlerjunge Quex — en français Le Jeune Hitlerien — présente un intérêt double. Comme spectacle cinématographique, c'est un film de grande valeur, au sujet particulièrement prenant, dont les scènes, par leur bouleversante vérité et la profondeur des sentiments humains, « accrochent » littéralement le spectateur. Nous ne parlerons pas de la qualité technique de cette œuvre du maître-cinéaste Hans Steinhoff, de sa beauté picturale, ni de sa remarquable interprétation. Nous renvoyons nos lecteurs au compte rendu publié dans ce même numéro du Film.

Nous tenons à aborder sans tarder le second point qui marque l'intérêt de Hitlerjunge Quex : sa valeur nationale et sociale. Ce film vient rappeler opportunément que le rôle de producteur cinématographique ne consiste pas uniquement à faire acte de spéculation. L'immense organe de diffusion que représente l'écran, aujourd'hui plus puissant que la presse, plus puissant que la radio, impose des devoirs et des responsabilités auxquels on n'a pas le droit de faillir.

Tous ceux qui collaborent à la création des films doivent avoir pleine conscience de cette responsabilité envers le public : ils ne doivent jamais perdre de vue la portée morale et éducatrice des œuvres qu'ils entreprennent.

Qu'ils examinent attentivement Hitlerjunge Quex. Cette production relate un épisode dramatique de la lutte des jeunesse nationales-socialistes contre les communistes, telle qu'elle se déroulait à Berlin,

en 1932, un an avant l'avènement du Chancelier Hitler. Nous sommes certains que la leçon de courage et l'exemple de sacrifice pour un idéal qui sont présentés dans ce film — véritable acte de foi — ont fait plus auprès du public allemand que bien des discours et des articles de journaux.

L'enseignement que comporte pour nous Hitlerjunge Quex, c'est que le Cinéma français doit, lui aussi, participer à l'œuvre de redressement national entreprise par le Maréchal Pétain, c'est qu'il existe autre chose que ces sujets futiles et artificiels — aussi distrayants soient-ils — si bien baptisés par Henry de Montherlant les « films Côte d'Azur », et qui figurent malheureusement encore très nombreux — sinon en majorité — dans la nouvelle production française.

Ce serait de la part des créateurs de films une véritable trahison envers le peuple français que de continuer à ignorer systématiquement la mission nationale et sociale du cinéma. Il faut que le public français puisse voir sur les écrans des spectacles sains et constructifs, dignes du patrimoine spirituel de notre pays.

Nous adjurons les producteurs français qui, en un an, ont déjà donné tant de preuves de courage et d'énergie en reprenant leur activité dans des conditions souvent fort difficiles, de bien vouloir méditer l'enseignement que propose Hitlerjunge Quex. Nous leur demandons de réaliser des œuvres exaltant la foi dans la France nouvelle. Ils apporteront ainsi une précieuse contribution à la reconstruction morale et spirituelle de la Nation.

Pierre Autré.

CONCENTRATION DE L'INDUSTRIE CINÉMATOGRAPHIQUE ALLEMANDE

LE CONSEILLER MINISTÉRIEL D^r FRITZ HIPPLER EST NOMMÉ INTENDANT DU FILM ALLEMAND

Berlin. — Le D^r Goebbels, ministre de l'Education Populaire et de la Propagande du Reich, vient de donner à toutes les firmes cinématographiques allemandes une direction unique en les plaçant sous le contrôle d'une société nouvellement créée : la Ufa-Films, S.A.R.L. Cette firme s'occupera désormais de toutes les compagnies cinématographiques en Allemagne, et cela, tant au point de vue économique et technique, que sur le plan financier. L'établissement de crédit cinématographique Filmbank devient de ce fait la banque officielle autorisée du cinéma affiliée à l'U.F.A.-Films.

La direction de cette société sera assurée par l'avocat Bruno Pfennig, Président du Conseil d'Administration, le Conseiller Ministériel D^r Fritz Hippler, et le Directeur Friedrich Marten.

Il est créé, d'autre part, un poste d'Intendant du Film allemand qui s'occupera des plans généraux de la production, de la partie artistique du cinéma, et des jeunes. Le D^r Goebbels a chargé de cette fonction le D^r Fritz Hippler qui assure déjà la direction du département cinématographique du Ministère de l'Education Populaire et de la Propagande. Autour du D^r Hippler, seront groupés le D^r Walther Müller, qui quitte le poste de directeur qu'il occupait à la Chambre allemande du film (Reichsfilmkammer), du metteur en scène Carl Dietrich von Reichmeister, et du D^r Frank Marau, qui démissionne de son poste au Ministère de l'Education Populaire et de la Propagande pour entrer à la société U.F.A.-Films.

Désormais, la U.F.A. contrôlera donc tou-

Réduction du nombre de pages des publications périodiques

Le Groupement Corporatif de la Presse périodique générale nous prie de faire savoir qu'en raison de l'aggravation de la situation du papier, il a transmis ces jours-ci des instructions tendant à restreindre le nombre de pages des journaux dont la parution a été maintenue et qui doivent dorénavant porter sous leur titre un numéro d'autorisation.

Les journaux qui conservent la possibilité de paraître sont en nombre très limité, des suppressions massives ayant dû être opérées.

Le Groupement Corporatif de la Presse périodique générale conserve cependant l'espoir que cette période restrictive sera de courte durée et demande aux lecteurs, abonnés et annonceurs de la Presse périodique de bien vouloir aider les publications restreintes ou suspendues à franchir ce cap difficile. Il leur en exprime par anticipation ses très vifs remerciements.

En conséquence de ces instructions, Le Film paraîtra à partir du prochain numéro dans un format réduit avec un nombre de pages limité.

DES ARTISTES FRANÇAIS VISITENT LES CENTRES CINÉMATOGRAPHIQUES ALLEMANDS

Répondant à l'invitation du Professeur Carl Froelich, Président de la Reichsfilmkammer, des artistes du cinéma français. Viviane Romance, Danielle Darrieux, Junie Astor, Suzy Delair, Albert Préjean et René Dary, le scénariste André Legrand, et notre confrère Pierre Heuzé sont partis pour Berlin la semaine dernière.

Au cours d'un voyage d'une dizaine de jours, les représentants du cinéma français visiteront les grands centres cinématographiques allemands : Berlin, Munich et Vienne.

DES DESSINS ANIMÉS ITALIENS EN COULEURS

L'industrie cinématographique italienne s'intéresse depuis quelque temps à la question des dessins animés. C'est ainsi que la société Bassoli a l'intention de réaliser un film de dessins animés en couleurs basé sur les Aventures du Baron de Münchhausen. Le caricaturiste Segrilli serait chargé de l'exécution des dessins et le film serait réalisé avec le procédé Agfacolor.

D'autre part, la société italienne de production I.N.C.O.M. prépare un dessin animé en couleurs intitulé Au Pays des Grenouilles qui serait lui aussi réalisé avec le procédé Agfacolor. L'animateur en sera Antonio Rubino.

COPY-BOURSE 130, rue Montmartre
TEL. : GUY. 15-11
se charge toujours de la copie des scénarios et découpages
LIVRAISON RAPIDE

tes les maisons de production qui lui sont rattachées, savoir :

Bavaria-Filmkunst S.A.R.L.
Berlin Film, S.A.R.L.
Prag Film, S.A.
Terra Filmkunst, S.A.R.L.
Tobis Film, S.A.R.L.
Ufa-Filmkunst.
Wien Film, S.A.R.L.
Deutsche Zeichen Film, S.A.R.L.

D'autre part, la Ufa-Films S.A.R.L. contrôlera également la Zentralfilmgesellschaft Ost et la Deutscher Filmtheater S.A.R.L. Cette dernière société prendra la charge des salles de cinéma devenues libres à la suite de l'ordonnance du 12 février 1942 que nous avons publiée dans notre précédent numéro. Lui seront affiliés également, en temps voulu, les cinémas qui appartiennent encore à l'Universum Film S. A.

Les gérants du Deutsche Filmtheater sont le Directeur Max Witt et le D^r Théo Quadt.

LA DISTRIBUTION ET L'EXPLOITATION DES FILMS ALLEMANDS

L'Universum Film S. A. (Ufa), présidée par le D^r Ludwig Klitsch, s'occupera tout particulièrement des questions concernant l'exploitation et la technique cinématographiques. La distribution des films sera assurée par la Deutsche Filmvertrieb S. A., dont les gérants sont les Directeurs Fritz Kaelber et Heinz Zimmermann, et qui est rattachée à la Universum-Film S. A.

D'autre part, sont rattachées à l'Universum Films S. A., sous une forme inchangée, les firmes suivantes :

Deutsche Wochenschau S.A.R.L. (Actualités allemandes).
Deutsche Schmalfilm-Vertrieb S.A.R.L. (Distribution des Films de Format réduit).
La S. A. pour le tirage des copies (Affa Kopieranstalten).

Tobis Tonbildsyndikat S.A.
Filmverlag S.A.R.L.
Ufa Handel S.A.R.L. (appareils).

Les départements du cinéma documentaire, de l'étranger, des studios, des théâtres Ufa, seront comme par le passé dirigés par l'Universum Film S. A. Le service technique du film sera dirigé par le D^r Richard Schmidt, dans le cadre de la Universum-Film S. A.

Dans le Conseil d'Administration de la S.A.R.L. du Deutsche Filmtheater et du Deutsche Filmvertrieb seront représentés les sociétés de production rattachées à l'Ufa-Films S.A.R.L.

Pour intensifier le travail des jeunes et la formation de nouveaux éléments artistiques, le groupement des professionnels du cinéma fusionnera avec la Chambre du Film.

UN MUSÉE INTERNATIONAL DU CINÉMA SERA CRÉÉ A ROME

Le Directeur général de la Cinématographie italienne, M. Monaco, sur l'avis favorable du Ministre de la Culture Populaire, a donné son approbation officielle à la création à Rome d'un Musée International du Cinéma. Ce musée placé sous les auspices de Vittorio Mussolini, a été offert à son pays par M. Dante Vanucchi. M. Lo Duca en est l'organisateur et le directeur. Les objets rares et les documents rassemblés en France pour le Musée International du Cinéma, avant d'être remis à l'Italie, seront exposés au Palais de Chaillot.

LE TOUT-CINÉMA 1942

M. Clément Guilhamou informe les souscripteurs que les livraisons sont faites au fur et à mesure de la sortie des presses, et dans l'ordre des souscriptions.

19, rue des Petits-Champs - Paris-1^{er}

Tel. : RIC. 85-85

Compte Chèques Postaux 340-28 Paris

OUVERTURE D'UNE CANTINE POUR LE PERSONNEL DES ETABLISSEMENTS PATHÉ-CINÉMA

La Société d'Exploitation des Etablissements Pathé Cinéma vient d'ouvrir dans ses locaux de la rue Francœur, une cantine réservée à ses collaborateurs où, pour une somme de 12 fr., le personnel des bureaux et des studios peut déjeuner. Deux services ont lieu : à midi et à 13 heures. La décoration de cette cantine a été particulièrement soignée : Lucien Aguetand a choisi comme thème les Provinces de France, et la salle où les collaborateurs de Pathé se réunissent tous les jours est d'un coup d'œil sympathique et agréable et rompt avec les traditions de cantines tristes et maussades ; des liens plus étroits rapprochent le personnel de Pathé et contribuent à l'harmonie de l'œuvre commune.

LES FILMS DE FRANCE ONT PRÉSENTÉ SIX FILMS DOCUMENTAIRES

Les Films de France ont présenté à la salle Pleyel six films documentaires, récemment achevés, de leur important programme. Un public nombreux garnissait toutes les places de cette vaste enceinte, parmi lequel d'importantes personnalités : MM. Galey, chef du Service du Cinéma, Verrier, délégué du ministre de l'Éducation Nationale, Di Pace, secrétaire général du ministère des P.T.T., le Recteur de l'Académie de Paris, Chesneau, chef du Tourisme au ministère des Communications, etc., ainsi que des membres de l'Enseignement et des jeunes gens des écoles.

Une Lettre voyage (Réal. : Et. Nadoux), vivant, naturel, décrit la suite complexe et longue d'opérations par lesquelles une lettre « jetée » à la boîte, parvient finalement à son destinataire.

Le Tournage mécanique (Réal. : Albert Guyot) expose l'histoire, les principes fondamentaux du fonctionnement et les modes d'emploi de la plus courante des machines-outils ; le tour parallèle. Bonnes prises de vues ; exposé clair, très didactique et intéressant.

Le Grand Jardinier de France, Le Nôtre (Réal. : Jean Tedesco) est une très belle évocation du grand artiste architecte des jardins de Louis XIV avec présentation de ses principales et magnifiques réalisations : Vaux (Fouquet), Versailles, Chantilly (Condé), Dampierre (Duc de Chevreuse), Saint-Cloud, les Tuileries. Très joliment nuancé de poésie. Accompagné d'un commentaire sobre et habile, ce film est un parfait modèle de biographie par le film.

La Crau, Jardin des Hespérides (Réal. E. Nadoux) montre comment, en pleine Crau desséchée et désertique, une catastrophe, en 1917, fit découvrir l'eau souterraine ; l'irrigation, à présent, a fertilisé certaines parties de ce territoire jusque là désolé. Ces travaux se poursuivent.

Fort-Royal (Réal. Pierre Maudru et Sur les Chemins de Lamartine (Réal. Jean Tedesco), déjà présentée sous les auspices de la Vice-Présidence du Conseil (Le Film, n° du 31 janvier 1942) terminaient ce programme.

Le succès remporté par cette séance affirme bien l'intérêt des questions abordées, la variété des sujets et celle aussi des talents appelés à les traiter, et la qualité de ces réalisations. Cet effort considérable, bien orienté et bien conduit, mérite d'être félicité.

P. M.

G. CHALOPIN
A. de YRIGOYEN

CINÉ-MATÉRIEL

P. FONTENEAU

Ingenieur

NANTES 8, Rue Marivaux, 8 NANTES

SEULE MAISON SPÉCIALISÉE DANS LA RÉGION

Quelques unes de nos références

Les Variétés
Le Vox
Jeanne-d'Arc
Eden-Cinéma
Olympic

NANTES Majestic
NANTES Royal-Ciné
NANTES Étoile-Cinéma
NANTES Odet-Palace
NANTES Cinéma

NANTES Le Rialto
NANTES Paimpol-Ciné
NANTES Casino
QUIMPER Apollo
AUDIERNE Family
Cinéma CHATEAULIN, etc., etc...

MORLAIX Cinéma
PAIMPOL Ciné-Théâtre
SABLES-D'OLONNE Cinéma
QUIMPER Cinéma
LA CHABOSSIERE Palace

BANNALEC
QUIMPERLE
BASSE-INDRE
LA MONTAGNE
CHATEAU-GONTIER

MIROIRS - AMPLIFICATEURS - CHARBONS - TOUT MATÉRIEL DE CABINE

LOCATION DE FILMS

UN AN D'ACTIVITÉ DE LA PRODUCTION CINÉMATOGRAPHIQUE FRANÇAISE (MARS 1941 - MARS 1942)

Il y a un peu plus d'un an, le 17 février 1941, commençait, aux studios de Billancourt, la réalisation de *L'Assassinat du Père Noël*, premier film tourné depuis l'Armistice en zone occupée. Grâce aux efforts de M. Raoul Ploquin, directeur responsable du Comité d'Organisation de l'Industrie Cinématographique et avec l'appui des Autorités occupantes, la production reprenait dans les studios parisiens, procurant enfin du travail aux metteurs en scène, aux artistes et à tous les artisans du film, en chômage depuis l'Armistice.

L'essor nouveau donné à notre production devait permettre, en un an, malgré des difficultés de toutes sortes, dues au manque de matières premières, spécialement pour les décors et les costumes ainsi qu'aux restrictions de pellicule, la réalisation de cinquante-huit films de long métrage, sans compter un nombre important de films documentaires. Résultat particulièrement brillant, puisque la production cinématographique pour la France toute entière était annuellement, avant la guerre, de 115 à 120 films.

Parmi les 35 films de cette nouvelle production qui nous ont été présentés jusqu'à ce jour, il en est certains ne répondant pas encore exactement à la qualité et au niveau spirituel que l'on est en droit d'attendre de nos auteurs et de nos metteurs en scène. Le choix des sujets, ainsi que la réalisation laissent parfois à désirer, mais on peut espérer que, dans les mois d'été qui vont venir, des productions plus importantes, basées sur des sujets plus profonds et choisis avec plus de soin, permettront de grands progrès dans le sens que nous venons d'indiquer.

Nous croyons d'ailleurs savoir que M. Louis Galey, Chef du Service du Cinéma à la Vice-Présidence du Conseil, envisage la réalisation d'œuvres d'envergure animées par un nouvel esprit de propagande indispensable pour aider au redressement national. De son côté, M. Raoul Ploquin nous a donné, récemment, l'assurance que l'autorisation du C.O.I.C. ne serait plus accordée désormais qu'aux scénarii dont la valeur artistique et morale présenterait un nombre de garanties suffisantes pour permettre l'amélioration de notre production, tant au point de vue de la qualité que de l'esprit des sujets.

Voilà donc de grandes raisons d'espérer que la production cinématographique française, après un certain flottement que les circonstances excusent souvent, reprendra bientôt sa marche en avant et justifiera la réputation qu'elle avait acquise au cours des années précédentes.

G. Turquan.

Depuis la reprise de la production dans les studios parisiens, en février 1942, 75 projets de films de long métrage ont été autorisés par le C.O.I.C., les Autorités occupantes et Commission de Censure de Vichy.

Sur ces 75 projets, qui se répartissent entre quarante maisons de production :

35 films ont été projetés devant le public ;
12 films sont terminés ou au montage ;
8 films sont en cours de réalisation ;
20 films sont en préparation.

On en trouvera ci-dessous l'énumération, classée par maison de production.

LISTE DES 75 FILMS AUTORISÉS

Abréviations :

(S) : Film sorti, déjà projeté en public.

(T) : Film terminé ou au montage.

(R) : Film en cours de réalisation.

(P) : Projet : film en préparation.

BOISSERAND
Vie privée (T).
BURBUS FILM
Andorra (T).
C.C.F.C.
Le Prince charmant (S).
Le Destin fabuleux de Désirée Clary (T).
L'Amant de Bornéo (T).
CINÉMATOGRAPHIQUE COMPAGNIE GÉNÉRALE
Le Voile bleu (P).
CONSORTIUM DE PRODUCTIONS DU FILM
La Femme perdue (P).
CONTINENTAL FILMS
Premier Rendez-vous (S).
Le Dernier des Six (S).
Le Club des Soupirants (S).
L'Assassinat du Père Noël (S).
Péchés de Jeunesse (S).
Caprices (S).
Mam'zelle Bonaparte (S).
Annette et la Dame blonde (S).
La Symphonie fantastique (T).
Les Inconnus dans la Maison (T).
Simplet (R).
Totte et sa Chance (P).
DISCINA
Premier Bal (S).
Histoire de rire (S).
L'Assassin a peur la Nuit (R).
Les Visiteurs du Soir (P).
ECLAIR JOURNAL
Ce n'est pas moi (S).
ESSOR
CINÉMATOGRAPHIQUE GÉNÉRAL FUM
Retour de Flamme (P).
GÉNÉRALE FRANÇAISE CINÉMATOGRAPHIQUE
Femmes de Borne Volonté (R).
INDUSTRIE CINÉMATOGRAPHIQUE
Le Mariage de Chiffon (T).
Croisières sidérales (T).
L'Homme qui joue avec le Feu (P).
LUX
Graine au Vent (P).
M.A.I.C.
Le Camion blanc (P).
MINERVA
L'Age d'Or (S).
Fièvres (S).
L'Ange gardien (R).

MOULINS D'OR
Les Affaires sont les Affaires (P).
PATHÉ-CINÉMA
Romance de Paris (S).
Nous les Gosses (S).
Le Briseur de Chaînes (S).
Opéra-Musette (S).
Bolero (S).
Grand Prix de Rome (P).
Céleste Mogador (P).
Pontcarral (P).
RÉGINA
La Maison des Sept Jeunes Filles (S).
La Femme que j'ai le plus aimée (S).
RICHEBÉ
Madame Sans-Gêne (S).
Les Jours heureux (S).
Romance à trois (P).
RIVERS
Dernière Aventure (ex-Papa) (S).
S.E.L.B.
Le Moussaillon (S).
SIRIUS
Cartacalha (S).
Le Chemin du Cœur (T).
Signé : Illisible (R).
L'Ange de Minuit (P).
Huit Hommes dans un Châteaudeau (P).
Madame et le Mort (P).
S.N.E.G.
Le Journal tombe à Cinq Heures (P).
La Grande Espérance (P).
Mousses (P).
S.O.F.R.O.R.
Pension Jonas (S).
Le Duchesse de Langeais (S).
S.P.C.
Le Valet maître (S).
La Loi du Printemps (R).
S.U.F.
Montmartre-sur-Seine (S).
Chèque au Porteur (S).
Mademoiselle Swing (T).
La Foire aux Femmes (P).
SYNOPSIS
Le Pavillon brûlé (S).
Le Lit à Colonne (R).
La Grande Aventure (P).
U.F.P.C.
Fromont Jeune et Risler Aîné (S).
Tri Ton pêche (S).
Patrouille blanche (S).
U.T.C.
La Nuit fantastique (T).

■ Romance à trois, dont Roger Richebé va commencer la réalisation le 7 avril, est tiré de la pièce de Denys Amiel *Trois et une* dont on n'a pas oublié le grand succès théâtral. Fernand Gravey sera la vedette de cette production qui sera réalisée aux studios de Saint-Maurice.

■ Huit Hommes dans un Châteaudeau sera tourné aux studios Photsonor dans les premiers jours du mois d'avril.

■ La société Discina produira, dans le courant de mai, *Les Visiteurs du Soir* qui sera réalisé par Marcel Carné aux studios de Saint-Maurice. Le scénario original est de Jacques Prévert et Pierre Laroche. La musique sera écrite par Marcel Thiriet. Des costumes originaux seront dessinés d'après des documents de l'époque médiévale où se situe l'action. Les interprètes, actuellement engagés, sont Jules Berry, Marie Déa, Arletty, Alain Cuny, Fernand Ledoux et Marcel Herrand.

■ Le film de René CHANAS sur la Danse, annoncé dans notre dernier numéro sous le titre de *Rythmes*, reprend provisoirement son titre de *Symphonie blanche*.

■ M. J. P. FEYDEAU nous demande de préciser qu'il est le seul metteur en scène de *L'Amant de Bornéo* qu'il a réalisé avec la collaboration technique de René LE HENAFF.

■ MM. Jean ROBERT-MARIO, DUMONT et BARIZET, ont été les assistants de Jean Boyer pour le film *Chèque au Porteur*.

LE TRAVAIL DANS LES STUDIOS

BILLANCOURT
Simplet (Continental)
Réal. : Fernandel et Carlo Rim. Int. : Fernandel, Andrex, Colette Fleuriot. *Commencé ext.* : 7 fév. 42. F. T. : n° 35.
BUTTES-CHAUMONT
Le Lit à Colonne (Synopsis)
Réal. : R. Tual. Int. : Odette Joyeux, Fernand Ledoux, Jean Tissier. *Commencé* : 16 mars 42. F. T. : n° 35.
FRANCŒUR
Dernier Atout (Essor Ciné.)
Réal. : Jacques Becker. Int. : Pierre Renoir, Mireille Balin, Raymond Rouleau, Georges Rollin. *Commencé* : 23 mars 42. F. T. : n° 35.
FRANÇOIS-1^{er}
Signé : Illisible (Sirius)
Réal. : Chr. Chamborant. Int. : Gaby Sylvia, André Luguet, Charpin. *Commencé* : 16 fév. 42. F. T. : n° 34.
NICE (Victorine)
L'Assassin a peur la Nuit (Discina).
Réal. : Jean Delannoy. Int. : Jean Chevrier, Mireille Balin, Jules Berry, Marguerite Moreno.
EXTÉRIEURS (Touggourt)
Femmes de Bonne Volonté (G.F.C.)
Réal. : Maurice Gleize. Int. : Pierre Renoir, Jacques Baumer, Mad. Sologne, Jean Marchat. *Commencé ext.* : 25 mars 42. F. T. : n° 35.

LES NOUVEAUX FILMS

(G) : Films visibles par tous.
(A 16) : Films interdits aux moins de 16 ans.
(A 13) : Films interdits aux moins de 13 ans.

**LA FEMME
QUE J'AI LE PLUS AIMÉE**
Comédie dramatique (A 13)
REGINA 90 min.

Origine : Française.
Prod. : Régina (Arys Nissotti et Pierre O'Connell).
Réal. : Robert Vernay. Auteurs : Scénario original et dialogue de Yves Mirande. Musique : Maurice Yvain. Décors : René Renoux. Chef-opér. : Roger Hubert. Monteur : Jean Fayté.
Interprètes : Arletty, Mireille Balin, Lucien Baroux, René Lefèvre, André Luguet, Noël-Noël, Raymond Rouleau, Jean Tissier, Michèle Alfa, Aimos, Simone Berriau, Bergeron, Bernard Blier, Renée Devillers, Maurice Escandé, Charles Grandval, Pierre Magnier, Raymond Segard, Marcel Vallée.
Studios : Buttes-Chaumont.
Sortie en excl. : Paris, 20 mars 42 au Colisée.

Imaginé et écrit par Yves Mirande, ce film reprend la formule de *Derrière la Façade* avec un sujet composé de cinq histoires différentes. De la variété, de la bonne humeur, un amusant dialogue, une distribution éclatante. Robert Vernay fait avec cette production de très bons débuts comme metteur en scène.

Au cours d'un dîner d'hommes, pour reconforter le jeune neveu (Raymond Segard) de leur hôte (Pierre Magnier) qui éprouve sa première déception d'amour, chaque convive raconte l'histoire de la femme qu'il a le plus aimée. Le Chirurgien (Noël-Noël) a aimé une divette de café-concert (Arletty); l'Huissier (Jean Tissier), devenu Directeur de théâtre, a aimé Jane (Mireille Balin) qu'il prenait pour une femme auteur et qui était la femme de l'auteur (Raymond Rouleau); l'Industriel (René Lefèvre) a aimé une daetvlo (Renée Devillers), l'Avocat (André Luguet) a été abandonné par une femme sculpteur (Michèle Alfa) qui préférait l'art à l'amour. Et le peintre (Lucien Baroux) a aimé... sa femme (Simone Berriau) jusqu'au jour où passant pour mort, il a compris qu'elle le trompait avec son meilleur ami (Escandé).

DU VENIN AU SÉRUM
Documentaire (G)
DISCINA 18 min.

Origine : Française. Réal. : H. Lepage. Opér. : Edouard Pasqulé. Musique : Wraskoff. Sortie : Madeleine avec *La Piste du Nord* (8 mars 1942).

Reportage sur la vaccination des piqûres de serpents: anciennes croyances médico-magiques sur le serpent et la « noude de vipères »... Albert Calmette, à l'Institut Pasteur de Lille et le Professeur Ramon, à celui de Paris, découvrent le sérum contre le venin. Collecte des vipères, et préparation du sérum. La présentation de ce sujet reste superficielle. La musique d'accompagnement est composée de valses assez inattendues ici.

**ANNETTE
ET LA DAME BLONDE**
Comédie gaie (G)
avec Louise Carletti
TOBIS 83 min.

Origine : Française.
Production : Continental Films.
Réalisation : Jean Dréville. Auteurs : Nouvelle de Georges Simenon. Adapt. de Henri Decoin. Dialogue de Michel Duran. Chef-opér. : Robert Le Febvre. Décors : Meingard et Hubert. Musiq. : Sylviano. Interprètes : Louise Carletti, Henry Garat, Mona Goya, Georges Rollin, Rosine Luguet, Simone Valère, Rexiane, G. Chamarat.
Studios : Billancourt et Neuilly.
Sortie en excl. : Paris, le 16 mars 42 au Normandie.

Comédie gaie et sentimentale dont l'action fantaisiste se déroule dans un somptueux hôtel et dans les vieux quartiers de Cannes. Louise Carletti, avec sa gentille frimousse, anime de sa charmante turbulence juvénile ce film sans prétention qui ne vise qu'à distraire et y réussit. A signaler le retour au cinéma d'Henry Garat et de Mona Goya. Beaux extérieurs de l'opérateur Le Febvre.

Annette (Louise Carletti) est tombée amoureuse de l'avocat Maurice (Henry Garat) et se jure de faire sa conquête. Elle le dispute avec rage à la riche et coquette américaine Myriam (Mona Goya). Mais, après maintes aventures, c'est finalement le jeune Bernard (Georges Rollin), ami de la famille d'Annette, que celle-ci épousera...

LA CITADELLE DE BESANÇON
Documentaire (G)
GAVAGNAC 28 min.

Origine : Française. Prod. : Films de Cavagnac. Réal. : Jean Bernard-Derosne et Contable. Musique : J. Yatove. Sortie : Lord-Byron avec *Roses écarlates* (14 fév. 1942).

Excursion dans cette belle, ancienne et pittoresque cité, et dans la jolie région d'alentours. Le film, qui donne la sensation d'une ville bien construite, active et prospère, a ainsi un sens.

Documentaires présentés à Paris pendant le mois de Mars 1942

2 MARS	Scarabées géants (A.C.E.)	Normandie
5 MARS	Le Clavecin (*) (A.C.E.)	Marivaux
5 MARS	Pompéi (*) (Zénith)	Lord-Byron
6 MARS	Sports nautiques (*) (C.F.F.D.)	Max-Linder
8 MARS	Du Venin au Sérum (*) (Discina)	Madeleine
11 MARS	La Cité du Vatican (*) (Francinex)	Balzac
11 MARS	Les Verreries de Murano (*) (Francinex)	Balzac
11 MARS	Records du Monde de Plongeurs (Radio-Cinéma)	Aubert
14 MARS	La Beauté du Travail (A.C.E.)	César
16 MARS	Regards sur le Japon (*) (A.C.E.)	Normandie
18 MARS	Java (*) (Tobis)	Biarritz
18 MARS	Flammes magiques (*) (Tobis)	Biarritz
20 MARS	La Corse (Régina)	Colisée
25 MARS	La Pierre française (Eclair-J*)	Balzac-Helder
25 MARS	Sous le Chapeau (Pathé)	Ermilage
26 MARS	Le Bourbonnais (*) (C.C.F.C.)	Marivaux - Marbeuf
27 MARS	La Baie des Oiseaux (*) (Védis)	Biarritz

L'astérisque (*) désigne les films inédits.

DÉDÉ LA MUSIQUE
Drame (A 16)
avec Albert Préjean
et Annie Vernay
RADIO-CINEMA 85 min.

Origine : Française.
Production : C.I.C. 1939.
Réal. : André Berthomieu. Auteurs : Roman de Gaston Montherlant. Adapt. et dial. de Berthomieu. Dir. de prod. : Jean Mamy. Décors : René Moulart. Chef-opér. : Fred Langenfeld. Musique : Roger Dumas.

Interprètes : Albert Préjean, Annie Vernay, Line Noro, Robert Le Vigan, Aimos, Madeleine Suffel, Mady Mad, Germaine Charley.
Studios : Buttes-Chaumont.
Sortie en exclusivité : Paris, 11 mars 42 à l'Aubert-Palace.

Sombre drame du « milieu » traité dans la manière réaliste : on y voit la vie désœuvrée et traquée des irréguliers et trafiquants de femmes et de drogues, sur les champs de course et dans les bars louches, leurs jalousies, leurs haines et leurs vengeances. Une distribution homogène avec, en tête, Albert Préjean, qui reste malgré tout sympathique, et la regrettée Annie Vernay, donne son caractère à ce drame pessimiste et dur où seul Aimos apporte une note gaie. Dialogue mêlé de mots d'argot. Deux chansons de Préjean.

« Dédé la Musique » (Albert Préjean) a quitté son ancien métier d'accordéoniste et vit autant du trafic des drogues que de sa femme, « la Grande Marcelle » (Line Noro). Il fait la connaissance d'une jeune vendeuse, Trottinette (Annie Vernay) et l'homme du milieu s'empare de la jeune fille pour qui il veut quitter une vie qui lui fait désormais horreur. Mais, animé par la jalousie et la haine, le sinistre « Fernand l'Américain » (Robert Le Vigan), après avoir révélé à Trottinette la véritable activité de Dédé, pousse Marcelle à abandonner l'amant qui l'a abandonnée. Trottinette pleure sur le cadavre de celui qu'elle aime.

ANTOINE LE MAGNIFIQUE
Comédie gaie (G) (doublée)
avec Hans Moser
TOBIS 90 min.

Origine : Allemande.
Production : Wien Film.
Réalisation : E. W. Emo.
Interprètes : Hans Moser, Elfriede Datzig, Charlotte Ander, O. W. Fischer, Heinz Salfner.
Sortie en excl. : Paris, 18 mars 42 au Biarritz.

Amusante comédie dont l'intrigue repose toute entière sur le personnage sympathique d'un vieux domestique « qui fait partie de la famille », rôle tenu avec une autorité et un brio exceptionnels par l'excellent acteur Hans Moser. La conclusion est une leçon de morale sociale exaltant le rôle bienfaisant de l'enfant dans la famille.

Antoine (Hans Moser), intendant du Comte d'Erlenburg (Heinz Salfner), fait partie de la lignée des fidèles serviteurs attachés au château. Le jeune comte Willy (O. W. Fischer) se fiance à Leni (Elfriede Datzig), simple fille d'un fermier ce qui suscite la réprobation du Comte... et d'Antoine... Le vieux comte se prépare de son côté à épouser une jeune noble décauvée (Charlotte Ander) que sa mère, experte en intrigue, dirige dans cette aventure. Finalement, Antoine s'oppose à cette réunion, réconcilie le père et le fils et introduit au château l'enfant de Leni et de Willy à la grande joie de tous.

LA FILLE DU CORSAIRE
Aventures d'époque (G) (doublé)
avec Fosco Giachetti
et Doris Duranti
FRANCINEX 74 min.

Origine : Italienne.
Production : Manenti Film.
Réal. : Enrico Guazzoni. Auteurs : Roman d'Emilio Salgari. Musique : Alberto Ghislanzoni.
Interprètes : Fosco Giachetti, Doris Duranti, Camillo Pilotto, Enrico Glori, Mariella Lotti, Primo Carnera, Polidor.
Sortie en excl. : Paris, 11 mars 52 au Balzac.

Grande aventure de cape et d'épée qui se déroule aux Antilles, au XVI^e siècle, et met aux prises les colonisateurs espagnols, les flibustiers et les pirates. L'acteur, varié, offre des scènes de foule bien conduites, de l'amour, de la jalousie, de la force et de la ruse. Des épisodes romanesques.

A la troupe du flibustier Zampa (Camillo Pilotto), s'est jointe Manuela (Doris Duranti), la fille du corsaire Vert, tué au combat, et la bande de ce dernier. Ensemble, ils terrorisent les Espagnols de Maracaibo. Le fils du vice-roi, Carlos (Fosco Giachetti) se fait admettre chez les pirates sous un nom d'emprunt pour s'emparer de Zampa. Mais il est découvert, Manuela, qui l'aime, le sauve ainsi que sa sœur Isabelle que les pirates avaient faite prisonnière... Zampa et Manuela périssent au cours d'une bataille générale...

Le Lit à Colonnes



Mise en scène de
Roland TUAL

Scénario et Dialogue de
Charles SPAAK

PRODUCTIONS
SYNOPS

18-20, Place de la Madeleine



Fernand LEDOUX
 Michèle ALFA
 Odette JOYEUX
 Jean MARAIS
 et
 Jean TISSIER
 dans

LE LIT A COLONNES

D'après le Roman de Louise de Vilmorin

avec

Emmy LYNN
 Mila PARELY
 Robert VATTIER - VILBERT
 Jacqueline CHAMPI - PÈRÈS
 Georges MARCHAL
 et
 Pierre LARQUEY
 et
 Valentine TESSIER

Musique de Jean FRANÇAIX
 Décors de PIMENOFF
 Directeur de Production : Dominique DROUIN



LE JEUNE HITLÉRIEN
 (Hitlerjunge Quex)
 Drame (G)
 (Parlé en allemand)
 avec Heinrich George
 A. C. E. 95 min.

Origine : Allemande.
 Production : Ufa (Karl Ritter).
 Réal. : Hans Steinhoff. Scénario : A. K. Schenziger. Chanson : Baldur von Schirarek. Musique : Otto Borgmann.

Interprètes : Heinrich George, Berta Drews, Hermann Speilmans, Rotraut Richter, Karl Meixner, Claus Clausen et des membres des Jeunesses hitlériennes.
 Sortie en exclusivité : Paris, 14 mars 42 au César.

Ce très beau film est un drame puissant et attachant qui exalte l'esprit de sacrifice de la jeunesse nationale-socialiste pour son idéal. Le grand style réaliste du célèbre metteur en scène Hans Stein-

hoff se fait ici simple, direct : tout est naturel, familier, humain et les scènes émouvantes, souvent bouleversantes, de cette œuvre admirable toucheront les spectateurs les moins sensibles. Heinrich George, dans le rôle du père, est excellent. A citer également surtout le jeune garçon, anonyme héros du film, absolument remarquable.

Berlin 1932. Le jeune Heini (acteur anonyme) est enrôlé de force dans les Jeunesses communistes par son père (Heinrich George), ancien combattant de la Grande Guerre, en chômage depuis des années. Mais l'enfant, qui a assisté à une réunion de plein air des Jeunesses hitlériennes, compare la discipline exaltante de ces groupes, au débrayé et au cynisme des communistes. Un malentendu le fait passer pour traître aux yeux des jeunes nazis, mais il se rachète en prévenant ceux-ci d'un attentat que les communistes préparent contre eux et les sauve ainsi de la mort. Les communistes se vengeront et tueront sauvagement Heini au moment où il distribuait des tracts pour les élections. Le Parti gardera le souvenir de son héroïque sacrifice.

LA CITÉ
 ORIGINE DE PARIS
 Documentaire (G)
 PATHE 25 min.

Origine : Française. Prod. : Pathé. Réal. : René Chanas et D^r Hardouin. Opér. : Montazel. Musique : Georges van Parys. Sortie : Ermitage avec Opéra-Musette (18 février 1942).

Documentaire d'érudition sur le rôle de l'île de la Cité dans l'histoire de Paris, depuis les temps préhistoriques, romains et gallo-romains. Bons passages en dessins animés; des estampes, des tableaux rappellent les aspects anciens. Origine des divers monuments qu'on y trouve notamment des ponts qui relient l'île aux deux rives; évocation des événements qui s'y sont déroulés.

Dans la liste des membres du Comité d'Organisation des Entreprises du Spectacle, parue dans le numéro du Film, n° 35 du 28 février, page 15, c'est M. EMILE Bertin, Président de l'Union des Maîtres décorateurs de Théâtres et non M. PIERRE Bertin, de la Comédie Française, qu'il fallait lire.

RÉPERTOIRE ALPHABÉTIQUE DES FILMS DE LONG MÉTRAGE PRÉSENTÉS A PARIS PENDANT LE PREMIER TRIMESTRE 1942

ABREVIATIONS. — (G) : Films visibles par tous. — (A 16) : Films interdits aux spectateurs de moins de 16 ans. — (A 13) : Films interdits aux spectateurs de moins de 13 ans.

TITRE DU FILM	GENRE	DISTRIBUTEUR	Durée de projection en minutes	N° du «FILM» publié le Compta-rendu
Age d'Or (L') (G)	Com. gaie.	Parl. français.	MINERVA 85	14 février 42.
Annette et la Dame blonde (G)	Com. gaie.	Parl. français.	TOBIS 85	28 mars 42.
Antoine le Magnifique (G)	Com. gaie.	Doublee.	TOBIS 90	28 mars 42.
Aventure de Salvator Rosa (Une) (G)	Avent. histor.	Doublee.	ZENITH 99	14 mars 42.
Bolero (A 13)	Comédie.	Parl. français.	PATHE 96	11 avril 42.
Cartacalha (G)	Drame.	Parl. français.	C.P.L.F. 95	31 janv. 42.
Chambre 13 (G)	Comédie.	Parl. français.	CIN.DEFRANCE 75	14 février 42.
Chemin de la Liberté (Le) (A 16)	Drame d'époque.	Doublee.	A. C. E. 105	14 février 42.
Dédé la Musique (A 16)	Drame.	Parl. français.	RADIO-CINEMA 85	28 mars 42.
Dernière Aventure (G)	Com. gaie.	Parl. français.	ECLAIR J ¹ 104	11 avril 42.
Dernier Round (Le) (A 16)	Com. sportive.	Doublee.	TOBIS 78	31 janv. 42.
Duchesse de Langeais (La)	Com. dramat.	Parl. français.	VEDIS 99	11 avril 42.
Enfer de la Forêt vierge (L') (G)	Grand docum.	Comm. français.	A. C. E. 72	28 février 42.
Femme que j'ai le plus aimée (La) (A 13)	Comédie.	Parl. français.	REGINA 90	28 mars 42.
Fièvres (G)	Drame.	Parl. français.	MINERVA 105	31 janv. 42.
Fille du Corsaire (La) (G)	Avent. d'époque.	Doublee.	FRANCINEX 96	28 mars 42.
Jenny Lind (G)	Com. dramat. d'époque.	Doublee.	A. C. E. 96	14 mars 42.
Jeune Hitlérien (Le) (G)	Drame.	Vers. origin.	A. C. E. 95	28 mars 42.
Lumière dans les Ténèbres (G)	Com. dramat.	Doublee.	FRANCINEX 83	28 février 42.
Ma Fille est millionnaire (G)	Vaudeville.	Doublee.	A. C. E. 90	17 janv. 42.
Maison des Sept Jeunes Filles (La) (G)	Com. sentiment.	Parl. français.	REGINA 100	14 février 42.
Mam'zelle Bonaparte (A 16)	Com. dramat.	Parl. français.	TOBIS 100	17 janv. 42.
Moussaillon (Le) (G)	Com. dramat.	Parl. français.	G. MULLER 90	14 février 42.
Musicien errant (Le) (A 13)	Dr. d'époque.	Doublee.	A. C. E. 95	31 janv. 42.
Nuits de Vienne (G)	Comédie gaie.	Doublee.	A. C. E. 101	17 janv. 42.
Opéra-Musette (G)	Comédie gaie.	Doublee.	PATHE 90	28 février 42.
Orchidée rouge (L') (G)	Drame d'espion.	Doublee.	A. C. E. 89	14 mars 42.
Patrouille blanche (G)	Drame policier.	Parl. français.	U. F. P. C. 89	14 mars 42.
Pension Jonas (G)	Com. burlesque.	Parl. français.	VEDIS 98	14 mars 42.
Piste du Nord (La) (A 16)	Drame.	Parl. français.	DISCINA 103	14 mars 42.
Prince charmant (Le) (G)	Comédie.	Parl. français.	C.C.F.C. 104	11 avril 42.
Risque-Tout (Les) (A 16)	Dr. montagne.	Doublee.	TOBIS 92	14 février 42.
Roses écarlates (A 16)	Comédie.	Doublee.	FRANCINEX 70	14 février 42.
Tempête (La) (A 13)	Com. dramat.	Doublee.	TOBIS 100	28 février 42.

PROGRAMMES DES SALLES D'EXCLUSIVITÉ DANS LES GRANDS CENTRES RÉGIONAUX

PARIS

25 MARS AU 1^{er} AVRIL 1942
 Premières Exclusivités :
 Aubert-Palace : Dédé la Musique (11 mars).
 Balzac : Dernière Aventure (25 mars).
 Biarritz : La Duchesse de Langeais (27 mars).
 César : Le Jeune Hitlérien (v. o.) (14 mars).
 Champs-Élysées : L'Enfer de la Forêt vierge (7^e semaine).
 Colisée : La Femme que j'ai le plus aimée (20 mars).
 Ermitage : Bolero (25 mars).
 Helder : Dernière Aventure (25 mars).
 Le Français : Remorques (18^e s.).
 Lord-Byron : Une Aventure de Salvator Rosa (5 mars).
 Madeleine : La Piste du Nord (5 mars).
 Marbeuf : Le Prince charmant (26 mars).
 Marivaux : Le Prince charmant (26 mars).
 Max-Linder : Pension Jonas (6 mars).
 Normandie : La Symphonie fantastique (1^{er} avril).
 Paramount : Patrouille blanche (5 mars).
 Secondes Exclusivités :
 Caméo : Antoine le Magnifique (26 mars).
 Ciné-Opéra : La Maison des Sept Jeunes Filles.
 Club des Vedettes : Fièvres.
 Impérial : Le Briseur de Chaines.
 Moulin-Rouge : Jenny Lind (1^{er} avril).
 Olympia : Annette et la Dame blonde (1^{er} avril).
 Portiques : La Fille du Corsaire Triomphe (18 mars).

BORDEAUX

18 AU 24 MARS 1942
 Apollo : Marie Stuart.
 Capito : Le Croiseur Sébastopol.
 Olympia : L'Acrobate.
 25 AU 31 MARS 1942
 Apollo : La Jolie d'être Père.
 Capito : Le Croiseur Sébastopol (2^e semaine).
 Olympia : L'Acrobate (2^e semaine).
 LYON
 42 AU 18 MARS
 Pathé-Palace : Le Briseur de Chaines.
 Royal : La Maison des Sept Jeunes Filles (3^e semaine).
 Scala : Ne bouchez plus.
 Tivoli : Le Soleil a toujours raison (2^e semaine).

MARSEILLE

19 AU 25 FEVRIER 1942
 Club : Marie Stuart.
 Majestic : Marie Stuart.
 Pathé-Rex : Premier Bal.
 Rialto : Le Pavillon brûlé.
 Studio : Chasseurs d'Acridents.
 26 FEVRIER AU 4 MARS 1942
 Club : Marie Stuart (2^e semaine).
 Majestic-Studio : Fille d'Ève.
 Pathé-Rex : Cartacalha.
 Rialto : Le Pavillon brûlé (2^e s.).
 5 AU 11 MARS 1942
 Club : Scandale à Vienne.
 Majestic-Odeon : Grandison le Félon.
 Pathé-Rex : Cartacalha (2^e sem.).
 Rialto : Le Pavillon brûlé (3^e s.).

NANCY

DU 19 AU 25 MARS 1942
 Eden : Les Sept Giffles (reprise).
 Majestic : Le Club des Soupirants.
 Pathé : Opéra-Musette.
 DU 26 MARS AU 1^{er} AVRIL 1942
 Eden : Une Femme sans Passé.
 Majestic : Le Musicien errant.
 Pathé : Cartacalha.
 DU 2 AU 8 AVRIL 1942
 Eden : Madame Sans-Gêne.
 Majestic : Annette et la Dame blonde.
 Pathé : Thérèse Martin.

EXPLOITATION

AFRIQUE DU NORD

POUR ÉCONOMISER LE COURANT ÉLECTRIQUE SUPPRESSION DES MATINÉES DE SEMAINE EN ALGÉRIE

Alger. — Depuis le lundi 16 février, en application d'un récent arrêté du Gouverneur Général de l'Algérie, conséquence de la grave situation de l'approvisionnement en charbon de l'Afrique du Nord, et tendant à économiser le courant électrique produit par les centrales thermiques, les matinées ont été supprimées dans tous les cinémas d'Algérie, à l'exception de celles des samedis et dimanches. Pour ces deux jours, les exploitants auront le droit de donner deux séances de jour, à 14 h. et à 17 h.

Ces économies de l'énergie électrique ont eu de sérieuses répercussions sur les recettes des salles de cinéma où les matinées tenaient une place prépondérante : en effet, les restrictions des services de transports nocturnes ne sont pas favorables à la fréquentation des cinémas en soirée; d'autre part, la suppression des matinées écarte des cinémas un élément de jeunesse, principalement féminin.

Il faut estimer à 30 % environ la diminution des recettes causée par cette mesure, cependant que les distributeurs enregistrent de sensibles écarts sur leurs pourcentages et minima. C'est ainsi que d'excellents films inédits tels que *Premier Bal*, *Nuit de Décembre* n'ont pas obtenu les résultats prévus lors de leur récente projection en première vision dans les grandes villes d'Algérie.

La corporation cinématographique algé-

rienne espère qu'une solution plus favorable interviendra prochainement.

■ 1942 s'annonçait, en effet, sous les meilleurs auspices pour l'exploitation cinématographique en Algérie, en dépit des difficultés de l'heure. Un film comme *Madame Sans-Gêne* avait tenu l'affiche pendant quatre semaines de suite au *Régent* d'Alger. D'autres films, comme *Diamant noir*, *La Vénus aveugle*, *La Neige sur les Pas*, avaient atteint des recettes jamais encore réalisées.

■ L'Omnium Cinématographique Tunisien, société récemment créée à Tunis, qui exploitait déjà le *Palmarium*, vient de s'assurer le contrôle de deux autres salles de Tunis : l'*A. B. C.* et le *Mondial*.

■ Les Films Marcel Pagnol ouvriront sous peu 2, boulevard Garibaldi à Alger, leur agence nord-africaine dont la direction a été confiée à M. Louis George.

■ Sous l'égide de la Société Sonociné Nord-Africaine, le film *Prisonniers* vient de commencer sa carrière en Afrique du Nord. Présenté sous le haut patronage des autorités civiles et militaires d'Algérie, ce film a rencontré partout le plus chaleureux accueil.

■ Mme et M. Marcel Koller, l'un des dirigeants de la Stella Film d'Alger, sont depuis quelques semaines les parents d'une petite fille : Marie-France.

R. de Bos.

BORDEAUX SUCCÈS DE "MAM'ZELLE BONAPARTE" "MADAME SANS-GÈNE" et "CARTACALHA"

Bordeaux. — L'exploitation cinématographique à Bordeaux se maintient à un niveau excellent, malgré l'apparition des premiers rayons de soleil et de la concurrence directe de la Foire et du Cirque Amar installé sur les Quinconces.

Plusieurs films ont obtenu, au cours de ce mois de mars, des résultats excellents, sinon records. Tels sont les cas de *Mam'zelle Bonaparte* au *Capitole* et de *Cartacalha* à l'*Olympia*. Ces deux films, d'une remarquable qualité commerciale, bien présentés grâce à une publicité bien conçue, ont réalisé de très fortes recettes.

D'autres films comme *Ne bougez plus*, *Marie Stuart* et *Le Miroir de la Vie* ont reçu également un bon accueil de la part du public.

Cette semaine, l'*Olympia* présente *L'Acrobate* avec Fernandel, que distribue Midi-Cinéma-Location, et qui attire un public très nombreux.

Parmi les films annoncés pour le mois d'avril, citons *L'Age d'Or* et *Fièvres*, deux productions Minerva.

Enfin, après trois semaines d'exclusivité à l'*Olympia*, le succès de *Madame Sans-Gêne* ne se ralentit pas. Ce film est actuellement à l'affiche, en seconde vision, au Cinéma *Intendance* où il attire un nombre considérable de spectateurs. Il en a été de même à Angoulême où *Madame Sans-Gêne* a tenu l'affiche pendant deux semaines à l'*Apollo* — fait très rare — et réalisa plus de 100.000 fr. de recettes brutes.

Le 17 mars, a eu lieu au *Tivoli*, la présentation corporative de *Montmartre-sur-Seine* avec Edith Piaf, film distribué dans la région par la maison Sirius dont le Directeur est M. Thiollot. Ce film, qui doit sortir à l'*Olympia* prochainement, a été bien accueilli.

Gérard Coumau.

La Société CINÉ-SIÈGES informe MM. les Directeurs de Salles, qu'elle est à leur disposition pour tous travaux de transformations, d'entretien ou de remise en état de leurs fauteuils.

CINÉ-SIÈGES

45, Rue du Vivier, AUBERVILLIERS

Tél. : FLAndre 01-08

MARSEILLE

■ La sortie en exclusivité de *La Piste du Nord*, distribué par Discina, aura lieu à Marseille le 9 avril, au tandem *Pathé-Rex*.

■ Le *Noailles* vient de projeter en seconde vision, avec un grand succès, le film de Danielle Darrieux *Premier Rendez-vous*. A l'occasion de cette sortie, M. Guattary, Directeur de l'Agence de Marseille de l'A.C.E., avait imaginé une publicité originale qui mérite d'être citée : un élégant atelage, tiré par un splendide demi-sang, et occupé par de charmantes jeunes filles parcourut les principales artères de la ville. Le « tonneau » était fleuri et portait cette simple inscription : *Nous allons à notre Premier Rendez-vous...*

■ Après deux semaines d'exclusivité de *Cartacalha*, le tandem *Pathé-Rex* vient de projeter *Chèque au Porteur*.

M. FERNAND MÉRIC DIRECTEUR DE L'AGENCE MARSEILLAISE DE FRANCINEX

C'est M. Fernand Méric qui a été nommé Directeur de l'Agence de Distribution que la Société Francinex vient d'ouvrir à Marseille, 75, boulevard de la Madeleine. M. Fernand Méric, qui a débuté très jeune dans le cinéma, où, aux côtés de son regretté père, M. Félix Méric, il a fait ses premiers pas, a toujours su mériter l'estime de ses collègues par son inlassable activité.

NEVERS

RÉOUVERTURE DU "PALACE"

Nevers. — L'événement cinématographique le plus marquant de ces dernières semaines a été la réouverture partielle pour les civils du *Palace* que dirige M. Mangematin. Cette réouverture n'a pas affecté les recettes des autres salles. M. Tison, propriétaire du *Majestic* continue à battre ses propres records de recettes avec une reprise de *Les Cinq Sous de Lavarède*, cette salle atteint en une semaine 50.000 fr. *Fille d'Eve*, dans la même salle, a fait également un très beau chiffre. Au *Régina*, les recettes se maintiennent : une reprise du *Patriote*, avec Jannings, a donné de bons résultats.

Roger Ruffin.

MOULINS

La situation est assez particulière dans cette ville, du fait que chacune des deux salles, le *Palace* et le *Colisée* jouent à tour de rôle pour les troupes d'occupation. MM. Savajol et Florentin, propriétaires respectifs de ces deux cinémas, sont très satisfaits du résultat de leur exploitation pour 1941-42. Ils ont projeté, au cours de ces dernières semaines : *Diamant noir*, *Premier Rendez-vous*, *Feu de Paille* et annoncent, pour suivre, *Cartacalha*, *Remorques*, *Fièvres*, *Le Prince charmant*, *Ce n'est pas moi*.

R. R.

TOULOUSE

OUVERTURE D'UNE AGENCE ÉCLAIR-JOURNAL

La Société Eclair-Journal, qui possédait déjà en zone non occupée des agences à Lyon et à Marseille, vient d'ouvrir une succursale à Toulouse. Cette agence, sise 16, rue Sainte Ursule, est dirigée par M. Leroy.

PROBLÈMES DE LA PRODUCTION DES FILMS DOCUMENTAIRES

par PIERRE MICHAU

La plupart des films documentaires de la production 1941-42 (voir le tableau publié dans le numéro du *Film* du 20 décembre 1941) sont à présent presque tous terminés et un grand nombre a été présenté. On note, d'une façon générale, que le niveau de qualité technique est satisfaisant; la photographie, belle et assez animée; la prise de vues, habile; en particulier, le schéma animé est en réel progrès — sans atteindre encore couramment la haute qualité des réalisations d'Atlantic Films ou celles de M. Marc Cantagrel. Souvent, cependant, l'invention manque, et les formules se répètent : tel le recours systématique aux dessins, gravures et peintures conçues de représenter le passé, ou ces apparitions d'acteurs dressant d'improbables silhouettes de personnages historiques. Pourtant, M. Louis Cuny, dans *Rouen*, a su évoquer, sans recourir à des figurants, le supplice de Jeanne d'Arc...

DES SUJETS DIFFICILES

Il faut signaler une certaine ambition dans le choix des sujets : souci honorable pour arracher, au moins ici, le Cinéma à la futilité où il semble trop se complaire, mais qui ne va pas toutefois sans péril. Non qu'il soit impossible de traiter en vue du grand public des sujets difficiles ou arides : les *Trois Minutes* d'Atlantic-Films ou certains documentaires de la Ufa, de la Terra..., ont démontré le contraire. Mais souvent le réalisateur, mal ou trop vite préparé, ne paraît pas avoir dominé son problème d'assez haut pour le rendre clair et accessible. Il apparaît comme embarrassé et intimidé. Il s'en tient prudemment aux aspects les plus superficiels, ou bien il s'égaré dans les complications sans respecter les justes perspectives d'un exposé nécessairement rapide.

Ces sujets, il est, au contraire, très important de les porter devant l'esprit du public. Le Cinéma, à cet égard, participe de la Presse et de l'Affiche... Mais, pour être bien présentés, ils exigent une longue étude qui en débrouille et en simplifie les lignes. De tels sujets, qui sont déjà « loin du public », risquent, s'ils sont mal traités, de passer « par dessus sa tête... » Un Lallier, un Cantagrel, un Jean Painlevé, Atlantic Films réussissent ces patientes préparations.

CONSTRUIRE LE FILM

Un documentaire, comme un récit ou une étude de Revue, doit, dès le début, par un préambule, annoncer, définir et limiter son sujet. On a souvent, devant tel documentaire, la sensation d'une absence de plan : soit que le cinéaste ait été attiré vers les aspects divers et multiples de son sujet qui se découvraient à lui au cours des prises de vues et qu'il s'y soit perdu; soit qu'au montage il se soit refusé à sacrifier, à retrancher... D'où une dispersion qui brise et lisse l'attention. Un Documentaire doit être centré : *Le Mont Saint-Michel* de Cloche, auquel on peut revenir comme à un modèle « classique », ne débordait point sur la Normandie, ni même sur Saint-Malo...

Une fois son sujet défini, le film doit être construit : le développement doit être ordonné, avec un commencement, un milieu et une fin, et porté par un mouvement intime de progression de l'intérêt. Trop souvent, au contraire, la construction, l'ordonnance intérieure

res sont absentes ou défaillantes. Il semble que l'auteur, à tel moment, ait tout dit et qu'il s'apprette à terminer; non, il reparait, poté à nouveau, un peu plus loin... L'exposé doit être ordonné comme un raisonnement, et le plus simple possible, car au Cinéma, les facultés du spectateur sont réduites aux jeux les plus élémentaires. Aussi, la ligne de l'exposé doit-elle être aussi directe, aussi sobre que possible et le raisonnement ramené aux formes de l'évidence.

Pour les sujets plus riches en attraits « spectaculaires », en éléments pittoresques, l'auteur ne doit pas davantage donner l'impression de dispersion. Le sujet doit être ramassé, et sa présentation orientée, dirigée, soutenue par une idée, une intention profonde de l'auteur, et non pas se borner à un déballage de vues rassemblées plus ou moins au hasard, pour leur simple curiosité ou leur pittoresque... Le public, d'une façon générale, et au Cinéma davantage encore, veut qu'on lui raconte une histoire; et ceci explique l'échec de tant de documentaires et même de grands films...

Il faut enfin s'efforcer d'élaguer les digressions, les répétitions, de sabrer les banalités et les lieux communs; faire court est toujours mieux que de faire du remplissage.

Une conclusion ne consiste pas en quelques vues, prises de ci, de là, dans le cours du film, présentées en montage rapide, sur une tirade terminale... Il faut composer une conclusion en condensant le raisonnement ou le sens du récit en une évocation succincte et frappante, susceptible de rester dans la mémoire.

DES SUJETS PRÈS DU PUBLIC

Ne pourrait-on pas faire place, parmi les sujets, aux problèmes brûlants de l'actualité, laquelle ne manque ni de richesse, ni de variété. Certes, le spectacle cinématographique n'est ni l'école du soir, ni le prêche; et le spectateur y vient chercher, avant tout, un divertissement, un instant de détente, d'oubli de ses fatigues et de ses soucis. Les problèmes du logement, de l'alimentation, de la protection de la santé, de l'éducation des enfants — que la Presse, au contraire, ne craint pas d'aborder — paraissent effrayer les Cinéastes. Sans doute, ces sujets sont difficiles à traiter. Aux reportages touristiques — à une époque où l'on décourage plutôt le tourisme! — genre bien usé, ne faudrait-il pas substituer de telles études liées à la sensibilité vraiment actuelle? Que par le choix de ses sujets, par l'esprit qui s'y manifeste, le Cinéma, au moins dans sa partie documentaire et d'information, serve utilement l'effort de diffusion des connaissances et des notions utiles de direction intellectuelle et sociale, d'hygiène et de mieux-être physique et moral. Un tour spirituel, de la bonne humeur, de la vivacité animée et rendent plaisants des sujets arides et de prime abord rebutants.

Les sujets sportifs, également peu recherchés des réalisateurs, représentent pour le Cinéma (rappelons Nord 66-22 de René Ginot, ou *Le Vol à Voile* d'Atlantic Films, ou les films de neige d'Ichac...) une ressource trop peu exploitée. Nous venons de voir dans telle grande salle de la Banlieue parisienne un récent film sportif, *Sports nautiques* de Lucien Rigaux; des acclamations ont salué sa fin, contrastant avec la froideur avec laquelle fut

reçu le grand film. Le film scientifique, les observations biologiques, ou les évocations d'astronomie sont également d'un puissant attrait sur le grand public. Le film d'astronomie renferme plus de mystère que n'importe quelle intrigue policière et plus de poésie que les plus hardies recherches d'avant-garde; et pour les films d'observations animales, regrettons que nul émule ne se lève pour continuer l'œuvre de Jean Painlevé...

PENSONS A L'ART

Il faudrait enfin ne pas oublier complètement que le Cinéma est un langage, un moyen d'expression neuf et original. *Même sonore, le Film c'est d'abord l'Image* : on l'oublie trop, pour les grands films comme pour les documentaires. Trop de bandes se présentent simplement comme un commentaire récité auquel sont accrochés des groupes d'images. Ainsi, par un retournement paradoxal, c'est l'image, bien souvent, qui paraît être le commentaire visuel du texte parlé... Rare est la réussite d'un Tedesco avec ses *Paysages martiniquais*, qui a su donner à l'image toute son éloquence, ses valeurs expressives, sa puissance de suggestion et au film son lyrisme.

De cette indigence du sens cinématographique, de cette pauvreté de l'imagination, de cette ignorance des moyens propres à cette forme d'expression nouvelle, résulte, dans nombre de films, une froideur et une lourdeur, une absence de vie, un manque d'intérêt qui rebutent les connaisseurs et découragent l'attention du grand public.

Mais le lyrisme, c'est la poésie. Osons dire que le cinéma — sauf dans les spécialités de ses praticiens — ne saurait être regardé simplement comme une profession... C'est une création artistique, supposant, chez celui qui s'y adonne, un don de nature, une inspiration, une vocation d'artiste créateur.

Pierre Michaut.

PROCHAINE RÉOUVERTURE DU "CAPITOLE" D'AVIGNON

Avignon. — On annonce la prochaine réouverture du Capitole. Cette salle, qui avait été détruite par un incendie en septembre dernier, a été entièrement transformée.

LA SOCIÉTÉ DISCINA

vous informe

qu'elle retient les dates suivantes
pour la sortie générale de
5 grands films français

9 Septembre
7 Octobre
25 Novembre
9 Décembre
27 Janvier



LE CINÉMA ITALIEN EN PLEIN DÉVELOPPEMENT

CENT FILMS DE LONG MÉTRAGE SERONT TOURNÉS EN 1942

Rome. — Un récent Conseil des Ministres, sur proposition du Ministre de la Culture Populaire, a approuvé trois projets de loi, contenant les dispositions en faveur de l'industrie cinématographique italienne. Le premier donne des précisions sur la remise des prix du Gouvernement aux producteurs de films; le second réunit en un seul règlement toutes les dispositions relatives aux taxes de doublage et aux lois relatives au contrôle et à la surveillance des organes corporatifs techniques sur la production et à l'exploitation des salles cinématographiques. Le troisième s'étend à la zone de « Cinecittà » et aux facilités particulières déjà concédées en faveur de l'industrie, et déploient leur activité dans la zone industrielle de Rome.

L'assistance que le Gouvernement fasciste donne au Cinéma ne peut être plus constante et plus active. Il ne faut donc pas s'étonner que l'industrie cinématographique italienne se développe et augmente chaque jour en importance.

La constitution de la nouvelle Cinés, est toute récente. La vieille et glorieuse enseigne ressuscite des cendres de l'incendie de 1937 et reprend vie sous les auspices de Cinecittà, de l'E.N.I.C. et de la Banca Nazionale del Lavoro, avec un capital de 9 millions de lires. Président: le Conseiller national Liverani et Administrateur-délégué: Luigi Freddi.

A côté de cette nouvelle et puissante firme, s'organisent d'autres groupes assez solides, tandis que d'autres, déjà existants, se reconstituent sur des bases plus vastes et plus fermes. C'est donc un accroissement constant qui laisse espérer, pour un proche avenir, des développements toujours plus grands et plus appréciables du film italien. A cause de ce développement même, on peut compter, dès maintenant pour la saison 1942, sur plus de cent films de production nationale, de qualité excellente et bien supérieure à celle atteinte pendant l'année en cours.

CENT FILMS NOUVEAUX

Pour donner une idée de cet effort grandiose, nous nous bornerons à publier un tableau approximatif de la production en cours dans les studios italiens.

Un Pilota ritorna (*Un Pilote revient*). — On a commencé sur l'« Aeroporto dell'Italia Centrale » les prises de vues du film *Un Pilota ritorna*, production A.C.I. Il s'agit d'un sujet de Tito Silvio Mursino, adapté par Michel-Angelo Antonioni, Rosario Leone et Massimo Mida; Gherardo Gherardi et Ugo Betti ont écrit les dialogues. La réalisation a été confiée à Roberto Rossellini, assisté de Paolo Moffa. Les protagonistes sont Massimo Girotti et Michela Belmonte, une découverte de la A.C.I., venue au cinéma par un concours auquel participèrent plus de quatre mille candidates; autres interprètes: Gaetano Masier, Aldo Lulli et un grand nombre d'officiers et pilotes, revenus du ciel de Grèce et qui font vivre sur l'écran les exploits de la guerre aérienne.

Voglio vivere così (*Je veux vivre ainsi*). — nouveau film musical annoncé par la San- graf-Pegoraro, qui a été commencé récem-

ment dans les studios de la Titanus à Rome par Mario Mattoli. C'est un film important, ayant comme interprètes le ténor Ferruccio Tagliavini et le soprano bien connu Pia Tassinari. A leurs côtés, on verra Carlo Campanini, Carlo Micheluzzi et beaucoup d'autres excellents acteurs. La musique est de Giordano, Donizzetti et Mascagni, et comporte, en outre, deux chansons originales du Maître d'Anzi.

Paura d'amare (*Peur d'aimer*) est le titre d'un intéressant film dramatique de la production associée de Andros-Vitafilm, qui est dirigée par le metteur en scène Gaetano Amato dans les studios de la Titanus. Le sujet se déroule à Naples, en l'année 1813, sous le règne du Prince Joachim Murat. La protagoniste de l'histoire est la vedette allemande Camilla Horn, entourée des meilleurs éléments du cinéma italien tels que Carlo Minello, Nino Marchesini, Luis Hurtado, Olga Solbelli et autres. Mise en scène de Barbaro Gaetano Amato et Gian Bistolli.

Turbamento (*Trouble*). — Entre temps, Guido Brignone continue de tourner à Cinecittà le film *Turbamento* (*Trouble*), tiré de la comédie du même nom de Guido Cantini, production de Consorzio E.I.A. Renzo Ricci, Mariella Lotti, Luisella Beghi, Sergio Tofano et Tina Lattanzi sont les interprètes de ce film original et gai, sentimental et dramatique.

Cinq autres films sont également en cours de réalisation à Cinecittà:

L'Allegra Regina (*La Reine gaie*), metteur en scène Carmine Gallone; production: Juventus; interprètes: Elsa Merlini, Gino Cervi, Leonardo Cortese, Tramesa Dian, Valentina Cortese, Mario Bernardi.

Anime in Tumulto (*Ames en Tumulte*), régie de Giulio della Torre; production: Stella-Sovrania; interprètes: Gina Falkenburg, Leda Gloria, Carlo Zamberlani.

La Citta Delle Beffe (*La Ville des Railleurs*), mise en scène de Alessandro Blasetti; production: Enic-Juventus; interprètes: Amedeo Nazzari, Osvaldo Valenti, Clara Calamai, Valentina Cortese, Silvana Jachino.

Giungla (*La Jungle*), en versions italienne et allemande, mise en scène: Malasomma; interprétation: Vivi Gioi, Mario Ferrari, Albrecht Schoenals et Rudolf Fernau.

Il Mercante di Schiavi (*Le Marchand d'Esclaves*), réalisation de Coletti; production: Colosseum; interprètes: Annetta Bach et Enzo Fiermonte.

Giarabus. — La Scalera et l'Era Film réalisent actuellement un très grand film, *Giarabus* dont les prises de vues sont effectuées dans une petite forteresse. Le metteur en scène Goffredo Alessandrini s'adonne à ce nouveau labeur avec enthousiasme pour produire une œuvre parfaite à tous les points de vue.

Parmi les plus importants interprètes figurent: Doris Durante, Carlo Ninchi, Mario Ferrari, Erminio Spalla, Carlo Romano, Annibale Betrone, Elio Steiner, Nico Tepe, Guido Notari, Corrado De Cenzo.

Un autre film d'une importance exceptionnelle est en préparation à la Scalera

Film, c'est **Alfatau** (*Poissons d'Acier*) dont les prises de vues extérieures ont eu lieu sous la direction du Commandant De Robertis. On est en train, enfin, de terminer les prises de vues de **Carovana** (*La Dame de l'Ouest*), réalisation de Carlo Koch, avec Isa Pola et Rossano Brazzi et de **Trappola**, réalisation de Mario Soldati, avec Doris Durante et Adriano Rimoldo.

On tourne en plus, à Rome, dans les studios Safa, trois films:

Mas, production Cristallo-Excelsa Film, réalisation de Romolo Marcellini avec Vera Bergamann et Andrea Checchi.

Un Garibaldino al Convento (*Un Soldat de Garibaldi au Couvent*), production: In-cine-Cristallo; réalisation de Vittorio de Sica, avec Carlo del Poggio, Maria Mercader et Leonardo Cortese.

Un Colpo di Pistola (*Un Coup de Pistolet*), production: Lux; réalisation de Renato Castellani avec Fosco Giachetti.

A LA TIRRENIA

Dans les studios de la Tirrenia, l'Eia-Fonorama réalise **Oro nero** (*L'Or noir*) avec Juan de Landa, Federico Benfer et Carla Candiani, metteur en scène: Mastrocinque. La Nettunia réalise **Rossini** avec Nino Bezozzi, Armando Falconi et Paola Barbara; metteur en scène: Mario Bonnard.

A Turin, dans les studios Fert, la Realcine réalise **Margherita fra i Tre** (*Marguerite entre les Trois*) avec Assia Noris; metteur en scène: Ivo Perelli; et les Artisti Associati produisent **Documento Z 3** (*Document Z 3*) avec Isa Miranda, metteur en scène: Alfredo Guarini.

Trois autres films sont en préparation **C'e un Fantasma Nel Castello** (*Il y a un Fantôme dans le Château*), production Stella Invieta, mise en scène de Simonelli, avec Virgilio Riento et Silvana Jachino. **Anime Erranti** (*Ames errantes*), production de Inac-Segif, réalisation de Ferruccio Cerio avec Gino Cervi et Luisa Ferida. **Una Volta la Settimana** (*Une Fois par Semaine*), production Inac-Sagif-Titanus, réalisation de Akos Rathony et interprété par Vera Carmi et Roberto Villa; ces films sont au montage actuellement aux studios Titanus.

C'est donc un ensemble de 23 films qui sont actuellement en préparation à Rome, Turin et Tirrenia. L'importance de ce chiffre suffit pour montrer l'importance du nouveau développement de la cinématographie italienne. G. V. Sampieri.

NOUVELLE CLASSIFICATION DES CINÉMAS BELGES

Bruxelles

Quatre salles d'exclusivité: Eldorado, Métropole, Plaza, Scala.

Salles de première vision: Queen's Hall, Capitole, Acropole, Vog, Caméo, Léopold-III, Agora, Galeries.

Studio: Beaux-Arts (films culturels et autres films).

Anvers

Trois salles d'exclusivité: Rex, Scala, Eldorado (ex-Pathé).

Salles de première vision: Astra, Capitole, Coliséeum.

Studios: Studio Movy et Studio 48.

Gand

Trois salles d'exclusivité: Capitole, Majestic, Eldorado.

Salles de première vision: Rex, Vieux Gand.

Liège

Quatre salles d'exclusivité: Palace, Mari-vaux, Forum, Balzac (vers. orig.).

Salles de première vision: Crosly, Carrefour, Astoria.



ZENTICH
FILMS

26, Rue de la Bienfaisance
PARIS (8^e)
Téléphone: LABorde 75-63

vous présente

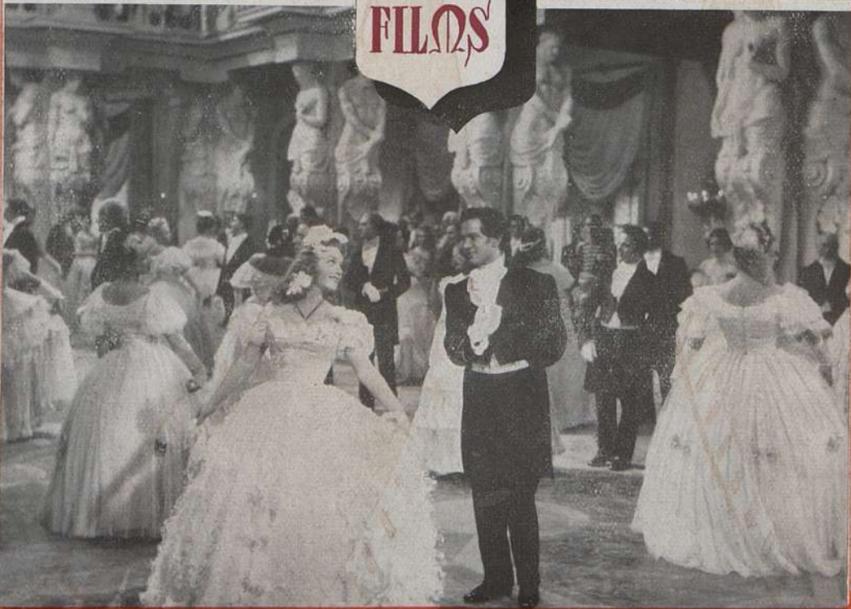
la première tranche de sa production 1942

Une Aventure de Salvator Rosa

Un grand film de cape et d'épée

avec

Gino Cervi
Luisa Verida



Une Romantique Aventure

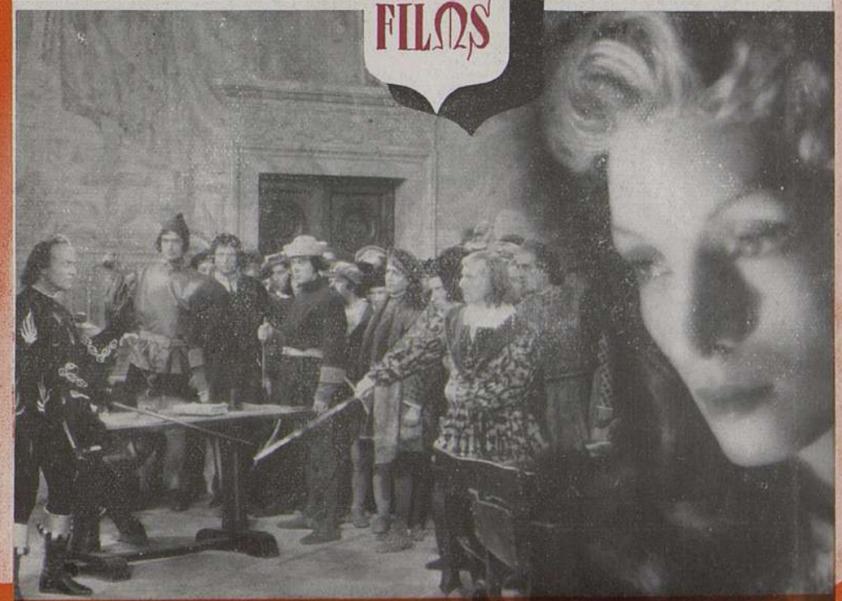
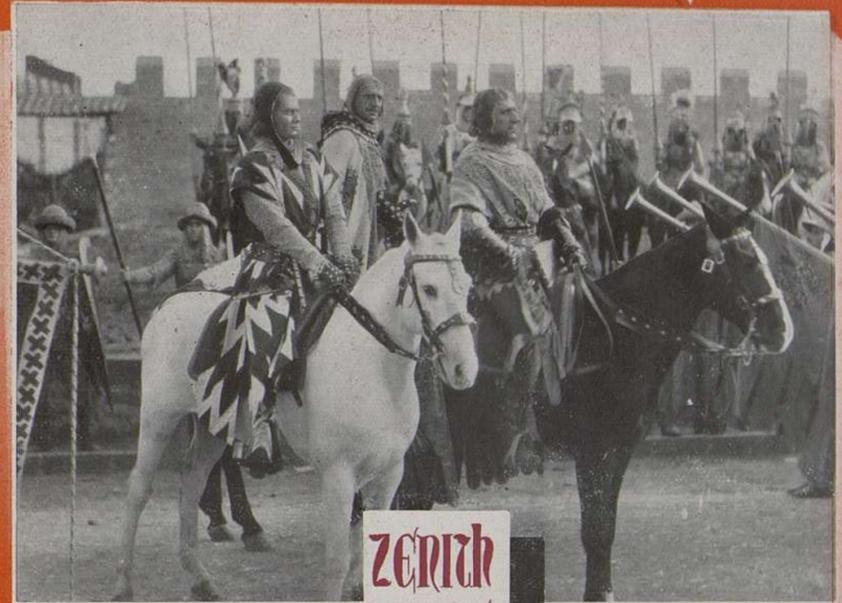
Une Merveilleuse histoire d'amour avec l'incomparable
Assia Noris

Le Chevalier Noir

La vie aventureuse du célèbre condottiere Marco Visconti

avec

Carlo Ninchi



Julien de Médicis

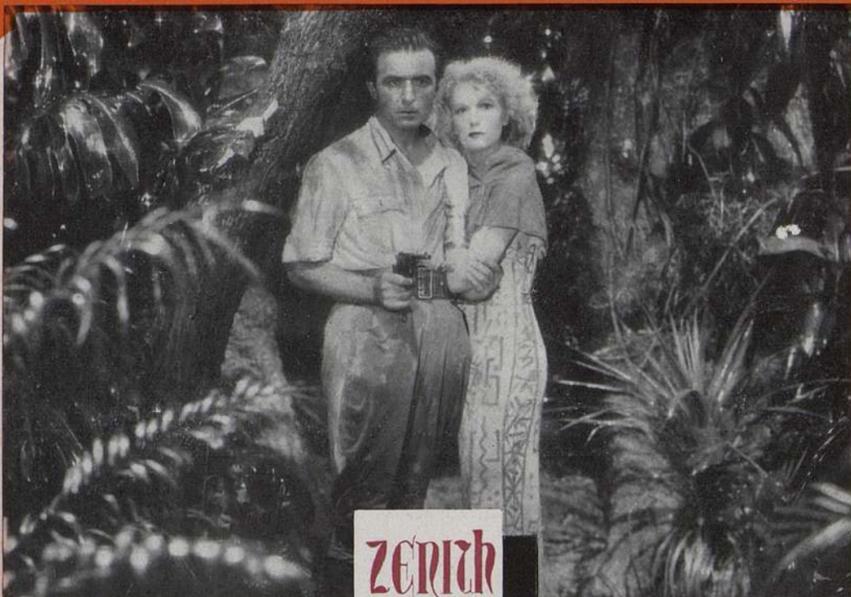
Un puissant drame d'amour sous la Renaissance
avec
Conchita Montenegro

Alerte aux Blancs

Une histoire d'amour dans la brousse

avec

Isa Miranda



ZERICH
FILMS



Les Crochets du Père Martin

Le célèbre mélodrame français

avec Ruggero Ruggeri

Le Film

TECHNIQUE ET MATÉRIEL

SUPPLÉMENT
au N° 37 du "FILM"

28 MARS
1942

Abonnement spécial aux numéros de *TECHNIQUE ET MATÉRIEL*
UN AN : FRANCE et Empire Français : **25 fr.** ÉTRANGER (Union Postale) : **40 fr.** Autres Pays : **50 fr.**

PENSONS A L'AVENIR

COMMENT FORMER LES FUTURS TECHNICIENS DU CINÉMA FRANÇAIS

par Lucien AGUETTAND

La reprise de l'activité cinématographique, liée à l'effort de coordination du Comité de l'Industrie Cinématographique, laisse peu à peu apparaître un problème qu'il faut absolument résoudre : la formation des techniciens et collaborateurs de Création, et le maintien de leur valeur technique et artistique.

Le Cinéma est une industrie et un art en perpétuelle évolution : rien n'y est éternel et l'angoisse de ceux qui se sont donnés à lui est de se demander s'ils pourront suivre cette évolution et même la devancer, ne serait-ce que pour quelques instants.

Il faut à la fois envisager clairement, nettement, ce problème et le résoudre en apportant toute notre volonté et notre sincérité.

Le Cinéma est avant tout un moyen d'expression qui fait appel, non seulement aux qualités techniques des Collaborateurs, mais aussi à leur sensibilité, à leur imagination, à leur goût. Aucun de ceux-ci ne peut se vanter de pouvoir travailler seul, en vase clos, pour lui seul et, personnellement, s'oppose un démenti formel à ceux qui déclarent, par exemple, que le travail du décorateur se termine à la maquette et qu'il doit pas apporter tout lui-même à la réalisation du décor.

Il faut, une fois pour toutes, cesser de se « gargariser » de grands mots, de phrases creuses, de parler de l'Art avec un grand A, devenir plus modeste, plus honnête et surtout, ne pas oublier que tous ceux qui ont vraiment fait quelque chose, les Renoir, les Rodin, les grands peintres, les primitifs, les bâtisseurs de cathédrales, se sont cultivés, ont étudié et appris leur métier. Le génie ne se découvre pas au coin d'une rue, au hasard d'un concours, d'une promenade : le génie a de la force, il n'existe pour lui aucune barrière s'il a vraiment quelque chose à dire. Il faut faire une guerre totale à l'amateurisme qui fleurissait tant il y a quelques années dans notre charmant pays et revenir à notre vieille conception du métier. Si l'insiste sur ce dernier mot, c'est que depuis quelques mois, sous prétexte de renouvellement, de rajeunissement, on voit surgir dans les studios des foules d'amateurs, de stagiaires, de bénévoles et même des gens ayant déjà une cer-

taine maturité et qui n'ont même pas l'excuse de la jeunesse avec son impatience de vivre et d'exister.

Le Cinéma a eu sa période d'hésitation, période héroïque où il faisait appel à l'un et à l'autre. De cette période, des hommes sont sortis, se sont donnés totalement à lui sans restriction; certains, après un début assez brillant, l'ont renié, d'autres ne l'ont jamais compris et se sont trouvés éclipsés. A cette époque, et je vais paraître orgueilleux en l'écrivant, s'est formée une noblesse du métier. Cette noblesse a, aujourd'hui, plus que tout autre, droit à la parole, mais elle ne gardera ce droit que si elle accepte de se dévouer, de se donner, de prendre des responsabilités et non des privilèges. Elle subira, ces temps-ci, un assaut de la part de ceux qui, ne voyant que les possibilités de rapport financier du Cinéma, viendront à lui par intérêt. Elle ne doit pas reculer, elle doit franchement montrer qu'elle n'accepte que le privilège de se dévouer pour notre industrie et de vivre pour elle.

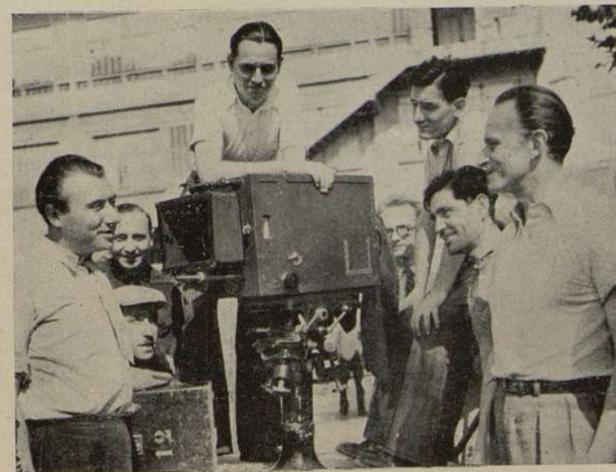
Cette noblesse doit déjà préparer son remplacement en essayant de former, non

pas des éléments conformes à son esprit, mais, au contraire, des éléments vivants qui, tout en ne reniant pas le passé, chercheront encore plus loin. Il lui faudra une grande discipline, une grande volonté, une grande conscience pour réaliser cette œuvre, il lui faudra bousculer des institutions qui ne répondent plus aux besoins, il lui faudra agir avec énergie pour écraser les faux dieux, repousser les parasites, les beaux parleurs afin de donner aux vrais jeunes cet amour du métier, du beau, du bien fait et cet esprit que l'on retrouve dans tout le passé artistique de notre pays et qui nous permet aujourd'hui d'espérer et de croire en lui.

Que doit être cette œuvre? Comment la concevoir? Sur quelles bases? Il existe une maison de la Chimie : pourquoi notre Industrie n'aurait pas sa maison du Cinéma avec son musée, ses bibliothèques, filmothèques, discothèques, photomathèques, ses centres d'essais, de perfectionnement, d'information et, enfin, son école?

Le Comité d'Organisation de notre Industrie a déjà accompli un grand effort; il lui reste aujourd'hui encore un nouvel effort à faire pour obtenir de ses membres une discipline constante. Nous ne pouvons le charger encore de cette création qui doit être réalisée sous son contrôle et en dehors de lui. Il ne faut pas remettre à plus tard ce travail, il faut l'entreprendre d'urgence si nous ne voulons pas voir notre Industrie péricliter faute de sang frais ou infectée d'une maladie aussi grave que l'amateurisme formé par tous ces « recommandés » qui deviennent de plus en plus envahissants.

Une première tentative peut fonctionner dès l'automne 1942; l'organisation d'une



UNE SYMPATHIQUE
EQUIPE DE
JEUNES

On reconnaît à gauche le metteur en scène Louis DAQUIN et à droite le chef-opérateur Jean BACHELET entouré de jeunes techniciens. Cette photo a été prise pendant la réalisation de l'excellent film français *Nous les Gosses*.

(Photo Pathé).

série de cours et conférences faites par des professeurs ou personnalités compétentes. Avec quelques amis, nous avons établi une liste qui pourrait servir de base :

Cinq séries de cours et conférences sont prévues :

1^{re} série : ayant un caractère artistique général,

2^e série : ayant un caractère technique général,

3^e série : concernant spécifiquement la réalisation d'un film,

4^e série : concernant certaines spécialités de l'expression cinématographique, le dessin animé, film culturel, reportage et presse filmée,

5^e série : concernant l'économie générale et particulière dans l'industrie cinématographique.

Afin de montrer jusqu'à quel point cette étude est poussée, nous pouvons donner un aperçu des cours et conférences de la première série. Cette série, à notre point de vue, a plus d'importance, comme toutes les autres, s'adresse à tous les techniciens et collaborateurs de création :

1^o — L'Art dramatique, le lieu dramatique, l'Architecture et le Décor de théâtre :

Le théâtre grec, ses origines, évolution, le théâtre, les Spectacles et jeux romains, Mystères et farces au Moyen-Age, le Théâtre élisabéthéen, la Parade, les Tréteaux, la Comédie del Arte, la Comédie et la Tragédie au XVII^e et XVIII^e siècles, l'Opéra, les Spectacles révolutionnaires, le Cirque, les Grands Spectacles du XIX^e siècle, le Théâtre romantique, le Mélodrame, le Théâtre libre, les derniers essais du Vieux Colombier et du Cartel, aperçu sur le Théâtre russe de Stanislavsky à Meyerhold et sur le Théâtre d'Extrême-Orient.

2^o La Danse, le Ballet :

La danse, moyen d'expression des peuples, évolution du chœur dans le théâtre grec, des distractions, réceptions et spectacles organisés dans certaines cours à travers l'histoire de l'origine du ballet actuel; les ballets contemporains, leur technique, leur expression.

3^o Le Rythme et l'Harmonie :

Cette étude, qui complète les deux précédentes, nous semble indispensable à l'ensemble des collaborateurs de création; elle développera leur sensibilité et ce sens du rythme qui doit apparaître dans tout film.

4^o La Peinture :

Les différentes périodes de la peinture; les primitifs, leur perspective, le réel dans l'irréel; de l'emploi de l'ombre et de la lumière chez Raphaël, Rembrandt, etc... de la composition, de l'étude de l'expression dans les détails, de la mise en scène dans les grandes compositions, les impressionnistes, les expressionnistes, la peinture contemporaine, les surréalistes.

Cet enseignement est indispensable à tous les collaborateurs de création, il leur permettra de sentir et d'apercevoir des possibilités intéressantes pour l'expression cinématographique.

L'ENREGISTREMENT ET LA REPRODUCTION DE LA MUSIQUE DANS LE CINEMA PARLANT

(d'après l'A.E.G. Mitt)

L'expérience montre que certaines personnes perçoivent les sons entre 16 et 20.000 fréquences; cependant, la majorité des auditeurs ne perçoit les sons qu'entre 25 et 12.000 fréquences. Or, pour reproduire correctement la musique, il faut une reproduction entre 40 et 4.608 périodes. A noter qu'un bon haut-parleur doit passer entre 40 et 7.000, ceci afin d'obtenir une reproduction satisfaisante des timbres.

La parole doit s'inscrire entre 250 et 2.400 périodes.

Nous devons tirer de ces notes les conclusions suivantes : le disque ne permettant pas l'enregistrement des fréquences basses au-delà d'une certaine amplitude et étant limité pour les hautes vers 4.500 se trouve très désavantagé par rapport au film qui peut enregistrer entre 40 et 10.000, la limite supérieure étant fixée par le grain et la granulation de l'émulsion, par les réflexions optiques et le pouvoir de définition de l'objectif en fonction de la lumière d'éclairage du dispositif d'enregistrement. Pour des raisons connues, glissement notamment dans les tireuses, perte de la définition par

Clôturent cette série, deux autres conférences :

L'interprétation au théâtre et au cinéma :
Du jeu de l'acteur au théâtre, des réactions du public, de l'influence de ses réactions sur une interprétation;

Du jeu de l'acteur au cinéma, de la transformation de ce jeu, de son grossissement à la projection, de la valeur du détail, du travail fragmentaire dans cette interprétation et de la difficulté d'homogénéité et de continuité, et enfin :

Les possibilités d'expression du cinéma :
Possibilités d'expression du cinéma, absence et simultanéisme de temps, de lieu, etc., etc... Emprise du cinéma sur le public, ce que le cinéma peut apporter d'humain, d'extraordinaire et de poétique, de l'importance du détail, des révélations inattendues dans ce mode d'expression.

Cette première série s'alternerait avec la deuxième série qui comprendrait des études sur : *la lumière, l'optique, la couleur, le son, l'enregistrement sonore et la pellicule.*

Ainsi qu'il est possible de le constater, ce programme est vaste : il permettrait d'éveiller l'esprit de tous ceux qui doivent apporter quelque chose au cinéma. Nous n'avons qu'une ambition : donner aux êtres de bonne volonté cette possibilité d'apercevoir l'ensemble de leur profession, de les développer spirituellement et techniquement, nous ne voulons pas en faire des savants, mais des hommes ayant vraiment le sentiment de ce qu'est leur métier et comment il s'est formé.

défaut de contact entre les films négatifs et positifs, il est recommandé de couper par un filtre entre 7.500 et 8.000 fréquences, étant entendu que le filtre amène à extinction totale les fréquences supérieures.

En ce qui concerne l'observation que certaines personnes décèlent les sons entre 16 et 20.000 fréquences, il y a lieu de faire remarquer que la grande majorité des grandes personnes ont un « trou » qui oscille, le plus généralement, dans un bande qui se déplace entre 9 et 15.000 fréquences, la perception revenant au-delà. Avec l'âge, la perte de sensibilité de l'oreille, le durcissement des rochers font que la limite supérieure s'abaisse rapidement et se déplace vers le bas.

Enfin, remarquons que le film parlant capable de reproduire très correctement, avec une distortion minimum, un spectre sonore très étendu, est, de loin, le procédé le plus parfait de reproduction sonore. On peut aussi se demander s'il y a intérêt à augmenter l'étendue du spectre vers les hautes, en perfectionnant les tireuses d'abord, les lecteurs de son lors de la lecture et, enfin, les haut-parleurs.

Il est souhaitable que les tireuses soient capables de mieux capter les hautes-fréquences, il est désirable que les pellicules puissent permettre des copies où les fréquences aiguës soient impeccablement reproduites, de même doit-on souhaiter la résolution des autres problèmes ci-dessus exposés. Il n'est cependant pas certain que le public, hormis quelques spécialistes, s'aperçoive des progrès accomplis et ce, pour diverses raisons.

Ces raisons sont d'abord d'ordre physiologique, l'oreille étant un organe de perception absolument remarquable qui s'accommode de la médiocrité, tant pour l'étendue du spectre sonore reproduit, que pour la distortion non instantanée. Le point de vue éducatif joue aussi un rôle considérable, beaucoup de personnes ne tenant qu'à une reproduction aussi correcte que possible du médium. Cependant, l'usage de la radio, du phonographe et du film parlant font que, depuis plusieurs années, le public semble mieux goûter le perfectionnement de l'enregistrement du registre grave.

Victoria
Electric
Fondée en 1928
5, Rue Larrive - PARIS - 8^e
Laborde 15-05
Metro Villiers

Tout ce qui concerne le matériel et les accessoires cinématographiques

Lecteurs de son, Cellules, Lampes phoniques, Pré-ampli, Ampli, Haut-Parleur, Tube optique, etc...
Lanterne à arc, Micros, Bobines enrouleuses, etc...
Réparation — Mécanique — Projecteurs

L'ÉTUDE COMPARATIVE DES ÉMULSIONS PHOTOGRAPHIQUES DOIT SERVIR LE TRAVAIL DES TECHNICIENS DU CINÉMA

L'examen critique des courbes caractéristiques des émulsions photographiques destinées au Cinéma et à la Photographie, est rarement fait dans le but de se plier aux exigences des praticiens. Généralement l'auteur recherche les qualités et les défauts des dites émulsions, il ne tire conclusion de ses recherches que dans le cadre de l'expertise scientifique, c'est-à-dire que théoriciens et praticiens, tout en ayant connaissance de leurs buts respectifs, ne parlent pas le même langage et arrivent à des conclusions apparemment divergentes. Est-ce à dire que l'un ou l'autre ait tort. Ce point de vue, qui est parfois superficiellement adopté, tend à créer entre les deux points de vue un fossé qu'il est aisé de combler ainsi que nous allons le voir.

Soit trois émulsions panchromatiques (voir schéma) qui ont sensiblement la même rapidité à la lumière jaune de l'incandescence. Les courbes A et C se rapportent à deux émulsions de la même fabrication, la courbe B est celle d'une émulsion d'un autre fabricant.

Pour la facilité de ce qui suit, les courbes ont eu leurs valeurs doublées en ordonnées, les valeurs d'éclairage conservant leur importance naturelle. Les trois émulsions ont été développées pour chacune d'elles à trois temps différents : 7'30", 9'30", 11'30" dans un révélateur métol-hydroquinone au borax dit grain fin. Le temps de 9'30" étant, au laboratoire où ces courbes ont été relevées, considéré comme un temps normal, donnant avec l'émulsion C un gamma d'environ 0,60 à 0,65 à la température standard de 18 degrés centigrades.

Les émulsions A et C étant de la même fabrication furent à diverses reprises soumises aux opérateurs qui, presque tous, considèrent l'émulsion C comme préférable.

Cette préférence s'explique, si l'on prend connaissance des conditions d'emploi tant au studio qu'au laboratoire. Au studio, l'opérateur, qui n'a que peu de moyens de contrôle des lumières, hormis le classique filtre vert-brun foncé, se méfie instinctivement de la venue des grandes lumières qui ont toujours tendance à donner de grandes densités; protégé des dangers du halo par la couche protectrice dite grey-back, il ne l'est pas contre la montée exagérée des fortes lumières d'effet et de contraste. Or, les appareils modernes d'éclairage à lentilles de Fresnel qui permettent de centrer et d'étaler parfaitement les faisceaux lumineux sur le sujet, donnent en raison de la facilité de concentration du flux des taches violentes dont il est difficile de contrôler la valeur.

L'habitude fâcheuse prise par les opérateurs, de négliger l'éclairage d'ambiance, ajoute encore au danger d'avoir des plages argentiques d'une trop grande densité par rapport aux plages environnantes.

Il est connu que les opérateurs se plaignent fréquemment de la dureté de leurs négatifs, défaut qu'ils attribuent, la plupart du temps, au développement, sans vouloir admettre une erreur dans la répartition des luminosités du sujet. Lorsque le laboratoire est absent de toute erreur possible, ils se retournent vers l'émulsion. Ainsi l'émulsion A est-elle négligée par rapport à l'émulsion C.

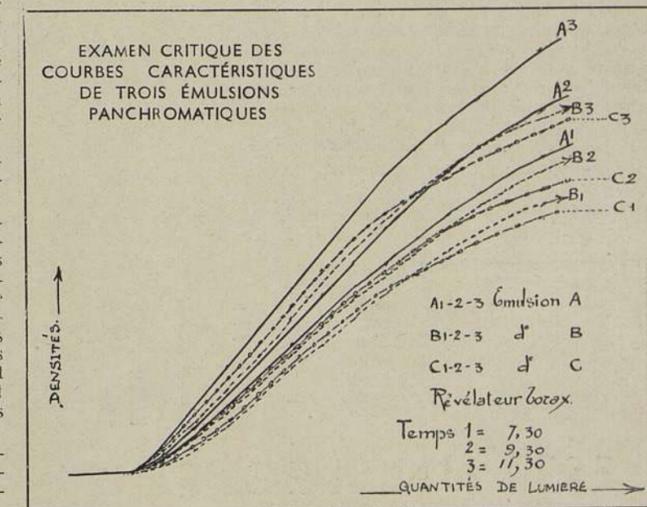
Il a été, de plus, constaté que les opérateurs qui préfèrent l'émulsion A sont ceux qui ont le meilleur contrôle de la lumière et qui, partant, sont les plus réguliers. L'examen de la courbe A explique le pourquoi de ce choix, dans le fait que l'absence de rabat de la courbe, pour les grandes densités, gêne peu le praticien maître de ses éclairages.

Ceci, cependant, ne signifie point que la photographie de l'opérateur le plus régulier l'emporte en qualité artistique sur celle d'un opérateur moins sûr de sa technique. Il est d'ailleurs rare de constater la fusion des deux qualités chez un même individu.

Pour le laboratoire, l'émulsion A se développe très régulièrement entre 7'30" et 11'30"; les noirs montent normalement, cependant il est à noter que le gamma 0,70 est atteint à 7'30", ce qui donne pour le développement à gamma normal de 0,65 environ, une durée de un peu moins de 7 minutes. Si avec le révélateur et l'émulsion considérée le gamma doit être abaissé à 0,55, cas assez fréquent dans la pratique, le temps de développement sera si faible que la moindre erreur dans ce temps aura une influence considérable.

Si maintenant nous avons à juger les émulsions A et C dans leurs propriétés respectives en ce qui concerne le paysage, au lieu du studio, nous aurions à porter notre choix sur A. Ceci serait encore plus vrai si nous nous placions au point de vue photo et non cinéma.

En cinématographie en extérieurs, l'opérateur dispose des lumières auxiliaires, d'écrans blancs ou métallisés, d'écrans en tulle, qui lui permettent une distribution des luminosités telle qu'il peut évi-



ter les grands écarts d'éclairage, ce qui n'est pas le cas en photographie, où dans les cas extrêmes on peut atteindre des écarts de 1 à 1.000 (lg 0 à 3).

L'émulsion C se développe moins graduellement que A, mais au point de vue cinéma, cela n'est peut être pas un inconvénient. En effet, on a à 7'30" gamma 0,65, à 9'30" gamma 0,72, à 11'30" gamma 0,92. Par conséquent, entre les deux derniers temps, on a pour un intervalle de 120 secondes une différence de gamma de 0,20, ce qui est favorable, au cas où il est nécessaire de prolonger la durée d'action du révélateur.

Quant à l'émulsion B, qui est excellente si on la considère seule, elle est comparée à la C, moins favorable au travail cinématographique, tel le conçoivent les opérateurs actuels qui ont adopté la méthode des éclairages à effets.

Avec le type d'émulsion B, les grandes lumières ont tendance à trop monter, ce qui augmente inutilement les contrastes.

Ciplarc
Le meilleur régulateur automatique s'achète chez

C.I.P.L.A.
101, RUE DE PRONY
PARIS (17^e)
TÉL. CARNOT 60-36
MÉTRO-AUTOBUS PÉREIRE



INSTALLATIONS
SONORES

Centralisation des Grandes Marques
Dépannages - Entretien

TOUTES FOURNITURES
POUR LA CABINE

Théoriquement, cette émulsion aurait le pas sur l'émulsion C avec des éclairages où l'ambiance serait suffisante, ce qui est rare dans la technique actuelle.

De plus, on observe avec l'émulsion B une couleur d'argent réduit plus brunâtre que celle de C, ce qui avec une lumière de tirage survoltée tend encore à augmenter légèrement le contraste de l'image.

On peut se demander ce que devient dans la discussion la représentation correcte du sujet. Cette considération d'ordre technique, qui offre un intérêt considérable pour le photo-chimiste, est secondaire quand on l'applique à l'art, où il est parfois intéressant de répondre à des nécessités esthétiques qui semblent en contradiction avec les conditions théoriques reconnues, valables en théorie.

Nous ne devons pas perdre de vue que le laboratoire ne dispose pour diriger sa fabrication que d'une méthode pratique, celle du test (bout d'essai) sur lequel on effectue les corrections de durée de développement jugées nécessaires par le praticien. Ce qui revient à dire que les laboratoires ont abandonné la méthode de développement à gamma constant, pour celle plus souple du gamma contrôlé, méthode qui paraît devoir être encore appliquée de longues années.

Le travail photographique est beaucoup plus facile, puisque on trouve dans le commerce des papiers qui permettent de toujours répondre à la condition dite de Goldberg qui donne une représentation correcte du sujet.

Pour le cinéma, surtout pour le studio, il importe, en général, assez peu que le sujet soit représenté correctement ou non, du moment que le négatif fournit une image ou agréable ou telle que la désirent le réalisateur et son opérateur.

Dans la recherche des critères d'une émulsion applicable au cinéma, on ne doit pas négliger premièrement la tendance au voile de fond qui, généralement, est assez peu intense; ainsi l'émulsion A a un voile d'une intensité de 0,05, la C de 0,03, la B de 0,02; secondement, la densité de la couche anti-halo qui détermine la résistance de l'émulsion au halo. On a pour les émulsions étudiées :

A 0,33, B 0,25, C 0,30.

Il conviendrait, pour passer en revue toutes les conditions opératoires de connaître la tendance à la granulation en fonction du gamma de développement et les variations respectives de la sensibilité en fonction de la couleur de la valeur d'éclairage.

FILMS CULTURELS

MUSCLES D'ACIER

Documentaire sportif (G)
TOBIS 11 min.

Origine : Allemande.
Réalisation : Olympia Film.

Ce film est composé de magnifiques extraits du chef-d'œuvre cinématographique réalisé par Leni Riefensthal lors des Jeux Olympiques de Berlin de 1936 (*Les Dieux du Stade* et *Jeunesse olympique*). On y reconnaît la même maîtrise absolue dans le choix des angles, la même beauté de l'image, la même qualité exceptionnelle du montage.

Il s'agit, cette fois, de performances exécutées aux agrès : barres parallèles, anneaux, cheval de bois et barre fixe, par une sélection d'athlètes exceptionnels. Le moindre fragment montre une prouesse remarquable dont seuls des champions sont capables! Cette superbe exhibition sportive est très souvent enregistrée au ralenti ou au demi-ralenti : la perfection du travail, la souplesse absolue du geste, la splendide pureté du style prennent, à l'écran, une valeur esthétique et une beauté plastique exceptionnelles, qui font de ce film un rare chef-d'œuvre.

AU PAYS DES INCAS

Pittoresque et histoire
A. C. E. 15 min.

Production : Ufa.
Réalisation : N. Kaufmann.
Photographie : Carl Mordt.

Sur 7.000 kilomètres, la Cordillère des Andes domine la côte du Pacifique de l'Amérique du Sud. Là fut le domaine des Incas, peuple ancien, dont les indigènes du temps de Christophe Colomb ne savaient déjà plus rien. Le centre de leur nation était le Lac Titicaca, à 3.800 mètres d'altitude, près de Cuzco, ville importante du Pérou actuel. Le film nous montre les aspects actuels de cette région, de la ville et de ses environs, et les vestiges de la civilisation des Incas. Les Indiens actuels sont leurs descendants souvent métissés. De là est venue la pomme de terre. Plus au Nord, vers l'isthme de Panama, se rencontrent les vestiges d'autres peuples : Mayas et Aztèques dont les inscriptions sculptées restent indéchiffrées.

Des ruines attestent leur civilisation brillante, le grand et très beau parc de Mexico est un ancien jardin de plaisance de leurs rois. La tomate est originaire de ces contrées.

Ce film est très intéressant et fort pittoresque.

LE LECTEUR DE SON

MIP - 38

EST UN LECTEUR DE GRANDE CLASSE

DISPONIBLE EN MAGASIN

En vente aux Ateliers **J. CARPENTIER**

Agents Généraux de la MÉCANIQUE INDUSTRIELLE DE PRÉCISION

SIÈGE SOCIAL ET SERVICE COMMERCIAL :

3, Rue Lord-Byron - PARIS (16) — Téléphone : BALzac 22-51

SALLE DE DÉMONSTRATIONS - MAGASIN DE VENTE - ATELIER DE RÉPARATIONS :

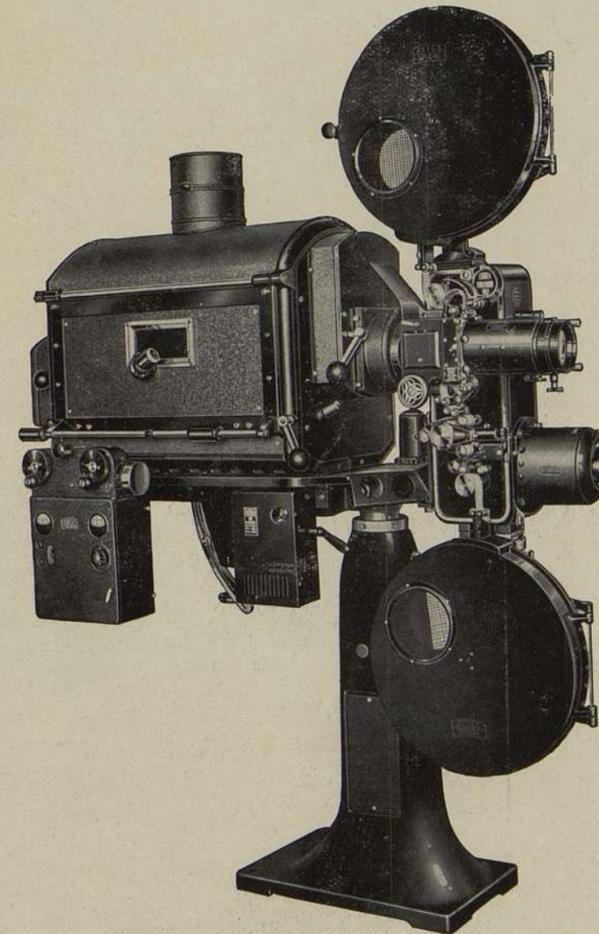
72, Avenue Kléber - PARIS (16^e) — Téléphone : KLÉber 95-05

BUREAU A VICHY (Allier) : **16, Rue Chomel** — Téléphone : 40-81

LE ROI DES PROJECTEURS

Le poste réputé Monobloc ERNEMANN VII B avec son refroidissement intégral par air et par eau doit être réservé actuellement aux grandes salles de premier ordre. Mais il est prudent de prévoir dès maintenant son installation pour l'avenir et nous fournirons volontiers sur demande, études et projets.

Les postes ERNEMANN IV et ERNON IV se recommandent d'ailleurs pour les salles moyennes.



CONCESSIONNAIRES EXCLUSIFS:

ERNEMANN-FRANCE

18-20, Faubourg du Temple, PARIS-XI^e

Téléphone : OBERkampf 95-64



la perfection acquise avec l'expérience

en 35 m/m ou en 16 m/m



"ACTUAL"

ensemble sonore
haute fidélité

CARACTÉRISTIQUES

- 1° Etage préamplificateur-correcteur relié directement aux cellules (supprimant les préamplis).
- 2° Puissance modulée suffisante pour les plus grandes salles.
- 3° Etage de puissance spécial alimentant le haut-parleur témoin et le haut-parleur de hall.
- 4° Réglage de puissance à cadran lumineux pouvant être commandé à distance (télécontrôle).
- 5° Réglage de tonalité spécialement établi pour la correction des principaux défauts rencontrés dans les enregistrements.
- 6° Dispositif assurant un contraste sonore élevé.
- 7° Dispositif permettant l'utilisation du haut-parleur témoin comme microphone, pour faire les annonces.
- 8° Dispositif de mixage, permettant d'effectuer le mélange d'un disque à la modulation du microphone, pour créer un « fond sonore » aux annonces.
- 9° Condensateurs à fiches, standardisés.
- 10° Protection par conjoncteur-disjoncteur supprimant les fusibles et évitant tout accident grave.
- 11° Fusible sur la Haute-Tension.
- 12° Survolteur dévolteur incorporé et à contacteur brusque.
- 13° Alimentation de l'excitation du haut-parleur assuré par l'ampli.
- 14° Alimentation des lampes excitatrices (prévu pour 6 volts 10 ampères ou 10 volts 7 ampères 5).
- 15° Réglage indépendant des tensions de chaque cellule.
- 16° Dispositif d'enchaînement lumière et son commandé à droite de chaque poste.
- 17° Dispositif d'alimentation des lampes de cadrage combiné avec le dispositif d'enchaînement son et image.
- 18° Clef d'enchaînement film-disque-micro, avec contrôle de position par lampes de cadran.
- 19° Bloc amplificateur amovible relié par prises à broches blindées innarrachables.

Appareil de mesure à cadre mobile et redresseur, permettant :

- A Le contrôle de la tension du secteur.
- B Le contrôle de la tension du secteur corrigée par le survolteur.
- C Le contrôle de la puissance du son dans la salle (outputmeter).
- D Le contrôle de réglage optique des lecteurs.
- E Le contrôle des condensateurs à fiches.
- F Le contrôle des lampes et de tous les circuits de l'amplificateur permettant à un opérateur moyen d'assurer l'entretien de son matériel.

A. CHARLINI

CONSTRUCTEUR, SOCIÉTÉ A. R. L. AU CAPITAL DE 800.000 FRANCS
181 bis, ROUTE DE CHATILLON, MONTROUGE (Seine)

Téléphone : ALÉ 44.00

systeme
sonore



Procédés
A. Charlini

Attention!

CHANGEMENT D'ADRESSE

Pour cause d'agrandissement, les
ÉTABLISSEMENTS OLIVERES
ont transféré
leurs bureaux et ateliers

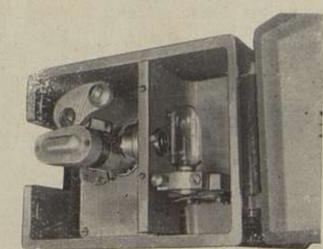
**88, AVENUE KLÉBER
PARIS (16°)**

TÉL. : KLÉber 96-40



L'AMPLIFICATEUR OLIVER ★

L'APPAREIL DE CLASSE. FORMULE PRATIQUE



LE LECTEUR O.C.A.

A LECTURE ENTRE BOUCLÉS

et tout le matériel de projection

Les cellules "SUPERIA" | Les volets "ELECTRO IMMEDIA"
Les transformateurs d'arc "SOLARC" | Les groupes basse tension "HYPER"

Les lanternes automatiques

38, Avenue Kléber, PARIS
KLÉ 96-40

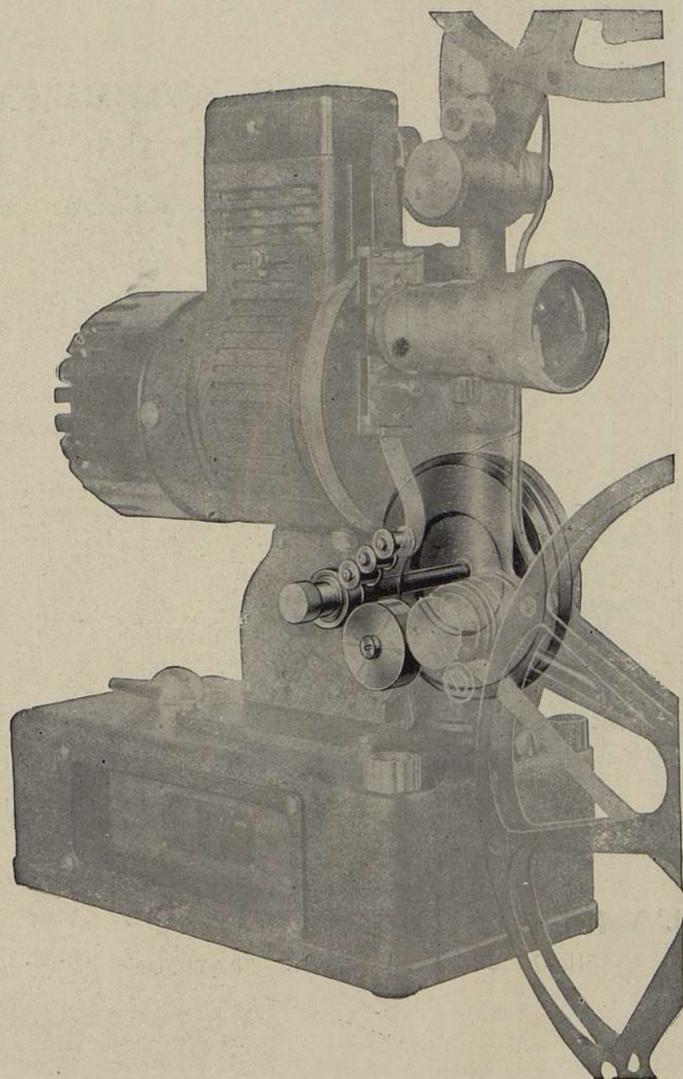


L'ÉVÉNEMENT DE L'ANNÉE
en 16 mm.

LE LECTEUR DE SON
DU PROJECTEUR

DEBRIE 16^m / m

AVEC CANAL TOURNANT
RÉGULATEUR ET
AMORTISSEUR AUTOMATIQUE

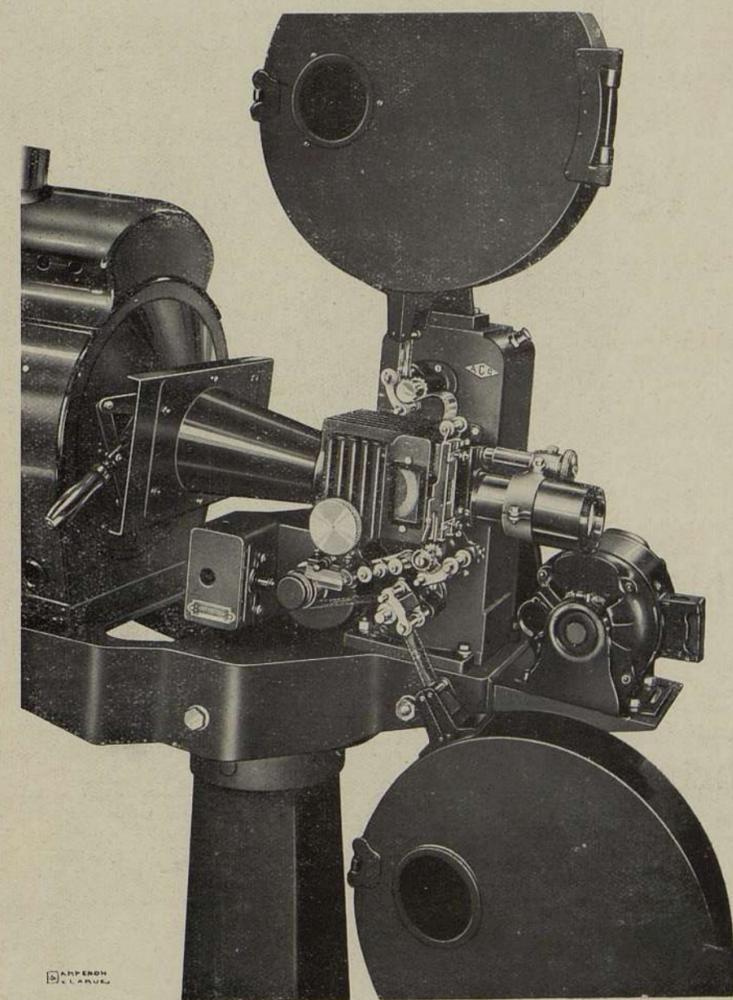


CET ORGANE ET LE NOUVEL
AMPLIFICATEUR PUSH-PULL 24
WATTS MODULÉS FORMENT
UN ENSEMBLE COMPARABLE
AUX MEILLEURES INS-AL-
LATIONS MONDIALES 35 mm.

Établissements A. DEBRIE - 111-113, rue Saint-Maur, Paris



**LE PROJECTEUR
SONORE**



AGENCES

BORDEAUX

M. ECOINTRE
50, Rue Duranteau

LYON

M. CRENNER
22, Rue Vaubecour

MARSEILLE

M. DIDE
35, Rue Fongate

ALGER

M. HUSS
3, Rue Perrégaux

ORAN

M. PADILLA
49, Bd National
Ain Tenouckent

LA PERFECTION TOTALE

OFFICE GÉNÉRAL DE LA CINÉMATOGRAPHIE FRANÇAISE

LE PROJECTEUR

"S.H.A."

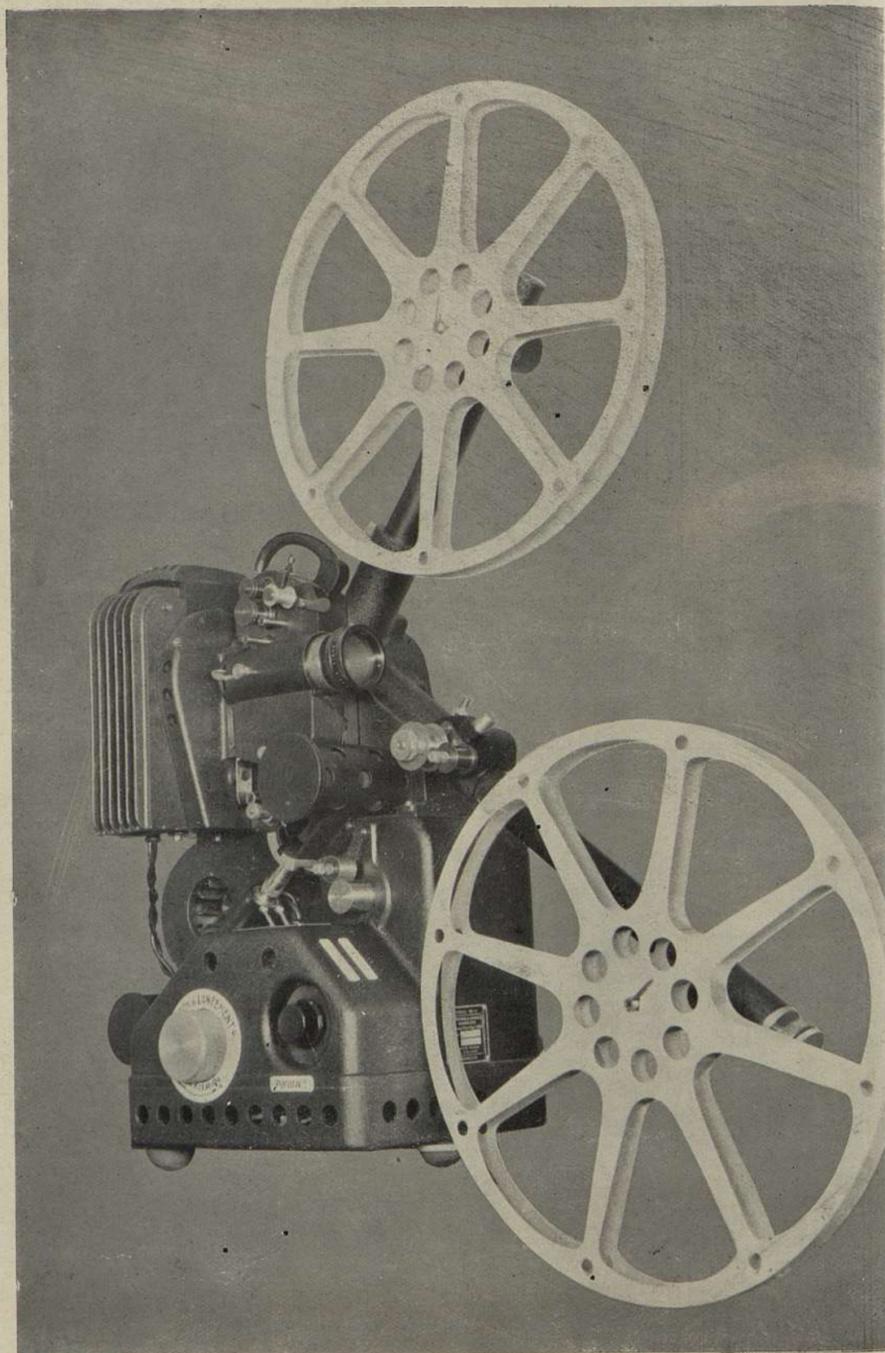
16 m/m
SONORE

PROFESSIONNEL

avec lampe
à incandescence

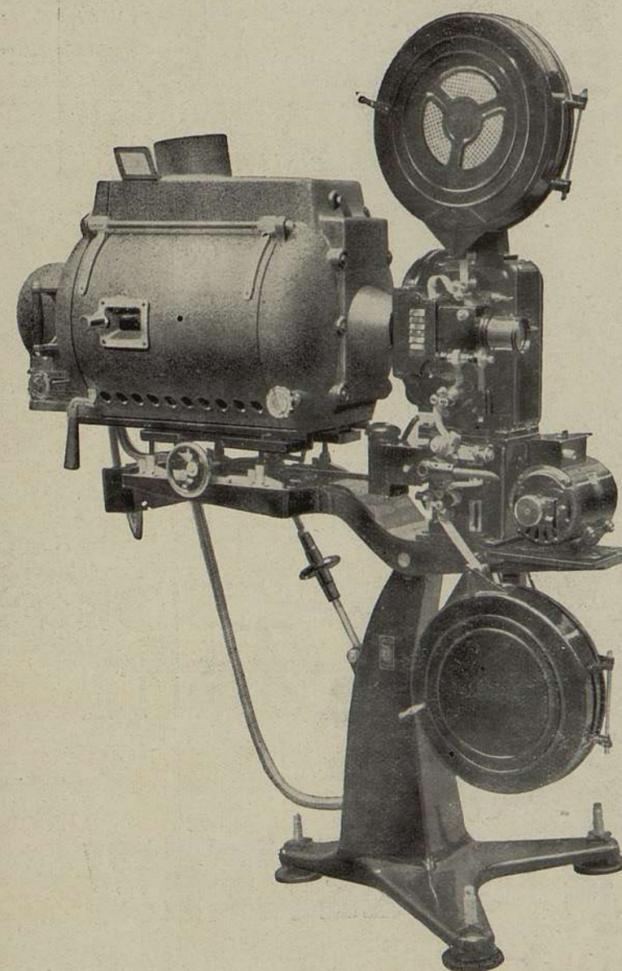
ou

lampe à arc



39, Avenue Victor-Hugo, PARIS (16^e) - Téléphone: PASSY 57-14 - 57-15

LA GRANDE MARQUE FRANÇAISE
D'ÉQUIPEMENT CINÉMATOGRAPHIQUE



Appareils **SUPERSYNCHROBLOC**
Lanternes **RADIARC**
Système sonore **VERACOUSTIC**

ET

le Projecteur
RADION

50 %

plus lumineux
que tous les autres projecteurs

RADIO

CINÉMA

Par suite des difficultés d'approvisionnement et de l'importance des demandes en cours, nous ne pourrons effectuer nos fournitures que dans l'ordre d'inscription des commandes.

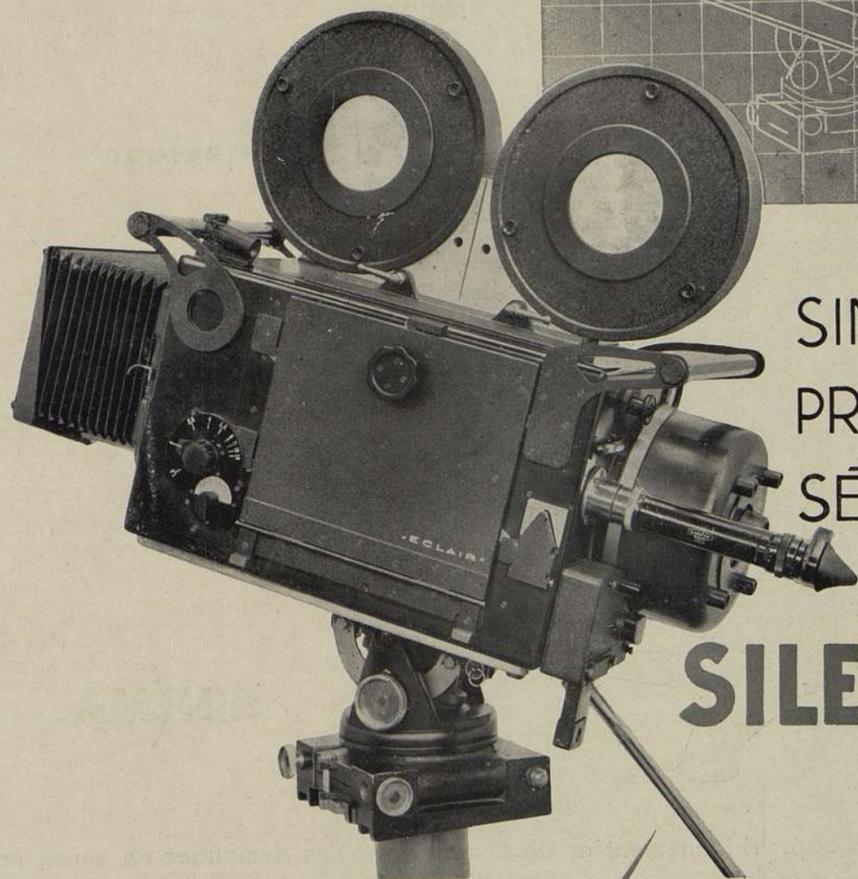
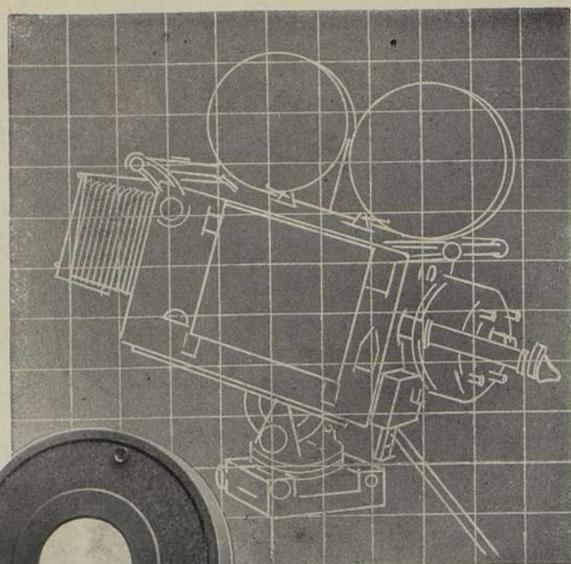
POUR PRENDRE RANG, N'HÉSITÉS PAS, CONSULTEZ-NOUS DÈS MAINTENANT

CIE RADIO-CINÉMA

SERVICE VENTE MATÉRIEL : 22, BOULEVARD DE LA PAIX, COURBEVOIE — TÉL. : DÉFENSE 23-65 (3 L.)

ZONE LIBRE : 107, COURS ALBERT-THOMAS, LYON — TÉL. MONCEY 25-04 (2 L.)

LE CAMERECLAIR STUDIO



SIMPLICITÉ
PRÉCISION
SÉCURITÉ

SILENCE!!!

ÉCLAIR

12, Rue Gaillon-PARIS

L'ART & LA COULEUR

NOTIONS INDISPENSABLES A CONNAITRE POUR LES TECHNICIENS DU CINÉMA EN COULEUR

Avant de dégager quelque utile enseignement des tentatives faites jusqu'ici pour l'application de la couleur aux vues animées, nous avons jugé indispensable de commencer par rappeler les éléments qui constituent les bases des sensations colorées.

L'application de la couleur au cinéma, dont on aperçoit enfin les prémices industrielles, demandera aux cinéastes et praticiens la connaissance d'un certain nombre de rudiments élémentaires tels que la longueur d'ondes des principales couleurs, leur situation sur l'étendue du spectre solaire, la

luminosité, pour l'œil, des couleurs, la quantité de ces couleurs dans la composition de la lumière blanche, la connaissance des principales couleurs dites complémentaires, etc... Le tableau I (ci-dessous) concrétise ces données.

TABLEAU I

Couleurs	Longueurs d'ondes	Milieu des espaces colorés	Luminosité des couleurs	Quantités pour 1.000 de lumière blanche	Complémentaires
Rouge foncé pur	6562	7000	80493		A
Rouge vermillon	6290		1106	54	B
Rouge orangé		5972	2773	140	
Orangé	6000		6986	80	
Jaune orangé			7891	114	C
Jaune de chrome	5820	5808		54	
Jaune vert	5649		3033	206	D
Vert jaune	5587			121	E
Vert	5411	527			
Vert émeraude	5236		1200		A'
Bleu vert				134	B'
Bleu cyané	4991	4960	1100	32	
Bleu outremer	4735	4732	491	40	
Violet bleu			36	20	
Violet	4257	4059	13	5	
Pourpre					E'

Les deux premières colonnes permettent, notamment, de bien connaître les qualités des écrans utilisés en prises de vues. La troisième colonne est essentielle pour fixer sur la question dite des contrastes chromatiques. La cinquième indique quels sont les

principaux groupes de couleurs complémentaires qui, associées en faisceaux de lumières colorées, reconstituent la lumière blanche. Le trait pointillé qui divise le tableau en deux parties montre que le groupe des couleurs situées au-dessus de ce trait cons-

titue le groupe des couleurs appelées chaudes en peinture (lettres A.B.C.D.E.), le groupe situé en-dessous, forme celui des couleurs dites froides.

On constate, fait très important en pratique, que le groupe supérieur est d'une luminosité plus de trois fois plus grande que le groupe inférieur. Il est connu qu'il existe de multiples couleurs complémentaires. D'ailleurs, ainsi qu'on le verra plus loin sur le diagramme des contrastes, il est facile de déterminer quelle est, pour une couleur quelconque, la couleur correspondante dite complémentaire.

RÉACTIONS COLORÉES

Lorsque deux couleurs se trouvent placées l'une à côté de l'autre, elles réagissent l'une sur l'autre de la manière suivante : Chaque couleur subit l'influence de la couleur complémentaire de l'autre placée à côté d'elle. Ceci fait qu'il est fort difficile, même pour un observateur averti, de se rendre compte à première vue de la couleur réelle d'un objet. La couleur suggestive pouvant paraître très différente.

Il faut retenir que la lumière qui frappe un objet agit comme agent de résonance, le corps frappé réagissant comme un résonateur, lorsque la lumière contient la radiation indispensable à la réalisation de ce phénomène.

La tableau II montre l'effet produit par des lumières colorées sur des couleurs couchées sur papier blanc.

Bien entendu, l'examen de ce tableau ne saurait être considéré qu'en valeur relative, c'est-à-dire qu'il nous manque la connaissance exacte des couleurs et leur situation spectrale, pour en tirer des conclusions rigoureuses. La réflexion de lumière plus ou moins blanche, par les couleurs solides qui ne sont que des pigments, introduit dans le problème de l'examen des couleurs de telles variables qu'il faut être extrêmement prudent dans leur appréciation. A ceci, il faut ajouter que le pourcentage des individus qui témoignent d'une lacune dans l'appréciation de l'examen des couleurs est considérable. Il est, de plus, connu que certains états physiologiques, ou même certains produits, peuvent provoquer ces lacunes de la vision chromatique. Il est donc peu indispensable de raisonner sur des couleurs pures, qui n'appartiennent qu'au domaine du laboratoire avec les phénomènes de polarisation et d'interférences. Il est raisonnable de poursuivre les essais sur des couleurs et objets matériels. Le tableau n° III fournit les preuves essentielles de la différence qu'il y a entre un mélange de lumières colorées (lumière blanche passant au travers de verres filtres) et le mélange matériel de matières colorantes préalablement broyées.

TABLEAU II
LUMIÈRES COLORÉES

Couleurs	Jaune	Rouge	Verte	Bleue	Lumière blanche ⁽¹⁾
Vermillon.	Rouge orangé brillant.	Rouge brillant.	Jaune verdâtre.	Pourpre rouge.	Pourpre grisâtre.
Orangé.	Jaune orangé brillant.	Ecarlate.	Jaune.	Pourpre blanc.	Brun bleuâtre.
Jaune.	Jaune brillant.	Orangé.	Vert jaunâtre.	Gris verdâtre.	Vert olive.
Vert.	Jaune.	Jaune orangé.	Vert brillant.	Vert bleu.	Vert plus foncé.
Bleu de Prusse.	Vert brillant.	Violet pourpre.	Vert bleu.	Bleu.	Bleu gris foncé.
Violet.	Rouge pâle.	Pourpre rouge.	Bleu cyané blanc.	Outremer.	Violet gris foncé.
Pourpre.	Orangé pâle.	Rouge.	Gris verdâtre.	Bleu violet.	Violet gris foncé.
Noir.	Jaune.	Rouge sombre.	Vert sombre.	Bleu très foncé.	

(1) L'effet de la lumière blanche varie avec l'intensité de la lumière et l'intensité de la couleur; dans le cas considéré au tableau la lumière blanche était très affaiblie.

TABEAU III

Verres colorés	Mélange lumières	Mélange colorants
Rouge et vert clairs.	Orangé.	Vert foncé.
Rouge et vert foncés.	Jaune pâle.	Noir.
Jaune et bleu clairs.	Blanc.	Vert brillant.
Jaune et bleu foncés.	Blanc rosé.	Vert olive.
Rouge et bleu.	Pourpre violet.	Rouge foncé.
Jaune et pourpre foncé.	Jaune.	Orange foncé.
Jaune foncé et pourpre foncé.	Orangé pâle.	Brun foncé.
Pourpre et vert.	Blanc.	Vert foncé.
Jaune et rouge.	Jaune légèrement orangé.	Rouge orangé.
Jaune foncé et rouge.	Orangé.	Rouge.
Jaune et vert bleuâtre.	Jaune.	Vert foncé.
Jaune foncé et vert bleu.	Blanc jaunâtre.	Vert-jaune vif.
Jaune très foncé et vert bleu.	Jaune-vert pâle.	Vert olive.
Pourpre et vert bleu.	Vert-bleu pâle.	Violet foncé.
Violet pourpre et vert bleu.	Bleu-violet pâle.	Noir.

COULEURS COMPLÉMENTAIRES

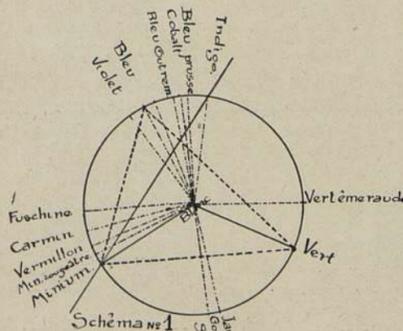
Les couleurs complémentaires jouent un rôle primordial, car elles fournissent les contrastes les plus marqués qu'il soit possible d'obtenir, ce qui est important en matière artistique.

Les couleurs complémentaires peuvent se déterminer facilement en examinant le cercle chromatique du schéma n° 2, les couleurs opposées à 180 degrés sont complémentaires entre elles. Il est clair qu'entre ces teintes principales existent une grande quantité de couleurs également complémentaires.

Avant d'étudier la question des contrastes, il est indispensable de connaître le diagramme des couleurs du physicien Maxwell où les trois couleurs fondamentales, rouge, vert, bleu occupent les trois sommets d'un triangle équilatéral, les différentes couleurs intermédiaires étant réparties sur les trois côtés du triangle. Le point de jonction des différentes couleurs marque le blanc pur, c'est-à-dire que des bords du triangle au centre, on va de la couleur pure au blanc. Par un calcul trop long à exposer ici, la position de chaque couleur est déterminée et, de l'une à l'autre, existe une distance angulaire fixe. Sans entrer dans la théorie, disons que ce diagramme permet de connaître les résultantes de tous mélanges des couleurs.

DIAGRAMME DE MAXWELL

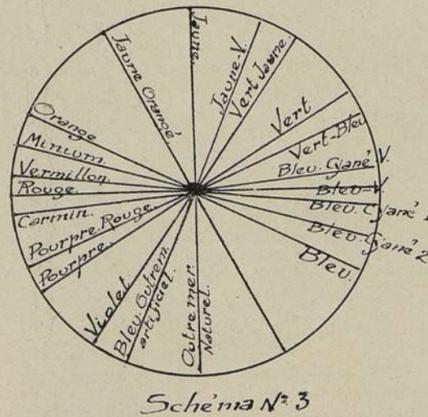
Ce diagramme de saturation des couleurs (triangle équilatéral de Maxwell) était entaché de quelques erreurs dues à des interprétations faussées qui déplaçaient pratiquement le point de jonction à l'intérieur des couleurs, ce qui revient à dire que le blanc pur ne se formait pas réellement comme le laissait supposer le diagramme. Les modifications apportées ultérieurement à cette figure géométrique font qu'il a été reconnu



que l'égalité des angles n'était pas nécessaire. Il en résulte que les couleurs n'occupent plus les mêmes places sur les côtés des triangles et que le point B de formation du blanc se trouve déplacé du côté du vert.

Si l'on joint sur ce triangle l'indigo au minium, la ligne qui coupe les différentes lignes des couleurs indique que, suivant les quantités respectives d'indigo et de rouge-minium, on obtiendra les couleurs indiquées par les lignes coupées, mais les résultats obtenus donneront des couleurs très blanchâtres, réfléchissant beaucoup de lumière blanche (schéma I, ligne pointillée).

Le diagramme des contrastes est un peu différent. Dans la figure ci-dessous (voir schéma n° 3), extraite des travaux de Rood, figure sur laquelle se trouvent réparties les



couleurs, on trouve les couleurs complémentaires à 180 degrés. Les couleurs les plus éloignées sont celles qui semblent les plus brillantes et les moins altérées lorsqu'elles sont mises l'une à côté de l'autre. Si on place, au contraire, en juxtaposition deux couleurs voisines sur le diagramme des contrastes, l'impression de brillant diminue.

LE CONTRASTE

Lorsque le contraste augmente la saturation apparente d'une couleur, celle-ci est vue sous un aspect favorable; effet qui diminue avec l'affaiblissement du contraste. Le degré de pureté et de luminosité de la couleur examinée est donc fonction de la notion de contraste. Le tableau IV ci-après indique l'altération des couleurs due à l'effet de contraste. Dans ce tableau les couleurs examinées sont supposées de même surface, car les étendues des surfaces comparées et leur rapprochement plus ou moins grand constituent des éléments importants du problème.

Ainsi, il est pratiquement impossible de reconnaître la couleur exacte de petites surfaces, de rubans, par exemple, placés sur les larges surfaces d'une robe. Cette constatation bien connue des praticiens donne lieu à de nombreuses divergences d'opinion de la part d'examineurs, non prévenus et ignorants des lois du contraste successif, appelés à manifester leur opinion.

TABEAU IV

Couleurs comparées	Changements
Rouge	devenit plus pourpré.
Orangé	" " jaunâtre.
Rouge	" " pourpré.
Jaune	" " verdâtre.
Rouge	" " brillant.
Vert bleu	" " brillant.
Jaune	" " jaune orangé.
Vert	" " vert bleuâtre.
Jaune	" " brillant.
Bleu outremer	" " brillant.
Vert jaunâtre	" " brillant.
Violet	" " brillant.
Vert	" " vert jaunâtre.
Bleu	" " pourpré.
Orangé	" " brillant.
Bleu cyané	" " brillant.
Orangé	" " rouge orangé.
Jaune	" " jaune verdâtre.

PERSISTANCE RÉTINIENNE

La persistance rétinienne donne naissance au phénomène très important des images positives et négatives complémentaires, selon le processus suivant : Si l'on fixe un objet coloré très éclairé, l'image de cet objet subsiste une fraction de seconde de la même couleur que l'objet image positive, puis cette image disparaît et une autre de couleur complémentaire fait place à la première (image négative).

C'est un phénomène dont l'importance est considérable dans la perception des couleurs et qui a son application dans l'expérience du carré de papier coloré, dont nous allons examiner le rôle dans le contraste chromatique.

Une expérience simple fixera mieux les idées. Mettons un petit carré de vert-bleu sur une grande surface rouge. Si on fixe attentivement le petit carré vert sur les bords, et si on le retire brusquement, le rouge de la grande surface apparaîtra très terne et l'emplacement où était le vert-bleu très éclatant. Ceci est dû à ce que le carré vert a protégé une petite portion de la rétine contre la fatigue de vision imposée aux autres parties, ce qui, ultérieurement, la rendra très sensible à l'action de la radiation rouge. D'autre part les nerfs, qui subissent l'action du vert-bleu, se fatiguent pour le vert et le violet. Par conséquent, lorsqu'on retire le carré vert-bleu, la lumière rouge réfléchie par le papier rouge est incapable de stimuler les nerfs du vert et du violet, et la sensation éprouvée est celle du rouge intense. Ce phénomène relève de celui, déjà décrit, des images positives et négatives.

Le diagramme des contrastes (schéma II) est intéressant, ainsi qu'on l'a vu plus haut, pour connaître à l'avance les effets de contrastes.

TABEAU V
COMBINAISONS BINAIRES

	Carmin	Rouge spectral	Vermillon	Minium	Orangé	Jaune orangé	Jaune	Jaune vert	Vert jaune	Vert	Vert bleu	Bleu cyané	Bleu	Outremer	Violet	Pourpre
Vermillon									Méd.	Méd.		Exc.	Exc.		Mau.	
Minium						T. B.	T. B.		Pas.		Mau.	Exc.	Exc.			
Orangé																
Jaune orangé						Méd.				T Méd.		Exc.	Exc.			
Jaune						Méd.				Mau.	Mau.		A. B.		Exc.	Bon
Jaune verdâtre						Dure	Dure	Pas.				Mau.	T Méd.		Exc.	Bon
Vert jaune foncé						Dout.								Dout.	A. B.	A. B.
Vert émeraude						Dure		Dure							Dure	Duro
Vert de mer						Méd.	Bon	Bon						Mau.	Bon	Pas.
Bleu cyané								A. B.							Bon	T Méd.
Outremer															T Méd.	TT Méd.
Violet																Méd.

Méd. : Médiocre. Pas. : Passable A. B. : Assez bon. T. B. : Très bon. Mau. : Mauvais. — Dout. : Douteux.

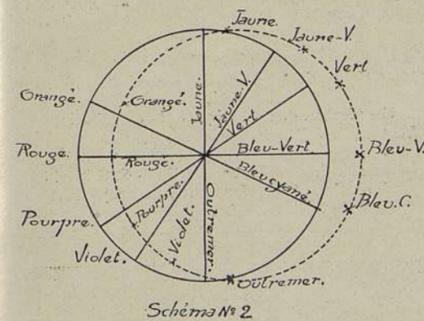
CONTRASTE SIMULTANÉ ET SUCCESSIF

Dans les phénomènes décrits ci-dessus, nous n'avons envisagé que ceux du contraste successif (expérience du carré vert et du fond regardés successivement) où nous avons examiné des couleurs pures et brillantes. Si, au contraire, on regarde simultanément des couleurs sombres ou manquant de luminosité mises à côté l'une de l'autre, on se trouve en présence du contraste simultané. Dans ce cas, il ne s'agit plus de fatigue rétinienne d'un ou plusieurs groupes de nerfs de l'œil, mais plutôt d'erreurs d'appréciation. La prudence que nous devons avoir, lors d'un jugement à porter sur une ou plusieurs des couleurs, tient à ce que nous n'avons pas de test de comparaison en nous-même et que, de cette lacune, nous devons tirer la conclusion que les erreurs possibles sont d'ordre supérieur aux possibilités que nous avons de ne pas nous tromper. Par exemple, mettons sur une feuille de papier vert-bleu foncé une bande vert-bleu un peu plus clair, la bande apparaîtra gris pur. Ajoutons une autre bande gris pur, et nous aurons la surprise de constater que la seconde bande semblera légèrement rougeâtre.

Si l'on compare entre elles deux couleurs identiques, sauf sous le rapport saturation, la moins saturée semble encore plus pâle, tandis que la plus saturée gagne d'autant plus en brillant que la différence de saturation entre les deux teintes est plus grande. Par exemple, une bande rouge clair mise sur un fond vermillon assez grand, paraîtra rouge très pâle. Avec une bande rouge très clair mise sur le même fond, on aura l'impression d'un léger bleu verdâtre dû à l'effet de contraste plus poussé.

CERCLE CHROMATIQUE

L'examen du schéma n° 2, dit cercle chromatique, est instructif en ce sens qu'il est possible de déterminer quelques-unes des principales fluctuations dues au contraste.



Le premier cercle du dessous est peint sur une surface solide, le second, que l'on fait glisser dessus, est peint sur matière transparente. En retenant le principe que les couleurs saturées sont au bord du cercle du dessous et que le déplacement vers le centre déplace la couleur vers le blanc, couleur considérée transportée au delà du centre, prend l'aspect de la couleur complémentaire. Il faut aussi retenir pour la pratique, que si deux couleurs de saturations inégales sont mises l'une à côté de l'autre, la moins saturée paraîtra plus blanche et la plus intense gagnera en brillant et en intensité. Mais, fait important, si les deux couleurs d'inégale saturation sont complémentaires, les deux gagnent en brillant, pureté et

intensité, la couleur la plus faible ayant le gain le plus fort. Il est à noter que plus les couleurs opposées sont éloignées l'une de l'autre sur le cercle chromatique, plus elles gagnent en saturation et plus l'impression agréable qu'elles fournissent est forte. Ces conclusions influent en peinture sur le rendu et le côté artistique des œuvres, mais il faut tenir compte des modifications apportées à nos sensations par l'habitude, l'éducation, l'instinct même, si bien que très souvent des à-côtés tels la forme, le

groupement des masses, la répartition des grandes lumières influent considérablement sur l'effet produit par le sujet considéré. Quoiqu'il en soit, et avec la restriction de ne considérer que des surfaces d'une superficie suffisante, voici quelles sont les meilleures combinaisons binaires ou ternaires qu'il est possible d'utiliser : On remarquera que le report au cercle chromatique (2) et au diagramme des contrastes (3) permet de s'expliquer pourquoi ces combinaisons sont plus ou moins bonnes.

TABEAU VI
COMBINAISONS TERNAIRES

N°	Combinaison	Commentaire
1	Rouge spectral — Jaune — Bleu	Combinaison d'accord avec la théorie, couleurs à 120 degrés.
2	Rouge pourpre — Jaune — Bleu cyané	Les deux premières forment une combinaison douteuse sauvée par le bleu.
3	Orangé — Vert — Violet	Orangé et Vert, à moins de 90°, mais toutes deux bonnes avec le violet.
4	Orangé — Vert — Violet pourpre	
5	Carmin — Jaune — Vert	Employée au Moyen-Age, mais effet de contraste médiocre.
6	Jaune orange — Violet — Bleu-vert	Combinaison médiocre, contient deux couleurs froides.
7	Vermillon — Vert — Bleu-violet	Ancienne Ecole italienne, la combinaison contient, en réalité, deux couleurs chaudes.
	Cette dernière combinaison est en réalité : Vermillon — Vert olive — Bleu-violet	

N.-B. — Les combinaisons 2 et 3 s'harmonisent avec le gris et blanc.

En dessous de 120°, la combinaison est généralement moyenne; on peut, dans certains cas, admettre 90°, ceci pour les combinaisons ternaires. Il arrive que l'assemblage de trois couleurs comporte une couleur défavorable, mais en pratique l'emploi de cette couleur est compensée par des artifices de métier. Lorsqu'on assemble trois couleurs, il doit y avoir deux couleurs du groupe supérieur dit couleurs chaudes, contre une couleur du groupe inférieur dit couleur froide.

INTERVALLE RÉDUIT

Ce qui a précédemment été exposé concernant l'altération des couleurs proches sur le cercle chromatique (petit intervalle chromatique) ne signifie pas que ce genre d'association ne puisse être employée, mais tout dépend de leur emploi plus ou moins judicieux.

Il a été reconnu comme nécessaire d'accorder les luminosités des deux couleurs utilisées. Tel est le cas fréquent dans la nature et la peinture.

Ainsi, nous ne sommes pas étonnés de trouver côte à côte la teinte jaune-vert de l'herbe exposée au soleil et celle du vert-bleu de l'herbe à l'ombre. Le tableau n° VII donne une idée des petits intervalles les plus courants.

On remarquera que les couleurs foncées ne sont, en réalité, que celles portées à la liste claire, obscurcies par l'ombre. En pratique, il est utile de savoir que les différences entre les deux colonnes peuvent être plus grandes.

Les fleurs jaunes, les grandes masses jaune verdâtre des paysages, le feuillage des arbres offrent des exemples fréquents de ces modifications.

DÉGRADATION DES COULEURS

En dehors de l'utilisation des couleurs, prévue au chapitre précédent, on peut juxtaposer des couleurs proches sur le cercle chromatique, en passant de l'une à l'autre par dégradés, de façon à éviter la comparaison trop évidente entre les deux couleurs non favorables à la juxtaposition. Le jaune et le bleu, portés au tableau des combinaisons binaires comme fournissant des associations médiocres, peuvent dans un coucher de soleil offrir un rapprochement agréable, mais il faut noter que dans ce cas, les deux couleurs sont séparées par une série de couleurs très différentes qui forment un dégradé. Encore faut-il noter que dans beaucoup de cas, les peintres évitent de donner au bleu du ciel une importance trop considérable.

Ici encore, le caractère intellectuel de la couleur joue un rôle important. Inconsciemment, nous cherchons toujours la justifica-

TABLEAU N° VII

Couleurs foncées	Couleurs claires
Rouge	Rouge orangé.
Rouge orangé	Orangé.
Orangé	Jaune orangé.
Jaune orangé	Jaune.
Vert jaunâtre	Jaune verdâtre.
Vert	Vert jaunâtre.
Bleu cyané	Vert.
Bleu	Bleu cyané.
Bleu outremer	Bleu.
Violet	Pourpre.
Pourpre	Rouge.

tion des anomalies que nous pouvons constater, car nous avons peine à trouver normale une chose que l'observation bonne ou mauvaise nous fait considérer comme seule valable.

On trouve dans la nature la dégradation constante des couleurs qui jouent entre elles à l'infini, suivant l'heure du jour, le sens d'éclaircissement, la forme des objets éclairés, etc... Les couleurs, d'ailleurs, en réagissant les unes sur les autres, multiplient les effets obtenus. Ainsi, la représentation d'une feuille blanche par une surface blanche ne donne qu'une représentation banale sans intérêt.

Au point de vue artistique, la dégradation des couleurs l'emporte sur le contraste, et c'est de l'emploi de ce moyen technique que dépend en grande partie la qualité de la couleur.

En peinture, on utilise fréquemment la dégradation des teintes par la juxtaposition des couleurs, par lignes pointillées ou continues. Vues de loin, ces lignes fusionnent entre elles, se mélangent sur la rétine lorsqu'elles parviennent au minimum de définition de l'œil qui les considère. On a alors formation de couleurs nouvelles qui semblent transparentes et qui, suivant les variations de l'angle de vision du spectateur, apparaissent lustrées suivant la théorie de Dove.

En ornementation ou en décoration, il est souvent coutume de travailler par teintes plates. Dans ce cas, la dégradation et la fusion des teintes sont supprimées. On se contente de soigner les contours et l'harmonie des couleurs, ce qui est admis de plano, et ne soulève aucune objection. Une application du phénomène de la dégradation est décelable dans nombre de peintures, où le côté ombré des verdure d'un arbre est représenté par un gris presque pur, ce qui a pour but d'augmenter la perspective aérienne et la luminosité du tableau.

HYPOTHÈSES

Si un monde non coloré remplaçait subitement celui où nous vivons, nous garderions un sentiment réel de notre univers dans sa forme; mais nous perdriions le côté le plus artistique de sa représentation. Nous pouvons l'imaginer monochrome, avec les variations sans nombre de la dégradation: nous serions alors placés dans la position du décorateur qui fait de la monochromie.

Quelle que soit la méthode appliquée, il faut poser le principe de O. Jones, suivant lequel: la perfection d'une composition colorée repose plus sur la répétition d'un petit nombre d'éléments, que dans la multiplication des moyens et des diverses formes.

La bonne couleur dépend donc de la composition chromatique et il en est de même en Cinéma.

Une des études les plus profitables à cet égard, est l'examen du célèbre coloriste Turner, qui passe à juste titre pour un des maîtres de la composition chromatique.

La représentation mécanique des couleurs, telles celles appliquées au Cinéma, présente maintes lacunes, notamment une sélection préalable qu'il est difficile de faire varier. Si la sélection est insuffisante les paysages seront plus agréablement rendus que les vues colorées artificiellement. Si, au contraire, la sélection est trop forte, les vues naturelles auront des coloris exagérés, alors que les sujets artificiels auront un brillant qui rapprochera la reproduction de l'original.

L'ébauche qui pourrait être faite des conditions à remplir pour que l'art cinématographique profite de l'apport de la couleur est complexe, et il ne semble guère, hormis le dessin animé, qu'un effort méthodique ait été entrepris dans ce sens.

(à suivre)

**Matériel et Accessoires pour Cinémas
MÉCANIQUE - RÉPARATIONS**

E. STENGEL

11 et 13, Rue du Faub. Saint-Martin - PARIS (X^e)
Tél.: BOT. 19-26 Métro: Strasbourg-St-Denis

Charbons "LORRAINE" - "SIEMENS-CIPLARC"
MIROIRS sphériques et elliptiques à haut rendement lumineux, objectifs, tubes optiques
Cellules, lampes phoniques et de projection
Lanternes PUBLICOLOR pour projection fixe et présentation des titres en couleurs et relief
Pièces détachées A.B.R. - C.M.C.B. - SEG 29 et 31
Réparation et transformation de projecteurs
Tickets, Sortie, Loué, Vestiaire, Bandes, Rouleaux

AMPLIS

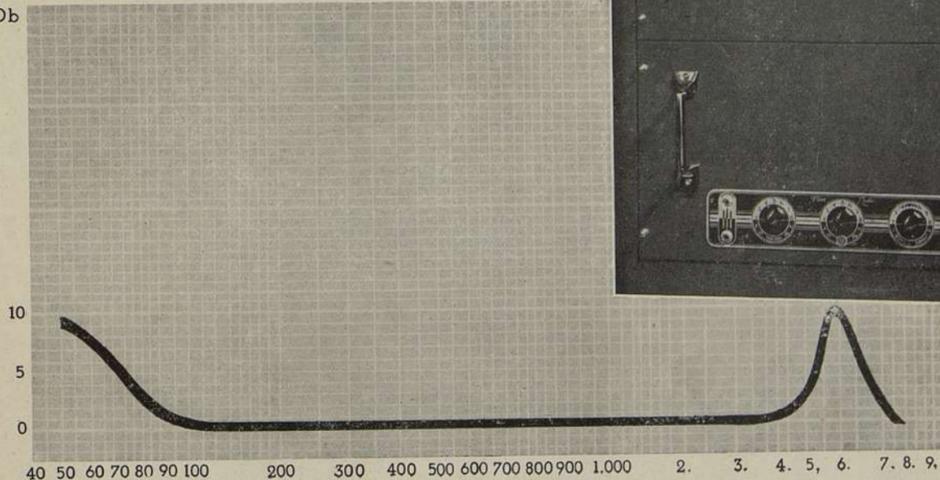


60 7 8 9 100 2. 3. 4. 5. 6. 7 8 9 1.000 2. 3. 4 5. 6. 7 8 9

Db

**DROITS
OU
CORRIGÉS**

Db



5 Modèles spéciaux pour installateurs, permettant d'obtenir une amplitude CONSTANTE A TOUTES LES FRÉQUENCES pour l'ensemble lecteur-amplificateur

FILM ET RADIO

5, RUE DENIS - POISSON. PARIS ÉTOILE 24 62



SOCIÉTÉ DE MATÉRIEL ACOUSTIQUE Inc.

BUREAUX A:

PARIS 120, Champs-Élysées
MARSEILLE 23, Cours Joseph Thierry
ALGER 47, Rue Michelet

BASES RÉGIONALES A:

LILLE - NANCY - NANTES - BORDEAUX
LYON - NICE - TOULOUSE
CASABLANCA - ORAN - CONSTANTINE - TUNIS

TOBIS

LA GRANDE MAISON
DU PETIT FORMAT

16 ^{mm}/_{mm}

TOUS LES GRANDS PROGRAMMES

9 ^{mm}/₅

sa série
"LE BONHEUR DU JOUR"

LA PLUS GRANDE VARIÉTÉ DE SUJETS...

8 ^{mm}/_{mm}

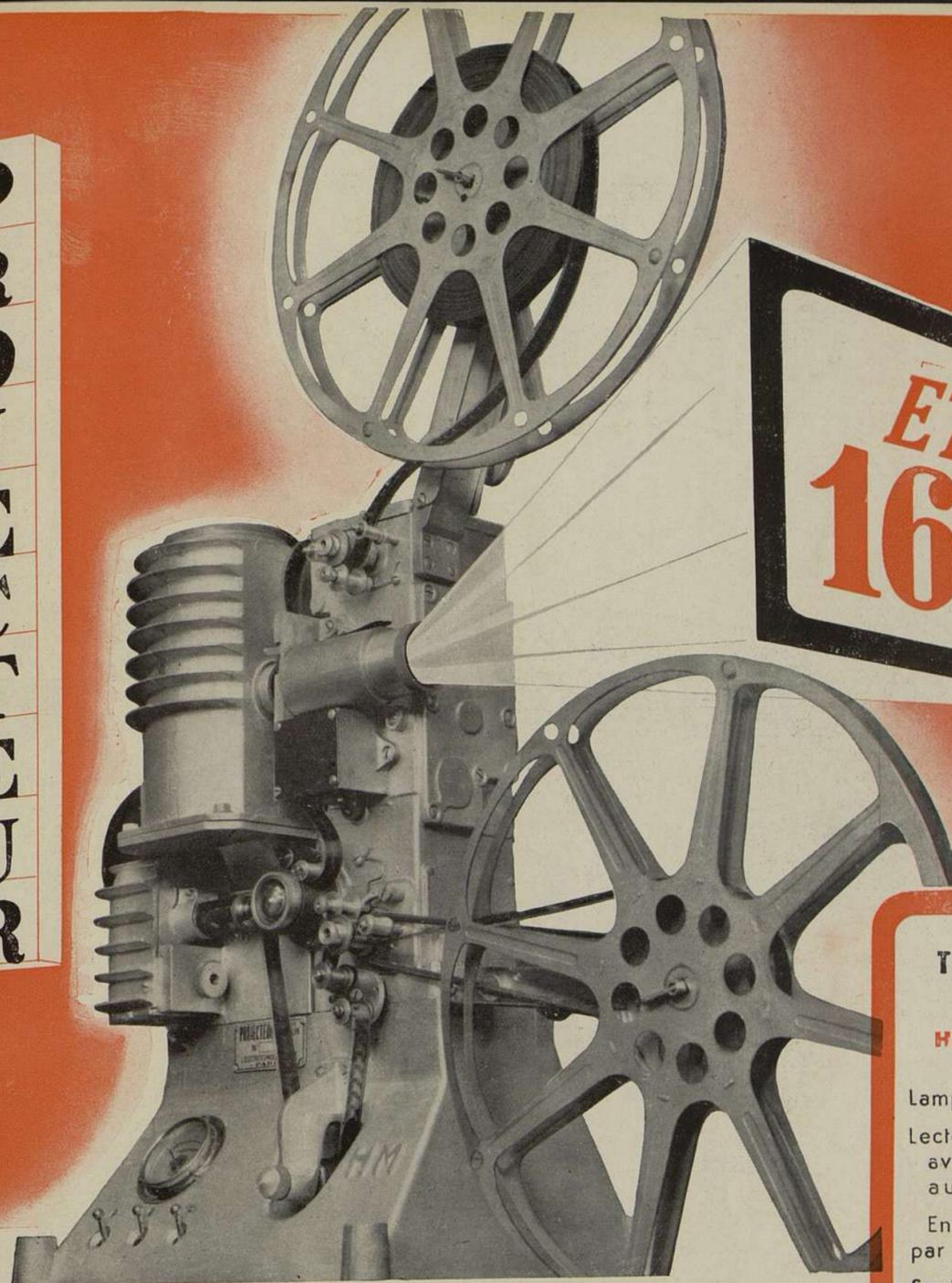
sa série
"LE BONHEUR DU JOUR"

LA QUALITÉ DE PROJECTION

TOBIS
degeyo

C. FINEL

PROJEC-
TEUR



ETM
16 ^{mm}/_{mm}

Type B

Licence

H. MOULIN

Lampe 750 W.

Lecteur tournant
avec cellule
au centre

Entrainement
par triple griffe

Soufflerie
puissante

AMPLIFICATEUR A TRIPLE COMPENSATION SONORE

Transformation 17 mm 5 en 16 mm.

ÉLECTROTECHNIQUE MODERNE - 69, Bd Gouvion-Saint-Cyr - PARIS

Téléphone: GALvani 80-07

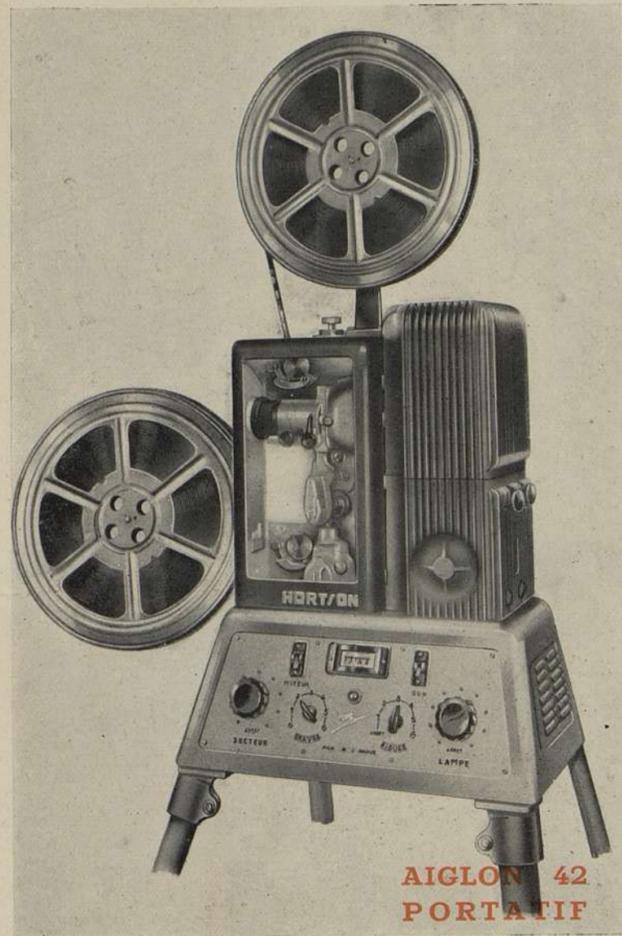
On est client d'HORTSON ou... on le devient



SA DERNIÈRE CRÉATION

LE 16^m/m

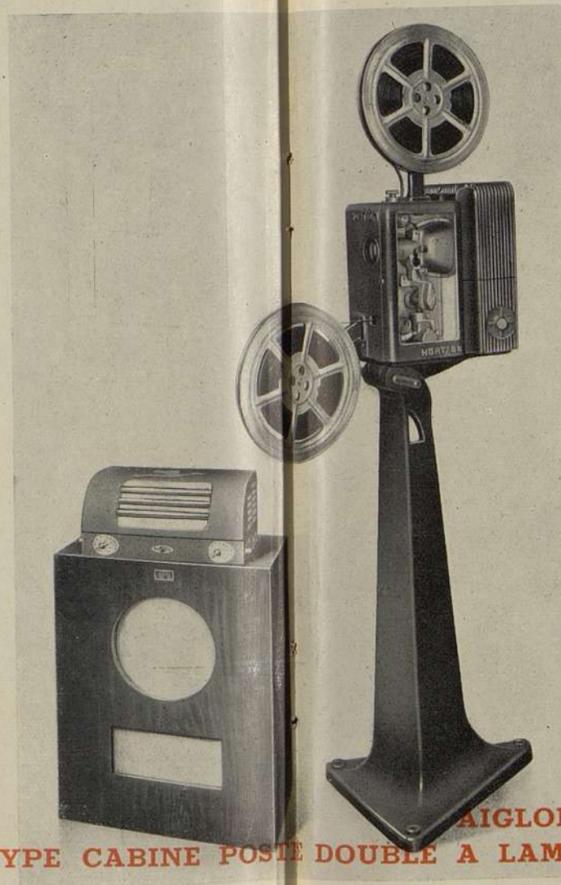
TYPE AIGLON 42



AIGLON 42
PORTATIF

SIMPLICITÉ

COMPTOIR
GENERAL
MATERIEL
CINEMATOGRAPHIQUE



AIGLON 42
TYPE CABINE POSTE DOUBLE A LAMPE

SÉCURITÉ

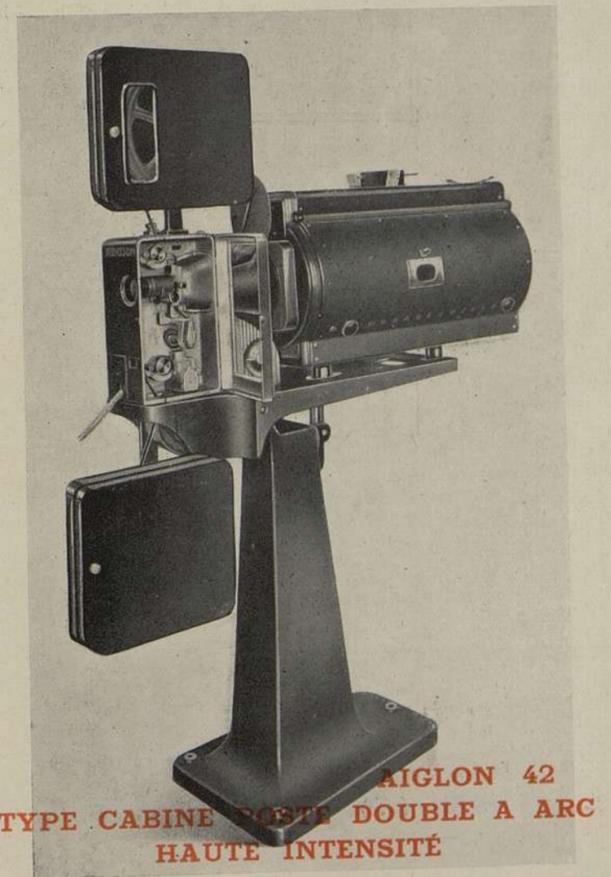
INSTALLATIONS

16^m/m ET 35^m/m

ENTRETIEN

DEPANNAGE

TAI
50-85



AIGLON 42
TYPE CABINE POSTE DOUBLE A ARC
HAUTE INTENSITÉ

SILENCE

60-62, RUE D'HAUTEVILLE, PARIS

LTC

SAINT-CLOUD

M. FRANAY

INGÉNIEUR A. & M.

LES LABORATOIRES
LES PLUS MODERNES

SIÈGE

44 bis, rue du C^{al} Peugeot
PARIS (17^e)

GAL. 40-02

USINE

19, Avenue des Prés
SAINT-CLOUD

MOL. 55-56

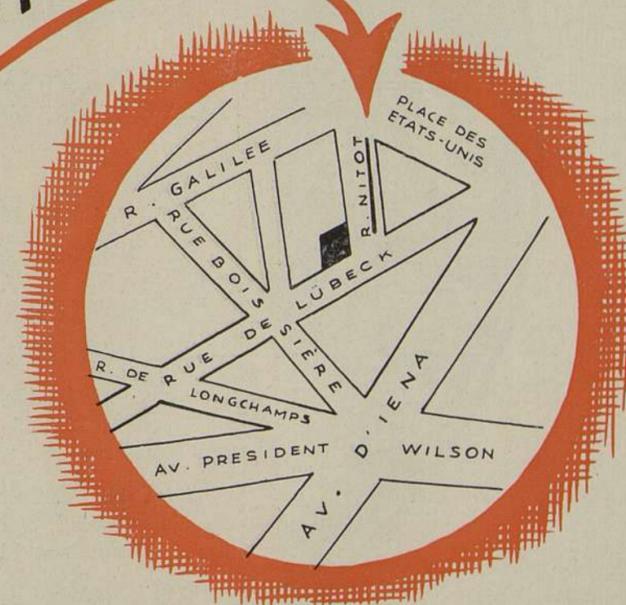
Autobus 75

ALLIANCE CINÉMATOGRAPHIQUE EUROPÉENNE

FAE

FORMAT RÉDUIT

CHANGEMENT D'ADRESSE



12 RUE DE LUBECK

PARIS. 16^e - TEL: KLEBER 92.01.

MÉTRO: IÉNA

FORMAT RÉDUIT

16 ^m/_m

9 ^m/_m 5

8 ^m/_m

87 PROGRAMMES COMPLETS
sont à votre disposition

CHAQUE SEMAINE LES
ACTUALITÉS MONDIALES 

L'  **FORMAT RÉDUIT**
VOUS ASSURE :

- LES MEILLEURS FILMS;
- LES PLUS GRANDES VEDETTES;
- LES MEILLEURS APPAREILS DE PROJECTION 16 mm., 9 mm. 5 et 8 mm.;
- DES TRANSFORMATIONS IMPECABLES DES APPAREILS 17 mm. 5 en 16 mm.;
- UN SERVICE TECHNIQUE IMPECCABLE.

■
Demandez les Catalogues - Programmes

ALLIANCE CINÉMATOGRAPHIQUE EUROPÉENNE
FORMAT RÉDUIT

Métro: IÉNA

12, RUE DE LUBECK — PARIS (16^e)

Tél.: KLÉBER 92-01

Le petit format

Prix: 3 Francs

LE FILM - N° 37
28 MARS 1942

FORMALITÉS A REMPLIR POUR OBTENIR L'AUTORISATION DE DONNER DES SÉANCES CINÉMATOGRAPHIQUES PUBLIQUES EN FORMAT RÉDUIT

Rappelons tout d'abord que les séances payantes ne peuvent être faites qu'en 16 m/m parlant. Tous les autres formats ne peuvent donc être utilisés que pour des séances gratuites (pour les séances données en muet, il y a possibilité toutefois, de percevoir un droit de participation aux frais ne dépassant pas 2 fr. par personne).
Les séances payantes ne peuvent être données

que sous l'une des deux formes suivantes :

- A) *Exploitation commerciale;*
- B) *Exploitation par une collectivité ne répartissant pas de bénéfices et constituée selon la loi de 1901;*

Toutes les Collectivités, Associations, Patronages, etc... qui ne sont pas ainsi constitués ne peuvent donc donner que des séances gratuites.

d'identité professionnelle (remise par le C.O.I.C.).

11° Deux photos d'identité.

Les dossiers ne pouvant être transmis que complets, pour ne pas retarder l'autorisation, il est nécessaire de bien adresser toutes les pièces demandées.

EXTENSION. — Les pièces personnelles étant fournies une seule fois, pour toute nouvelle demande, il n'y a plus lieu de fournir que les pièces suivantes :

- A) La carte d'autorisation déjà délivrée;
- B) Une demande en allemand;
- C) Quatre formules tableaux;
- D) Une autorisation de la Kommandantur locale ou régionale;
- E) Trois titres de propriété;
- F) Deux copies de l'inscription au Registre du Commerce, mentionnant les nouvelles localités. (Pour ces pièces, voir les indications indiquées plus haut.)

Les cartes d'autorisation pour les exploitations commerciales sont blanches et numérotées de 1 à 5.000.

Important. — Il est donné une carte par poste fixe (c'est-à-dire localité exploitée seule, le programme ne jouant que dans cette localité) ou par tournée (localités exploitées chaque semaine avec le même programme).

Bien indiquer lorsque la demande comporte plusieurs localités, s'il s'agit d'un poste fixe ou d'une ou plusieurs tournées.

II. — CREATIONS

est considérée comme « création » toute demande faite par une personne qui n'exploitait pas avant septembre 1939 ou par un exploitant, pour des localités qu'il n'exploitait pas avant la même date.

Le décret du 9 septembre 1939 et la loi du 26 octobre 1940 interdisant toute création sans autorisation donnée par la Préfecture après avis du Ministère de la Propagande et de l'Information, il faut donc avant toutes choses, faire une demande sur papier timbré, adressée à la Préfecture du département où sont situées les localités demandées, en indiquant le nom des salles où auront lieu les séances et en spécifiant quelles seront données avec un appareil de format réduit.

Parallèlement à cette demande, adresser à la section du Format Réduit du C.O.I.C. les mêmes pièces que pour les demandes de réouverture, à l'exclusion toutefois, des deux copies, modèle K ou J, de l'inscription au Registre du Commerce, qui ne pourront être adressées que lorsque le demandeur aura pu se faire inscrire après avoir reçu l'autorisation préfectorale.

SEANCES PAYANTES

A) EXPLOITATION COMMERCIALE

I. — REOUVERTURES

lorsqu'il s'agit de salles que le demandeur exploitait avant septembre 1939 ou dont le demandeur a racheté les droits à l'ancien exploitant.

Demander au C.O.I.C., section du Format Réduit, les formules nécessaires à cette demande et après les avoir remplies soigneusement, les retourner à la section du Format Réduit, accompagnées de toutes les pièces indiquées sur la liste ci-dessous :

1° Une demande en quatre exemplaires français (formules vertes avec tableau remises par le C.O.I.C.) et un exemplaire allemand.

Répondre en français sur le questionnaire en allemand.

Inscrire seulement le nom et l'adresse privée de l'exploitant responsable.

Catégorie des salles :

- a) Etablissements destinés habituellement à donner des spectacles;
- b) Salles servant à d'autres usages (réunions, bals, banquets, etc...).

2° Une déclaration de la Kommandantur locale ou régionale indiquant : « qu'il n'y a pas d'objection au sujet de M. X... et des personnes qui, seules ou en commun, sont autorisées à le remplacer comme exploitant les salles suivantes : (mentionner le nom de chaque établissement et de chaque localité), ni au sujet des propriétaires de ces salles ».

3° Deux formules de « renseignements individuels » pour chaque responsable. (Formule remise par le C.O.I.C.).

4° Deux extraits du casier judiciaire de l'exploitant responsable (délivrés à la Préfecture du département de naissance ou, pour les régions avec lesquelles il est impossible de correspondre : Ministère de la Justice, 36, rue Cambon à Paris).

5° Deux certificats de nationalité au nom de

l'exploitant (remis par le Maire de la localité ou par le greffier de la Justice de Paix).

6° Un certificat de domicile légalisé au nom de l'exploitant. (A établir par le propriétaire, la concierge ou le maire de la localité).

7° Trois titres de propriété par salle (trois copies sur papier libre, certifiées conformes aux originaux).

Pour un exploitant propriétaire de salle : Certificat en triple exemplaire du notaire (avec cachet de l'étude), ou copies de l'enregistrement, sur papier libre, en trois exemplaires, concernant : soit l'achat de l'immeuble et du fonds de cinéma, soit celui du fonds seul.

Pour un exploitant locataire d'une salle : Le titre de location qui sera rédigé dans les termes du modèle présenté par le C.O.I.C., et devra comprendre au moins tous les renseignements indiqués sur ce modèle. Il est donc préférable de recopier ce dernier sans en changer ni le texte, ni la disposition.

Les renseignements seront portés très exactement et sous la responsabilité des signataires.

Les copies originales peuvent être faites, soit sur papier timbré, soit sur papier à en-tête du propriétaire. Faire légaliser la signature du propriétaire.

8° S'il s'agit d'une Société (anonyme, à responsabilité limitée, en nom collectif, etc...), joindre les statuts de celle-ci en trois exemplaires.

9° Deux copies modèle K ou J (seuls modèles acceptés) de l'inscription au Registre du Commerce sur lesquelles il sera mentionné l'exploitation cinématographique, ainsi que chaque localité exploitée (se les procurer au Greffe du Tribunal de Commerce).

S'il s'agit d'une création d'exploitation, ces copies devront être fournies après avoir obtenu l'autorisation préfectorale (conformément au décret du 9 septembre) et pourront exceptionnellement manquer lors de l'envoi du présent dossier.

10° Une formule de demande de carte

B) EXPLOITATION PAR UNE COLLECTIVITÉ NE RÉPARTISSANT PAS DE BÉNÉFICES

I. REOUVERTURES

c'est-à-dire si la Collectivité donnait des séances payantes avant septembre 1939.

Demander les formules nécessaires et après les avoir remplies les adresser à la section du Format Réduit, accompagnées des pièces indiquées sur la liste ci-dessous :

1° **Demande d'autorisation de projections cinématographiques** (en quatre exemplaires), répondre à toutes les questions figurant sur les imprimés, faire porter au verso de l'exemplaire bilingue le visa de la Kommandantur locale ou régionale indiquant qu'elle ne voit pas d'inconvénient à ce que les séances soient données.

2° **Questionnaire « Renseignements sur l'Association »** (en trois exemplaires), remplir les formules spéciales fournies par le C.O.I.C.

3° **Formule de « Renseignements Individuels »** (en deux exemplaires), à remplir par le Président ou représentant statutaire de l'Association; seront jointes à ces formules les pièces suivantes :

- a) un extrait du casier judiciaire;
- b) un certificat de nationalité;
- c) un certificat de domicile légalisé.

4° **Une formule de demande de carte d'identité professionnelle** à remplir par le Président ou Représentant statutaire de l'Association; doit être accompagnée de deux photos d'identité.

5° **Les Statuts de la Collectivité** (en double exemplaire). Ces statuts seront présentés dans leur texte mis à jour de toutes les modifications intervenues depuis la constitution; pour chaque modification par rapport au texte primitif, on indiquera la date de l'Assemblée générale qui les a décidées. Pour les Associations, il sera produit en outre, un exemplaire ou une copie certifiée conforme du *Journal Officiel* dans lequel la déclaration de constitution a été publiée.

SÉANCES GRATUITES

Quel que soit le format utilisé et le genre d'établissement (Patronage laïque ou religieux, Association scolaire ou post-scolaire, école, etc., sana, asile, etc.), il suffit de demander les imprimés nécessaires à la section du *Format Réduit* et de les retourner une fois remplis, après avoir fait apposer au verso de l'exemplaire bilingue, l'autorisation de la Kommandantur lo-

cale ou régionale indiquant qu'elle ne voit pas d'inconvénient à ce que les séances soient données.

Les cartes d'autorisation pour les Collectivités faisant des séances gratuites sont bleues et numérotées de 10,000 à 20,000 pour les installations en 16 m/m parlant et depuis 20,000 pour les installations en muet.

UN NOUVEAU PROJECTEUR SONORE 16 m/m LE "HORTSON 16 - 42" DE C. G. M. C.

Le C.G.M.C., en construisant le HORTSON 16-42, projecteur sonore qui sortira prochainement en grande série, fait bénéficier le matériel de 16 m/m des perfectionnements et de la robustesse dont le matériel de cabine en 35 m/m a été doté par 45 ans d'expérience.

Nous donnerons aujourd'hui des indications générales sur ces perfectionnements, nous réservant d'y revenir en détail par la suite.

La présentation d'un appareil est toujours ce qui frappe à première vue.

Ici le carter enveloppe le mécanisme en même temps que le chemin de déroulement du film. Ce dernier est à l'abri de toutes les poussières. Une grande porte vitrée donne accès au chemin du film et supprime toute difficulté de manipulation.

La partie mécanique est des plus soignées. Tous les roulements, y compris les axes des

bras dérouleurs et réenrouleurs sont équipés de roulements à billes doubles oscillants, un baguage spécial étant prévu pour le réglage du jeu.

Dans tous les projecteurs, le mouvement d'entraînement est l'organe demandant la plus grande précision qu'il faut obtenir malgré la vitesse.

Ici on y est arrivé en réalisant une grande croix de Malte comme un 35 mm., et de mêmes dimensions (diamètre 52), ce qui est en soi une réalisation notable, et une démultiplication du mouvement qui permet d'adopter un tambour huit images.

Ce bloc de croix est immédiatement interchangeable. Le mécanisme d'entraînement est le cœur du projecteur. S'il se détache, tout l'appareil est immobilisé.

Ici, deux vis et le cœur est changé ou envoyé à la clinique! Le graissage de ce bloc est assuré par une pompe distribuant l'huile prise dans la base du projecteur, filtrée et montée sous pression dans le haut de l'appareil, dans une nourrice de distribution à contrôle visible.

Le reste du mécanisme est lubrifié par une vaporisation d'huile faite à l'intérieur du carter étanche.

L'huile est recueillie dans la base du carter et après avoir été filtrée, est à nouveau utilisée.

L'entraînement du mécanisme est réalisé par courroies souples, absorbant toutes vibrations qui pourraient venir du moteur.

Pour éviter toutes détériorations de la bande, on a donné à toutes les pièces en contact avec le film un profil tel que, seuls, les perforations, et deux points à cheval sur la piste sonore touchent la bande.

De cette façon, la planéité du film est assurée, notamment dans le couloir de projection où trois presseurs indépendants viennent encore renforcer la fixité par une pression également répartie sur le tambour d'entraînement de la Croix de Malte. Un sabot portant trois galets à faible pression l'enveloppe et assure une bonne prise du film sur trois images.

Ainsi, l'effort que doit subir chaque perforation, déjà réduit par la démultiplication de la Croix de Malte est encore diminué et la durée du film augmentée.

L'obturateur à tambour tournant coupe le faisceau lumineux très près de la fenêtre de projection.

À l'intérieur de cet obturateur un double volet de sécurité ne s'ouvre que lorsque la force centrifuge est suffisante pour le coller sur les secteurs de l'obturateur.

Pour la qualité de l'image, rien non plus n'a été négligé. L'objectif spécial est à grande luminosité et à grande ouverture, d'un diamètre de 58 m/m à l'avant pour 42 à l'arrière.

La lanterne est construite pour recevoir les lampes spéciales à incandescence de 1.500 watts.

Ce dernier wattage est assez nouveau et ne peut être employé qu'avec une soufflerie puissante.

Cette soufflerie double à grande puissance tourne à 5.000 tours-minute, ventile la lampe en créant à l'intérieur de la lanterne un courant de circulation d'air canalisé.

Le préréglage des lampes est automatique et des commandes extérieures permettent, en outre, une correction de réglage.

Dans le lecteur de son, le film entraîne un tambour tournant muni d'un volant régulateur équilibré. La lampe excitatrice et la cellule sont à centrage automatique et instantanément interchangeables.

Un dispositif permet la réduction ou l'élargissement du trait lumineux et son déplacement latéral.

Les mécanismes permettent trois adaptations :

1° en *matériel portatif*. Le tout est enfermé en deux valises d'environ 30 kilos chacune, renfermant, l'une le bloc amplificateur avec le haut-parleur, l'autre le projecteur. L'amplificateur utilisé avec le portatif est un ampli 15 watts modulés, avec réglage de basses et d'aiguës alimentant un haut-parleur de 30 watts;

2° en *poste cabine*. L'appareil, avec sa lampe 1.500 watts, est prévu pour fonctionner en poste double, et peut être accouplé à tous les amplificateurs. Il est monté sur un pied fonte avec table inclinable;

3° pour la *grande exploitation*, l'appareil possédant sa base et sa table orientables comme le 35 m/m, peut recevoir tous les types de lampe à arc à haute intensité. Dans ce cas, une soufflerie spéciale compense l'échauffement produit par l'arc.

Quel que soit le nombre de séances à faire, le HORTSON 16-42 a la robustesse nécessaire à l'exploitation rationnelle en 16 m/m. Il répond sans fatigue à un effort ininterrompu de une heure et demie de projection que l'on pourra renouveler après un arrêt de quelques minutes. Il est donc tout indiqué pour l'exploitation en « permanent ».

G. G.

REVUE RAPIDE DES FILMS ÉDITÉS EN 16 m/m

Nous publierons régulièrement dans cette rubrique une revue rapide donnant les renseignements essentiels sur les films édités en format réduit de 16 m/m.

Nous indiquerons pour chaque film les classifications morales conformes aux décisions de la censure cinématographique qui seront désignées de la façon suivante :

- (A 16) : Films interdits aux spectateurs de moins de 16 ans.
- (A 13) : Films interdits aux spectateurs de moins de 13 ans.
- (G) : Films visibles pour tous.

Nous rappelons que la décision d'interdiction pour la catégorie (A 16) et (A 13) est spécifiée sur la carte d'autorisation de chaque film.

La mention (A), réservée aux adultes, s'applique aux films qui n'ont pas été encore classés officiellement dans la catégorie (A 13) ou (A 16).

ALLIANCE CINÉMATOGRAPHIQUE EUROPÉENNE

UN FICHU METIER (G). — *Parlant français. Réal. : P. J. Ducis. Int. : Lucien Baroux, Alerme, André Lefaur, Pauline Carton, Larquey.* Comédie comique sur les aventures d'un prince régnant, de son sosie, et d'un financier débrouillard. Beaux paysages (Lac de Côme).

HYMNE A LA NEIGE (G). — *Double. Réal. : Luis Trenker. Int. : Luis Trenker, Carla Rust.* Comédie dans le cadre de la montagne avec belles scènes de sport d'hiver. Remarquables évolutions de ski de Luis Trenker.

MARAJÓ, LA LUTTE SANS MERCI (G). — *Double. Réal. : E. von Borsoody. Int. : René Deltgen, Vera von Langen.* Aventures dramatiques dans la forêt vierge du Brésil. L'action se passe en 1875 et relate l'épopée d'un aventurier parti à la recherche de la graine du caoutchouc. Film spectaculaire : fauves, animaux féroces, paysages de l'Amazonie.

L'ENTRAINEUSE (A). — *Parlant français. Réal. : A. Valentin. Int. : Michèle Morgan, Gilbert Gil, Tramel, Fréhel.* Comédie sentimentale relatant l'émouvante aventure d'une « entraîneuse » de dancing qui se trouve en contact avec une famille bourgeoise auprès de laquelle elle passe pour une jeune fille. Pourra-t-elle duper cette famille et trouver le bonheur? Belle interprétation de Michèle Morgan.

LE RECIF DE CORAIL (A). — *Parlant français. Réal. : Maurice Gleize, d'après le roman de Jean Marlet. Int. : Jean Gabin, Michèle Morgan, Pierre Renoir, Carette, Saturnin Fabre.* Grand film d'aventures inspiré d'un livre à succès. L'intrigue se passe en Australie et dans l'Océan Pacifique. Atmosphère mystérieuse, péripéties dramatiques et romanesques. Mise en scène spectaculaire. Excellente interprétation.

NOIX DE COCO (A). — *Parlant français. Réal. : Jean Boyer d'après la pièce de Marcel Achard. Int. : Raimu, Michel Simon, Marie Bell, Suzel Maïs, Gilbert Gil, Junie Astor.* Amusante comédie avec des situations très comiques, des mots drôles et une interprétation éblouissante, notamment Raimu et Michel Simon.

GRAY FILM

LE CHASSEUR DE CHEZ MAXIM'S (A). — *Parlant français. Réal. : M. Cammagne d'après la pièce de Mitrane et Quinson. Int. : Buch, Geneviève Callix, Roger Tréville.* Bonne adaptation d'un vaudeville célèbre du Théâtre du Palais-Royal. Buch joue avec sa bonhomie habituelle le rôle du fameux chasseur du non moins fameux restaurant parisien.

LES GANGSTERS DU CHATEAU D'IF (G). — *Parlant français. Réal. : René Pujol. Int. : Alibert, Larquey, Sarvil.* Aventures comiques se déroulant à Marseille et au célèbre château d'If. Les interprètes ont de l'entrain et l'accent marseillais...

UN DE LA CANEBIERE (A). — *Parlant français. Réal. : René Pujol. Int. : Alibert, Sarvil, Rellys.* Amusante aventure marseillaise de trois pêcheurs de sardines devenus, par amour, de riches fabricants de boîtes de sardines, scènes tournées dans les rues de Marseille, sur le port et aux environs.

PATHÉ-CONSORTIUM CINÉMA

FORT DOLORES (A). *Parlant français. Auteur et réal. : Jean des Vallières. Int. : Roger Karl, Alexandre Rignault, Larquey, Gina Manès.* Aventure dans un ranch de la pampa argentine. Vingt hommes vivent là, sans femme, en pleine solitude. Et l'aventure surgit. Beaux paysages.

SI J'ETAIS LE PATRON (G). — *Parlant français. Réal. : Richard Pottier. Int. : Fernand Gravey, Mireille Balin, Max Dearly.* Très amusante comédie où l'on voit un ouvrier devenir, à la suite d'une soirée de fête, l'ami du commanditaire de l'usine où il travaille, lequel le place à la place du directeur. Beaucoup de fantaisie, d'idées comiques, de mots drôles. Excellente interprétation.

COURRIER SUD (A). — *Parlant français. Réal. : Pierre Billon d'après le livre de Antoine Saint-Exupéry. Int. : Jany Holt, Pierre Richard-Willm, Charles Vanel, Pauline Carton.* Aventure dramatique sur la vie d'un pilote de la ligne aérienne Paris-Dakar. Scènes prises sur le vif et émouvants épisodes sentimentaux.

TOBIS DEGETO

ON A VOLE UN HOMME (A 13). — *Double. Réal. : Willy Forst. Int. : Willy Forst, Trude Marlen, Paul Hörbiger.* Film policier et sentimental, basé sur une substitution de chefs-d'œuvre authentiques de la peinture à de faux tableaux et sur l'étrange ressemblance de deux frères (qu'interprète Willy Forst).

L'ASSASSINAT DU PERE NOEL (G). — *Parlant français. Réal. : Christian-Jaque, d'après le roman de Pierre Véry. Int. : Harry Baur, Raymond Rouleau, Renée Faure, Robert Le Vigan.* Sujet attrayant et mystérieux se déroulant dans le cadre d'un petit village savoyard enfoué sous la neige, le soir de Noël. Excellente interprétation, superbes photographies d'extérieurs, très bonne réalisation.

CŒUR IMMORTEL (G). — *Double. Réal. : Veit Harlan. Int. Heinrich George et Kristina Söderbaum.* Sujet historique qui se passe à Nuremberg au début de la Renaissance. Les aventures décrites sont émouvantes et comportent des scènes très spectaculaires et artistiques.

LES FRONTALIERS (G). — *Double. Réal. : Tourjansky. Int. : Brigitte Horney, Willy Birgel, Ivan Petrovitch, Nicolas Koline.* Drame d'action qui se déroule à la frontière germano-polonaise quelques mois avant la guerre. Réalisation soignée, de beaux paysages, de bons acteurs.

LE PRÉSIDENT KRUGER (G). — *Double. Réal. : Hans Steinhoff. Int. : Eml Jannings, Ferdinand Marian.* Puissante reconstitution historique sur l'héroïque résistance du peuple boer et de son chef, le Président Krüger, contre l'attaque anglaise à la fin du siècle dernier. Grande mise en scène, batailles, épisodes poignants, passages sentimentaux, réalisme dramatique, interprétation hors-ligne, font de ce film une des œuvres les plus importantes du cinéma de ces dernières années.

FOLIES NOCTURNES (A 16). — *Double. Réal. : Théo Lingner. Int. : Lizzi Waldmüller, Irène de Meyendorff, Georg Alexander, Théo Lingner.* Amusante comédie avec musique dont l'action se déroule à Berlin la nuit de la Saint-Sylvestre de l'année 1899. Scènes de music-hall, avec de jolies ballerines, épisodes comiques, beaucoup d'entrain et de bons acteurs.

QUELQUES RECETTES DE PEINTURE POUR ÉCRAN

Pour les « tourneurs », le problème de l'écran est à considérer :

— difficultés de transport avec les moyens actuels; difficultés pour le démontage et le remontage souvent dans une salle où il y a déjà du monde; risques de déchirures, de taches.

— La solution idéale est d'avoir un écran dans chaque salle.

— Bien que sachant les produits qui les composent difficiles à trouver, nous vous donnons ci-après quelques recettes de peinture pour écran.

— Badigeonner un tissu tendu sur un cadre avec la composition suivante :

- Glycérine : 100 gr.
- Gélatine blanche : 100 gr.
- Oxyde de zinc : 200 gr.
- Eau chaude : 1 litre.

— Laisser sécher à l'abri des poussières et dans un endroit chaud.

— L'écran aluminium peut avoir ses partisans, mais son pouvoir réfléchissant n'est vraiment bon que sous de faibles angles d'incidences : on ne l'emploiera donc que dans les salles étroites, ne faisant pas plus du double de la largeur de l'écran.

— Délayer 30 gr. de caséine ordinaire dans un lait de chaux très dilué, contenant 10 gr. de chaux vive pulvérisée.

— On incorpore ensuite à cette bouillie 20 gr. de blanc de Meudon et 20 gr. d'aluminium en poudre très fine.

— Ou encore pour ceux qui en ont, constituer le mélange suivant :

- Huile de lin : 1 litre.
- Céruse : 1/8^e de litre.
- Siccatif : 300 gr.

— On laisse sécher pendant douze heures, puis on applique une seconde couche, et on la laisse sécher et, enfin, on dispose l'écran à plat.

— La solution de poudre d'aluminium est pulvérisée sur toute la surface sans excès d'aucun côté et on laisse sécher à plat.

— Le meilleur support pour cette peinture est constitué par un calicot soigneusement tendu : le tissu est lavé dans l'eau additionnée d'alun à 5 % et séché pour le rétrécissement.

— Si on utilise un support autre que le tissu blanc ou le mur directement, on trouve dans le commerce des peintures préparées donnant de bons résultats.

— Mais ces supports ont le défaut, lorsque la salle est surchauffée de se recouvrir de vapeur d'eau. Cela nuit grandement à la qualité de l'image.

Exploitation en format réduit - Adresses utiles

COMITE D'ORGANISATION DE L'INDUSTRIE CINEMATOGRAPHIQUE (C.O.I.C.):

Section du Format réduit (M. Pierre Fourquer), 92, Champs-Élysées (3^e Etage), Paris (8^e). Tél.: BALzac 41-20. Métro: George-V.

Service des Billets de Cinéma: 42, avenue Marceau, Paris (8^e). Tél.: ELY, 95-11. Métro: Etoile et George-V.

ALLIANCE CINEMATOGRAPHIQUE EUROPEENNE (A. C. E.), Siège administratif: 34-36, avenue Friedland, Paris (8^e). Téléphone WAGram 88-55 et WAGram 89-50. Métro: Etoile.

Matériel:

Projecteurs sonores toutes marques.
Transformations d'appareils 17 mm. 5 en 16 mm.
Entretien et révision.
Installations.

Films:

1^{re} tranche: 24 programmes (1940-41).
2^e tranche: 11 programmes (1940-41).
3^e tranche: 22 programmes (1941-42).
4^e tranche: 31 programmes (1942-43).

Agences:

PARIS: Format Réduit: 12, rue de Lubeck, Paris (16^e). Téléphone KLEber 92-01. Métro: Iéna et Boissière.
ALGER: 16, rue Michelet. Tél.: 325-72.
BORDEAUX: 50, allées Damour. Tél.: 868-91.
LILLE: 41, rue de Béthune. Tél.: 722-38.
LYON: 37, rue Duquesne. Tél.: Lalande 03-37.
MARSEILLE: 52, boul. Longchamp. Tél.: Nat. 07-85.
NANCY: 1, rue Blondot. Tél.: 71-83.
NANTES: 9, rue de Strasbourg.
TOULOUSE: 8, rue Bayard.

COMPTOIR GENERAL DU MATERIEL CINEMATOGRAPHIQUE (C.G.M.C.), 60-62, r. d'Hauteville (Paris (10^e)). Tél.: TAIbout 50-85. Métro: Polssonnière ou Strasbourg-Saint-Denis.

Matériel:

Appareils de projection sonore C.G.M.C.

ETABLISSEMENTS ANDRE DEBRIE, 111, rue Oberkampf, Paris (11^e). Tél.: OBERkampf 79-65. Métro: Parmentier.

Matériel:

Appareils de projection sonore Debrie.

ELECTROTECHNIQUE MODERNE, 69, boul. Gouvion-Saint-Cyr, Paris (17^e). Tél.: GALvani 80-07. Métro: Porte Champerret.

Matériel:

Projecteur sonore E.T.M. 16 (Licence H. Moulin).
Transformation d'appareils 17 mm. 5 en 16 mm.

GRAY FILM, 27, rue Dumont-d'Urville, Paris (16^e). Téléphone: KLEber 93-86. Métro: Etoile et Boissière.

Films:

10 programmes.

Agences:

PARIS: 27, rue Dumont-d'Urville (16^e).
BORDEAUX: rattachée à Paris.
LYON: M. Charles Dussaix, 9, rue des Archers.
MARSEILLE: rattachée à Lyon.
TOULOUSE: rattachée à Lyon.

OFFICE GENERAL DE LA CINEMATOGRAPHIE FRANÇAISE (O.G.C.F.), 39, avenue Victor-Hugo, Paris (16^e). Tél.: PAS. 57-14. Métro: Victor-Hugo.

Matériel:

Projecteur sonore Oemichen.

PATHE CONSORTIUM CINEMA, 19, rue du Quatre-Septembre, Paris (2^e). Tél.: RIC. 09-21. Métro: Bourse. Siège administratif: 6, rue Franceur (18^e). Métro: Lamarck.

Films:

Tranche A: 7 programmes (déjà édités).
Tranche B: 10 programmes (édition 1942).
Tranche C: 10 programmes (édition 1942).
Tranche D: 10 programmes (édition 1942).

Matériel:

Projecteurs sonores « Pathé-Junior » et « Super rural ».
Transformations en 16 mm.

Agences:

PARIS: 19, rue du Quatre-Septembre.
ALGER: M. Marin, 1, rue de Mulhouse.
BORDEAUX: 84, rue de la Trésorerie. Tél.: 29-49 et 36-80.
LILLE: 2, place de la République. Tél.: 725-72.
LYON: 45, av. Maréchal-Foch. Tél.: LAL. 53-41.
MARSEILLE: 90, boul. Longchamp. Tél.: NAT. 15-14.
RENNES: 51, boul. de la Liberté. Tél. 21-34.
SAINT-DIE: 17, Chemin de Dijon. Tél.: 266.

ETABLISSEMENTS M. ROCHER, 36 bis, avenue de l'Opéra, Paris (2^e). Tél.: OPE. 03-40. Métro: Palais-Royal ou Opéra. Usine à Cenon-sur-Vienne (Vienne).

Matériel:

Projecteur sonore « Idéal Rocher 16 ».

SIRIUS (Société des FILMS), 40, rue François-I^{er}, Paris (8^e). Téléphone: ELY. 66-44. Métro: Marbeuf et Rond-Point des Champs-Élysées.

Films:

5 programmes.

Agences:

NANTES: Armorik Films Distribution, 35 bis, rue de la Rosière-d'Artois.

BORDEAUX: Films Sirius, 20, rue de Grassi.

FRANCINEX, 44, Champs-Élysées, Paris (8^e). Tél.: BAL. 18-74. Métro: Marbeuf.

Films:

TOBIS-DEGETO, 12, rue de Lubeck, Paris (16^e). Tél.: KLEber 92-01. Métro: Iéna et Boissière.

Matériel:

Projecteur sonores Super Impérial Tobis, Impérial Tobis, Debric, Oemichen.
Lanternes à arc à courant alternatif.
Transformations de projecteurs sonores 17 mm. 5 en 16 mm.

Films:

Tranche A: 22 programmes (prod. 1940).
Tranche B: 24 programmes (prod. 1941-42).

Agences:

PARIS: 12, rue de Lubeck, KLE. 92-01.
BORDEAUX: 94, rue Judaïque. Tél.: 832-07.
LILLE: 19, rue des Ponts-de-Commines. Tél.: 510-69.
LYON: 75, cours Vitton. Tél.: LAL. 44-16.
NANCY: 11, rue des Michottes. Tél.: 72-16.
NANTES: 9, rue de Strasbourg. Tél.: 135-04.
MARSEILLE: 43, rue Sénac. Tél.: LYC. 71-89.
TOULOUSE: 12, rue Saint-Antoine. Tél.: 231-70.

FILMS INTERDITS AUX ENFANTS

En exécution d'une ordonnance des Autorités d'occupation, le C.O.I.C. a donné aux exploitants de salles cinématographiques, les instructions suivantes:

Chaque cinéma doit avoir à sa disposition deux pancartes pouvant être exposées à la caisse de l'établissement. L'avis sera rédigé de la façon suivante:

« CE PROGRAMME EST INTERDIT AUX ENFANTS DE MOINS DE 13 ANS ».

« CE PROGRAMME EST INTERDIT AUX ENFANTS DE MOINS DE 16 ANS ».

L'interdiction devra être également indiquée dans toute la publicité placard des journaux et nettement séparée du reste du texte. En aucun cas, cette interdiction ne devra servir à des buts publicitaires.

Sont responsables de la stricte observance de ces dispositions: Le propriétaire et le personnel de direction de l'entreprise ainsi que l'ensemble du personnel chargé de la réception du public.

PASSEZ DES DISQUES

Cela fait partie de votre spectacle.

La musique s'est toujours imposée comme accompagnatrice normale de la projection. Au temps du muet, un orchestre, parfois un simple piano, cherchait à traduire et à renforcer les images dans la variété des sentiments qu'elles exprimaient. Actuellement, dans la plupart des films, une partition musicale accompagne discrètement les images et même, en certains passages, la musique s'impose et rend la scène plus expressive.

Compléter une projection par

l'audition de musique est facilement réalisable, mais il faut le faire en donnant au public l'impression d'unité et de composition artistique. Le choix et l'assemblage des disques, si on en passe plusieurs, sont importants.

Les disques font partie du spectacle. Ils ne sont pas autre chose que des interprètes sonores. Il faut les passer avant la séance, à l'entracte et en fin de projection. Le spectacle commence avec l'audition du premier disque pour ne finir qu'avec le disque de retraite.

LA MODE AU CINÉMA

LA GRANDE ÉLÉGANCE D'ARLETTY "BOLERO"

DANS

Bolero, que Jean Boyer a réalisé pour la Société Pathé-Cinéma, et qui est sorti en exclusivité à Paris le 25 mars, à l'Ermitage, sera un film d'une rare élégance. Un très gros effort a été fait dans ce sens, particulièrement en ce qui concerne Arletty, qui joue le rôle d'une jeune femme vendeuse dans une maison de couture.

Robert Piguet a dessiné et exécuté de nombreuses toilettes pour cette artiste, toilettes dans lesquelles l'originalité s'allie au goût le plus parisien. L'impeccable silhouette d'Arletty, son chic personnel, contribuent à mettre en valeur toutes ces créations.

Il nous a été donné d'assister au dernier essai des sept ensembles que porte Arletty dans le film; cette artiste se pré-



« Bolero », un ensemble bien assorti avec le titre du film.

taient avec une inlassable patience aux retouches des essayeuses, donnant judicieusement son avis et prouvant, selon le mot de Robert Piguet, sa grande conscience professionnelle et son grand respect du travail des autres.

Une robe de faille rouge, aux amples godets, au corsage de dentelle du même ton; une autre robe de faille puce, à la jupe abondamment froncée, le corsage très ajusté s'ouvrant en un décolleté carré orné d'un bouillonné de dentelle, le tout s'accompagnant de plumes du même ton posées dans les cheveux, constituaient deux ensembles extrêmement élégants et particulièrement bien étudiés pour l'écran.

Un fourreau de soie noire, avec un tablier en pointe drapé à la taille, impeccable dans sa simplicité, s'ornait d'une parure de sequins et d'une coiffure de même matière, donnant un éclat étonnant au visage d'Arletty. De satin bleu turquoise, la jupe drapée et relevée dans le dos, un ensemble très



Le couturier Robert Piguet met la dernière main à la toilette d'Arletty. On remarquera les lunettes spéciales permettant de juger de l'effet des toilettes à l'écran.

habillé comportait une veste du même ton, aux broderies de paillettes noires.

Un déshabillé de taffetas citron s'ouvrait sur un pantalon à la turque en mousseline du même ton; de grandes poches brodées de noir constituaient le seul ornement de cette toilette d'intérieur, qu'Arletty portera avec un turban drapé autour de la tête. Une très jolie robe de chambre, aux larges rayures noires et blanches, des effets très originaux étant obtenus en contrariant le sens du tissu, sera également très remarquée.

Enfin la robe « Bolero », au fourreau marron largement fendu devant, au bolero beige orné de passementerie, accompagnée d'un manchon de ragondin et d'une « montera », de chenille, apparentée à la coiffure classique des toréadors, constitue un ensemble à la fois foncièrement élégant et original, deux qualités qui doivent s'allier obligatoirement dans des toilettes conçues pour l'écran.

Un tailleur du matin, à la veste classique bleu marine et à la jupe écossaise accompagnée de hautes guêtres en tissu assorti, fera une courte apparition.

La réalisation de *Bolero* comporte un défilé de mannequins, qui ont été également habillés par Robert Piguet. L'atmosphère élégante voulue par le sujet, va permettre, fort heureusement, de mettre en évidence l'immense effort accompli par la haute couture française, en des temps particulièrement difficiles, réussissant à conserver à Paris son prestige et sa réputation mondiale d'élégance.

Gilberte Turaz...



La ligne impeccable d'Arletty est mise en valeur par ce fourreau de soie noire orné d'une parure de sequins.

(Photos Pathé)

ILES DE RÊVE
Documentaire de voyage (G)
ECLAIR-JOURNAL 27 min.

Origine : Française. Prod. : Méliodum. Réal. : O.-P. Gilbert. Musique : Jazz varié. Sortie : Biarritz et Caméo avec Lumière dans les Ténébres (13 février 42).

Vues assez mélangées prises au cours d'une croisière à bord du paquebot française « De La Salle », à Cuba, Haïti et la Martinique. Le film présente quelques belles images de ciels, d'eaux, de rivages exotiques et de la vie courante des noirs. L'ensemble reste très superficiel et semble pris au hasard, sans grand discernement de ce qui aurait vraiment été intéressant à voir.

CHANGEMENTS D'ADRESSE

■ Nous rappelons que la Société **PATHE CONSORTIUM CINEMA** a transféré, depuis le 23 mars, son agence de distribution de Paris (films de format standard et de format réduit), 19, rue du Quatre-Septembre, (Métro : Bourse). Tél. : RICHelieu 09-21.

■ Les Services parisiens des films de format standard de la Société **TOBIS** sont transférés 34-36, avenue Friedland, dans le même immeuble que l'A.C.E. Téléph. : WAGram 89-50 et WAGram 88-55.

■ Les Services parisiens de format réduit de l'A.C.E. sont transférés 12, rue de Lubeck, dans le même immeuble que le format réduit de Tobis-Degeto. Tél. : KLEber 92-01.

■ Nous apprenons avec plaisir la nomination, parmi les membres du nouveau Conseil Municipal de Joinville-le-Pont, de M. BAGNOL, Directeur-propriétaire des cinémas « Royal » et « Palace » de Joinville-le-Pont.

■ M. Louis BRUNET, chef-étalonneur aux Laboratoires C.T.M. vient de quitter cette entreprise pour entrer dans la Production cinématographique.

AGENCE GÉNÉRALE DU SPECTACLE

VENTES et ACHATS de CINÉMAS

112 boulevard Rochechouart
MONTmartre 86-65

NAISSANCE

■ Patrice de CAVIGNAC, fils de M. Jean de CAVIGNAC, producteur et distributeur de films documentaires, né le 9 mars 1942.

DEUIL

■ Mme Veuve DUHOUR, décédée à Quimper le 19 mars courant, belle-mère et mère de M. et Mme Victor HONORE, propriétaires du Cinéma Parlant Honoré à Quimper (Finistère).

MARCEL LAPORTE (Radiolo)

rappelée à MM. les Producteurs de films documentaires qu'il se tient à leur disposition pour tous enregistrements de commentaires.
Speaker des Postes de Radiodiffusion.
Speaker des Actualités Paramount.
Speaker des grands films documentaires.

41, Av. du Maine, PARIS
Tél. : DANion 24-17

CESSIONS DE SALLES

— **CAMEO à NICE**, 33, av. de la Victoire, ses parts dans la Sté exploitante, vendues par Mme Flori à M. Paul Orsini (14 fév. 42).

— **IMMEUBLE à MONTLUÇON** (Allier), 30 boul. de Courtois, ou était exploité le **PALACE**, droit au bail cédé par M. Daronat à M. Dubourgnois (8 fév. 42).

— **PALACE à EPINAY-SUR-ORGE** (S.-et-O.), 14, rue Pasteur, fonds vendu par Sté Verdier et Cie à M. Guillemain et par M. Guillemain à M. Lanier (20 fév. 42).

— **FAMILIA à SILE-LE-GUILLAUME** (Sarthe), dans la salle des Fêtes de la ville, fonds vendu par M. L. Bailly à M. Proust (22 fév. 42).

— **BAYARD à SAINT-VICTOR-SUR-RHINS** (Loire), fonds vendu par M. Tantin à MM. Paul et André Passon (20 fév. 42).

— **MODERNE à REGNY** (Loire), fonds vendu par M. Tantin à M. Elb. Sanlin (20 fév. 42).

— **CASINO DE BECON à BECON-LES-BRUYERES** (Seine), 4, rue Madira, fonds vendu par M. Colaneri, adm. prov. de la Sté Bernheim et Cie à M. Méré, sous condition suspensive d'approbation par les autorités (24 fév. 42).

— **KURSAAL** (avec café) à Montaigne (Hérault), rue de la Promenade, fonds attribué après partage à MM. et Mlle André, Maurice et Paulette Bringuier (21 fév. 42).

— **CINEMA AMBULANT à SAINT-MARTIN-BELLE-ROCHE** (Saône-et-Loire), fonds vendu par M. Masson à M. Robert Colin (21 fév. 42).

— **CINEMA à CHABRIS** (Indre), fonds vendu par M. Barus à M. Gauthier (21 fév. 42).

— **CINEMA VAUBAN**, 11, rue de la Gandeloupe à MARSEILLE, fonds vendu par M. Pizzo à M. André Vallet (27 février 42).

— **EDEN**, 75, rue Nationale et ROYAL, boul. Jean-Jaurès à VILLEFRANCHE (Rhône), apport fait par M. Jean Popy à deux sociétés à R. L. : Sté Eden-Cinéma et Sté Royal-Cinéma (25 février 42).

— **SALLE DES FÊTES à DUGNY** (Seine), 8, rue Adrien-Boillanger, fonds vendu par Sté Banlieue Exploitation à M. Novello (22 fév. 42).



VENTE MATÉRIEL

— **A VENDRE** : poste Universel, bobines 1.800 m., complet, excellent état, lanterne alternative, éclairage supérieur cause double emploi.
Ecrire case n° 415 à la Revue.

— **OCCASION**. Un poste double 35 mm. marque O.G.C.F., état de marche. S'adresser O.G.C.F., 39, av. Victor-Hugo, Paris. PASSy 57-14.

PETITES ANNONCES

Demandes et offres d'emploi : 3 fr. la ligne. — Achat et vente de matériel, de salles, annonces immobilières et de brevets : 9 fr. la ligne.

— **ANNONCES COMMERCIALES** pour la vente de films : 50 fr. la ligne.
— Pour les annonces domiciliées au journal, 1 fr. de supplément pour France et Empire Français; 3 fr. pour l'Etranger. Les petites annonces sont payables d'avance. L'administration du journal décline toute responsabilité quant à leur teneur.

OFFRES D'EMPLOI

Sont demandés : **DEUX MONTEURS** install. cabines cinéma, sér. réf. exigées.
C.G.M.C., 60, rue d'Hauteville, Paris (10^e).

OPÉRATEUR électr. demandé de suite, Chatellerault. Réf. sér. exigées. Ecrire Didier, Majestic, Chatellerault (Vienne).

DEMANDES D'EMPLOI

BON COMPTABLE, 44 ans, comptabilité générale, bilans, production, distribution, libre de suite.
Ecrire n° 403, à la Revue.

JEUNE HOMME, 21 ans; mécanicien, géomètre, m. n. eur, cherche place.
Ecrire case n° 404, à la Revue.

DÉPANNAGE Mécanique, Électrique et Sonore DE VOTRE CABINE "PARIS et PROVINCE"

par **FILMO TECHNIC** de la **RADIO INVISIBLE**

1, Rue Bédidor - GAL. 88-69

CONTRATS SPÉCIAUX D'ENTRETIEN
INSTALLATION DE CABINE
ÉQUIPE VOLANTE DE DÉPANNAGE

ACHATS CINÉMAS

JE CHERCHE cinéma, affaire saine, disp. comptant important.
Ecrire case n° 405, à la Revue.

SUIS ACHETEUR au comptant cinéma Paris, banlieue ou province.
Ecrire case n° 406, à la Revue.

RECHERCHE cinéma de grande ou moyenne importance, Paris, banlieue, province. Affaire sérieuse et saine. Faire de suite offre détaillée.
Ecrire case n° 407, à la Revue.

CHERCHE cinéma, 800 à 1.200 places, affaire saine, en province.
Ecrire case n° 408, à la Revue.

SUIS ACHETEUR ciné petite ou grande banlieue ou province, 300 à 500 places, justif. bénéfices.
Ecrire case n° 409 à la Revue.

L. T. C.
SAINT-CLOUD

LABORATOIRES
LES PLUS MODERNES

19, Av. des Prés - **St-CLOUD**
MOL. 55-56

VENTES CINÉMAS

A VENDRE cinéma 400 places, seul dans pays, 4.500 habitants, appareils poste double 35 m/m. avec immeuble 350.000 francs.
Ecrire case n° 410 à la Revue.

TOURAINÉ, bords de Loire, magnifique tournée cinq localités groupant 10.000 hab., déplacement facile, céderai cause santé. Paiement comptant.
Ecrire case n° 411, à la Revue.

A VENDRE plusieurs bons cinémas Normandie et Anjou. Liste sur demande.
Cabinet Lebreton, 9, rue Marchande, Le Mans (Sarthe).

A VENDRE dans cité industrielle, seul, établissement moderne comportant salle de cinéma (450 places), hôtel, brasserie, restaurant, bureau de tabac. Affaire unique à enlever cause départ. Pas sérieux s'abstenir.
Ecrire case n° 412, à la Revue.



Équipements, Matériels pour **cabines cinématographiques**

70, rue de l'Aqueduc - PARIS Xe
Nord 26-61 CINEVERSEL

ACHATS MATÉRIEL

SUIS ACHETEUR fauteuils bon état.
Ecrire Cinéma Normandy, Potigny (Calvados).

SUIS ACHETEUR fauteuils bascule occasion, et Tungal avec rhéostat 30 ampères.
Ecrire Family Cinéma, Keryado (Morbihan).

SOMMES ACHETEURS de tous appareils Pathé-Junior 17 mm. 5 ou transformés d'occasion.
Ecrire case n° 413, à la Revue.

SUIS ACHETEUR appareil projection 16 mm., fauteuils ou sièges à bascule neufs ou occasion.
Ecrire case n° 414, à la Revue.

SUIS ACHETEUR install. 35 m/m. poste double, occasion.
Ecrire R. Bouttier, av. de la Gare, Evallé (Sarthe). Tél. : N° 1.

SOMMES ACHETEURS lampes à arc Peerless H. I. 60-75 amp. 55 volts et lampes à arc Peerless B. I. 15-30 amp. 50-65 volts avec ou sans miroir.
Ecrire case n° 416, à la Revue.

■ MM. les Créanciers de la Société à Responsabilité limitée « **MEGA FILMS PRODUCTIONS** », au capital de 25.000 francs, ayant siège à Paris, 5, rue Lincoln, sont priés de faire connaître le montant et l'origine de leur créance (en fournissant toutes pièces justificatives) à M^{re} Jean Rodriguez, demeurant à Paris, 7, rue Saint-Philippe-du-Roule, nommé liquidateur de la Société, aux termes d'une délibération des associés en date du 11 novembre 1940, dont le procès-verbal a été enregistré à Paris, premier s. s. p., le 3 décembre 1940, n° 45, aux droits de 100 francs.

UN FILM

de gaieté, de jeunesse et d'esprit!..

UNE PRODUCTION
CONTINENTAL FILMS



Annette ET LA DAME BLONDE

d'après une nouvelle de GEORGES SIMENON

LOUISE CARLETTI - MONA GOYA
HENRY GARAT - GEORGES ROLLIN

une réalisation de

JEAN DREVILLE

du 16 au 31 mars

NORMANDIE

du 1er au 15 avril

OLYMPIA

du 16 au 30 avril

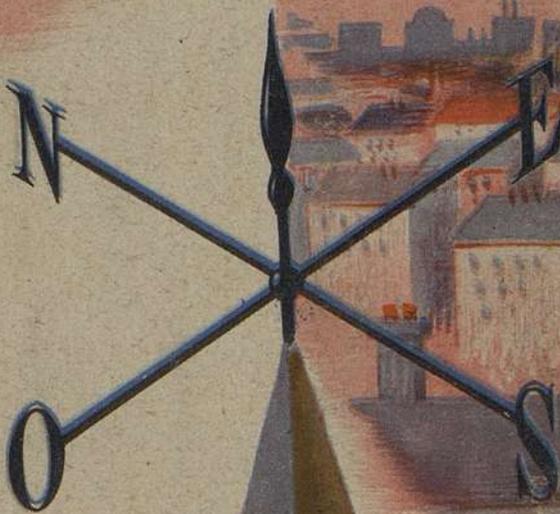
MOULIN ROUGE



dans toutes les villes :

TOBIS

35^m/_m



dans tous les villages :

TOBIS
degego

16^m/_m

9^m/_m5

8^m/_m

DESQUET &
FROMENTIER